



**IDATE**  
Consulting

Understanding the Digital World



# Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique

Rapport final – mars 2013

Étude réalisée pour le ministère de la Culture et  
de la Communication

Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du  
livre et de la lecture



Dans un contexte où la transition numérique du livre suscite de nombreuses interrogations sur l'avenir des différents acteurs de la chaîne du livre, le ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture) a souhaité favoriser la concertation autour de la question de la diffusion du livre numérique en bibliothèque. Pour ce faire, il a jugé nécessaire de disposer d'éléments de synthèse et d'analyse sur la situation en France et dans plusieurs pays étrangers. La réalisation de la présente étude a été confiée à l'IDATE.

*Avertissement*

Les analyses développées et les pistes d'action proposées dans ce rapport sont celles de l'IDATE. Elles n'engagent pas le ministère de la Culture et de la Communication.

# Sommaire

<b>Sommaire.....</b>	<b>3</b>
<b>Synthèse.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Panorama international.....</b>	<b>7</b>
1.1. Suède.....	7
1.2. Grande-Bretagne.....	10
1.3. Allemagne.....	16
1.4. Espagne.....	20
1.5. Amérique du Nord.....	25
1.6. Pays-Bas.....	38
<b>2. Comparaison entre les situations française et internationale.....</b>	<b>47</b>
2.1. Quelle offre de livres numériques en bibliothèque ?.....	47
2.2. Quelle offre de livres numériques aux bibliothèques ?.....	51
2.3. Les modèles d'offres de livres numériques aux bibliothèques.....	54
2.4. Le rôle des plates-formes de distribution.....	62
<b>Conclusion : les freins au développement de l'offre de livres numériques en bibliothèque .....</b>	<b>69</b>
Quelques constats issus de l'analyse internationale.....	69
Les enjeux pour les bibliothèques.....	70
Les enjeux pour les éditeurs.....	71
Les conditions d'un équilibre selon l'IDATE.....	72
Pistes de réflexion à court terme .....	73
<b>Annexe 1 : liste des personnes rencontrées.....</b>	<b>75</b>
<b>Annexe 2 : bibliographie .....</b>	<b>77</b>
<b>Annexe 3 : comité de pilotage de l'étude.....</b>	<b>79</b>

# Synthèse

## Des offres de prêt numérique peu développées en Europe

Les offres de livres numériques en bibliothèque de lecture publique se sont développées selon différents modèles selon les pays considérés, sous l'impulsion directe des éditeurs ou, plus souvent, de prestataires tiers. Un constat peut néanmoins être fait au niveau européen : les offres sont peu développées (en termes de profondeur de catalogue et/ou de nombre de bibliothèques proposant un service de livres numériques) si bien qu'il convient de nuancer fortement la question d'un éventuel "retard français".

L'exemple des Etats-Unis, fréquemment cité en référence, doit lui-même être relativisé : si l'offre est numériquement abondante, elle n'intègre pas la totalité des nouveautés publiées. Surtout, les relations commerciales entre éditeurs et bibliothèques n'y sont pas stabilisées ; il n'existe donc pas non plus de "modèle américain". Néanmoins, cet exemple témoigne de l'existence d'une demande chez les usagers des bibliothèques américaines pour une offre simple d'accès, au catalogue étendu... et gratuite.

## De nombreux facteurs de blocage en France

La situation en France se caractérise par un nombre assez faible de bibliothèques offrant un service de prêt numérique, un nombre de titres numériques relativement abondant et un nombre plutôt élevé de plates-formes. Plusieurs facteurs freinent le développement des services, dont l'absence des nouveautés, la difficulté à intégrer les solutions techniques pour créer une "expérience" satisfaisante pour l'utilisateur, les limites budgétaires des bibliothèques et l'intégration du livre numérique dans leurs activités.

Pour les éditeurs, le livre numérique peut remettre en question les équilibres qui s'étaient créés dans le domaine du livre papier : parce qu'il supprime l'obligation pour un usager de se déplacer et rend potentiellement illimité le nombre de prêts simultanés, ainsi que par la longue durée de vie des fichiers<sup>1</sup>, le numérique est, aux yeux des éditeurs, susceptible de renforcer l'attractivité de l'offre des bibliothèques et de mettre en danger leur modèle commercial. Mais, à l'exception du cas suédois, très spécifique, il est difficile d'établir que le développement d'une offre de livres numériques ait eu un impact direct sur le développement du marché commercial. Il est également possible qu'un modèle de "location commerciale" vienne concurrencer l'offre de prêt des bibliothèques.

Les libraires, qui sont les partenaires naturels des bibliothèques de lecture publique pour leurs acquisitions, courent le risque d'être exclus des marchés d'acquisition si celles-ci traitent directement avec des plates-formes.

Enfin, les plates-formes de distribution vers les bibliothèques jouent un rôle central dans le déploiement des offres de prêt numérique : elles fournissent en effet à la fois l'accès aux livres et une prestation technique qui facilite la mise en œuvre du service par la bibliothèque, ce qui rend plus difficile le changement de prestataire.

## Définir un cadre commun

Alors que les usages émergent lentement, tenter de figer les règles des relations entre éditeurs et bibliothèques paraît prématuré et probablement vain. Pour autant, le statu-quo paraît difficile. L'exemple de la migration vers le numérique des bibliothèques universitaires semble en effet se traduire par une situation qui n'est ni satisfaisante pour les bibliothèques (renchérissement des coûts, perte de maîtrise des catalogues) ni sans doute pour les éditeurs français. On peut d'autre part estimer que la complexité des offres actuelles n'est positive ni pour l'image des bibliothèques, ni pour celle du livre numérique en général.

---

<sup>1</sup> Qui peut être limitée par l'obsolescence des formats et l'évolution des normes.

Il est dès lors souhaitable qu'un cadre commun rassemble bibliothèques de lecture publique et éditeurs pour la construction d'une offre numérique. Ce cadre commun doit, selon l'IDATE, prendre en compte un certain nombre de conditions minimales, qui sont autant de zones de compromis entre bibliothèques et éditeurs :

- le téléchargement avec DRM, sous réserve que ceux-ci ne soient pas trop contraignants pour les usagers, constitue la voie moyenne entre la consultation en ligne, qui peut être pénalisante pour l'utilisateur, et l'absence de DRM, qui, sans entrer dans des spéculations sur le piratage, créerait une disparité forte entre les offres directement accessibles au grand public et celles distribuées via les bibliothèques. Ce modèle du téléchargement semble particulièrement pertinent pour les œuvres de fiction. D'autres types d'ouvrages (vie pratique par exemple) peuvent en revanche s'accommoder plus facilement d'une lecture en ligne – on peut même estimer qu'ils « convergent » avec les services en ligne.
- constituer un fonds homogène de titres numériques, compréhensible par les usagers est indispensable. La disponibilité des titres récents contribue bien entendu directement à l'attractivité d'un tel fonds. Pour autant, la possibilité pour les éditeurs de gérer une "fenêtre" entre la sortie dans le circuit commercial et celle en bibliothèque peut constituer là encore une voie moyenne.
- Les modèles économiques ne nous semblent pas, à ce stade de développement du marché, devoir être "normalisés", alors que les usages sont naissants. Il ne nous semble pas anormal que, compte tenu de la durée de vie des fichiers numériques, les licences puissent être soit limitées soit plus onéreuses que les tarifs pratiqués pour le livre imprimé. Mais il serait souhaitable que les différentes options existent pour chaque livre numérique proposé aux bibliothèques, pour permettre à celles-ci d'arbitrer en fonction de leur stratégie d'acquisition.
- L'acquisition de licences groupées par plusieurs bibliothèques devrait être possible, notamment pour les petites bibliothèques (via les bibliothèques départementales de prêt par exemple, plusieurs BDP ayant déjà développé ce type de services) ou encore les bibliothèques des communautés d'agglomération.
- Les libraires devraient être systématiquement distributeurs (non exclusifs) des offres des éditeurs à destination des bibliothèques.
- La pérennité des licences perpétuelles ne devrait pas pouvoir être remise en cause par un changement de plate-forme technique. Il nous semble ainsi que devraient être distingués dans les contrats liant plates-formes et bibliothèques ce qui relève des prestations techniques, d'une part, de ce qui relève de l'acquisition de licences, d'autre part.
- Enfin, les données statistiques relatives aux usages du livre numérique en bibliothèque devraient être partagées entre éditeurs et bibliothèques pour développer une analyse commune de ces usages.

### **Quelques pistes à explorer**

Quelques pistes de réflexion nous semblent pouvoir contribuer à structurer une offre de prêt numérique par les bibliothèques :

- Subordonner l'attribution des aides à la numérisation à l'intégration des ouvrages numérisés dans des offres destinées aux bibliothèques ;
- Définir des stratégies d'acquisition "livres numériques" dans les bibliothèques ;
- Réaliser des économies d'échelle en mutualisant les services de prêt numérique des petites bibliothèques ;
- Intégrer le livre numérique dans la question générale de la rénovation des SIGB des bibliothèques ;
- Définir des modèles d'offres types entre bibliothèques et éditeurs ;
- Clarifier les relations contractuelles entre plates-formes et bibliothèques ;
- Expérimenter en vraie grandeur sur des offres réelles.

## Introduction

Ce document constitue le rapport final de l'étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique.

L'étude avait pour objectif :

- d'une part d'analyser la disponibilité effective des livres numériques "commerciaux" en bibliothèque, au regard de l'offre globale de livres numériques ;
- d'autre part, d'analyser les modalités, en particulier économiques, de la mise à disposition des livres par les éditeurs ou les plates-formes ;
- enfin d'analyser les facteurs de blocage expliquant le cas échéant ce niveau de disponibilité.

Cette étude a été menée de juin 2012 à février 2013 et a notamment reposé :

- sur une revue de rapports, textes et articles;
- sur près de quarante entretiens, en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède.

Ce rapport présente dans un premier temps un panorama international (Suède, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Amérique du Nord). Il compare dans un deuxième temps la situation relative à la question de l'offre de livres numériques en bibliothèque en France et dans ces différents pays. Il esquisse enfin les conditions de la mise en place d'un cadre de diffusion équilibré pour la diffusion du livre numérique en bibliothèque et propose quelques pistes de réflexion à court terme.

# 1. Panorama international

Cette section propose un panorama de la disponibilité des livres numériques<sup>2</sup> dans les bibliothèques de 6 pays ou régions du monde : Suède, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Amérique du Nord.

## 1.1. Suède

### 1.1.1. L'offre de livres numériques en bibliothèque

Il n'existe qu'**une seule plate-forme** en Suède **développée par 4 des principaux éditeurs** suédois : **Elib**. Les acteurs internationaux comme Amazon ou Kobo sont absents de ce marché.

A l'origine destinée à assurer une distribution centralisée des livres numériques des 450 éditeurs suédois aux 25 à 30 distributeurs suédois, la plate-forme suédoise a rapidement étendu ses activités aux bibliothèques. La distribution de livres numériques dans les bibliothèques publiques en Suède a commencé à se développer **dès 2002**.

**Pratiquement toutes les nouveautés en suédois sont disponibles en numérique** et au même moment que l'édition papier. Néanmoins, une partie des éditeurs suédois a récemment pris la décision d'arrêter de distribuer leurs ouvrages en numérique aux bibliothèques ou attendent **3 à 4 mois entre la sortie commerciale et la mise à disposition auprès des bibliothèques**.

L'offre actuelle se compose de **4 300 livres numériques disponibles** pour les bibliothèques (contre 5 200 pour l'offre aux distributeurs) et de 1 000 livres audio (contre 2 500 pour l'offre aux distributeurs).

La **fiction** serait **très largement représentée** dans la collection numérique, tandis que les livres illustrés pour enfants en seraient pratiquement absents. Le catalogue inclut des titres récents mais également des titres classiques.

**Toutes les bibliothèques suédoises proposent une offre numérique.**

**Les bibliothèques virtuelles sont accessibles à domicile 7/7 et 24/24.** L'utilisateur doit au préalable être inscrit auprès d'une bibliothèque "physique". L'accès se fait généralement via le site de la bibliothèque d'inscription grâce à un identifiant. Il est dans la plupart des cas rebasculé vers le site d'Elib (à l'exception de quelques bibliothèques, telle que celle de Stockholm qui a développé une plate-forme intégrée). Pour les bibliothèques qui ne sont pas en mesure de développer leur propre site web, la connexion se fait directement à Elib. Le titre sélectionné est ensuite **téléchargé**. Les livres sont accessibles depuis **un ordinateur, une tablette, un smartphone** (les bibliothèques ont créé des applications spécifiques). **Le fichier peut être transféré** sur un autre support. Il disparaît automatiquement à la fin de la période de location prévue (28 jours). Si l'utilisateur souhaite prolonger sa location, il doit se reconnecter et générer un nouvel acte de location.

Les possibilités de transférer les fichiers d'un terminal vers un autre sont cependant plus encadrées lors d'un prêt via une bibliothèque que lors d'un achat par le grand public. Si les droits permettent de faire circuler un livre numérique entre 5 ou 6 terminaux différents, les titres ne peuvent en effet être lus que sur un support à la fois..

---

<sup>2</sup> Dans ce rapport, le terme de « livre numérique » recouvre les livres numériques qui font l'objet d'une offre commerciale aux bibliothèques. Les livres numériques libres de droits disponibles gratuitement ne sont pas couverts dans cette étude.

### 1.1.2. Le marché des bibliothèques pour l'édition commerciale

Les ventes de livres numériques progressent rapidement depuis 2 ans, mais le marché reste étroit. Il représente moins de 1% du chiffre d'affaires du secteur de l'édition.

En 2011, environ 60 000 livres numériques ont été vendus en Suède, à rapporter à un marché de l'édition papier assez stable, autour de 80 à 85 millions d'exemplaires par an.

**90% des transactions en numérique se font avec les bibliothèques** et 10% seulement avec les distributeurs. **En valeur**, les proportions sont de **60%** avec les bibliothèques et 40% avec les distributeurs.

Un livre numérique est vendu aux distributeurs en moyenne 30% moins cher qu'un livre papier.

En 2012, l'écart en volume semble se réduire puisque 10 000 livres numériques seraient vendus tous les mois contre 65 à 70 000 prêts numériques. L'écart est cependant plus faible sur le marché des livres audio : 11 000 livres audio vendus par mois contre 13 000 empruntés via les bibliothèques.

**Ce marché est jugé** par les éditeurs suédois comme étant **non rentable** dans son organisation actuelle, les coûts liés à la numérisation et à la distribution des ouvrages numériques étant équivalents voire supérieurs au chiffre d'affaires réalisé.

Techniquement, ce sont les éditeurs qui numérisent leurs ouvrages et qui téléchargent les fichiers sur la plate-forme. C'est ensuite cette dernière qui gère les DRM, les prêts, qui collecte les recettes (achat/location) et qui assure les reversements aux éditeurs.

### 1.1.3. Modèles économiques de l'offre de livres numériques dans les bibliothèques

Le modèle économique actuel est celui mis en œuvre dès 2002.

Il s'agit d'un **modèle de rémunération à l'usage**. Chaque emprunt donne lieu à un versement de 20 SEK (**environ 2 EUR**) par la bibliothèque concernée à la plate-forme. Elib conserve 10 SEK et reverse 10 SEK à l'éditeur. Le même ouvrage peut être emprunté de façon simultanée par plusieurs utilisateurs et la bibliothèque rémunère Elib autant de fois que l'ouvrage est prêté. Les versements par les bibliothèques sont effectués tous les trimestres. En 2002, les bibliothèques avaient calculé que le coût moyen pour le prêt d'un livre s'établissait à environ 4 EUR. Elib avait décidé de retenir la moitié de ce montant comme base du tarif de location.

En comparaison, un livre imprimé serait vendu en moyenne aux alentours de 18 EUR aux bibliothèques.

**Ce modèle**, s'il paraissait satisfaisant il y a 10 ans, à une époque où le livre numérique n'existait pratiquement pas, **a atteint ses limites** et ne satisfait plus ni les bibliothèques, ni les éditeurs. Ces derniers estiment que **le marché des bibliothèques cannibalise celui de la vente au grand public** et qu'il empêche son développement. Les bibliothèques redoutent quant à elles à la fois de **perdre le contrôle sur ce qui est effectivement prêté** en numérique et de devoir **faire face à des dépenses non maîtrisables**. Elles ne peuvent en effet pas budgéter ce que coûtera l'accès au numérique au cours de l'année à venir.

Afin de limiter la hausse budgétaire, la plupart des bibliothèques imposent des restrictions quant au nombre de prêts numériques par personne (généralement 5 prêts par personne et par semaine).

Des discussions visant à mettre au point un nouveau modèle économique satisfaisant pour les deux parties ont été engagées début 2012, mais faute d'accord, les discussions ont été interrompues. Les deux parties se disent cependant conscientes de la nécessité de reprendre ces discussions à court terme.

### 1.1.4. Stratégie des acteurs

#### Les bibliothèques

Si le marché du numérique est à l'heure actuelle largement dominé par le prêt en bibliothèque, ces dernières ont cependant joué **un rôle majeur dans la promotion du livre**

**numérique auprès de la population suédoise et dans la sensibilisation des utilisateurs au livre numérique.** De ce fait, elles ont peut-être contribué à jeter les bases du marché.

Les bibliothèques ne sont plus favorables au modèle actuel et ne sont que partiellement d'accord avec celui proposé par les éditeurs (Cf. ci-après). Elles demandent à la place **un modèle par abonnement, dans lequel elles auraient accès à une base intégrant l'ensemble des titres.**

Les éditeurs reprochent cependant à un tel modèle sa non compatibilité avec les contrats qu'ils concluent avec les auteurs, qui prévoient une rémunération pour chaque exemplaire vendu.

**Pour le personnel des bibliothèques, le passage au numérique apparaît délicat** et passe par la mise en place de plans de formation pour développer de nouvelles compétences et s'adapter au nouvel environnement numérique. Le virage du numérique apparaît nécessaire à la fois pour ne pas disparaître à terme et pour pouvoir également toucher un public nouveau (notamment le public des jeunes et des adolescents), qui fréquente peu les bibliothèques mais qui est très consommateur de produits TIC.

Il faut également noter **l'initiative de la Bibliothèque de Stockholm de financer la numérisation de certains ouvrages** (après négociation des droits avec l'éditeur). De l'ordre de 15 à 20 titres par an pourraient ainsi être numérisés<sup>3</sup>.

### Les éditeurs

Les éditeurs, pourtant à l'origine de la création d'Elib et toujours actionnaires de la plateforme numérique, identifient 3 problèmes majeurs concernant le développement du marché du livre numérique en Suède :

- Le niveau trop élevé de la TVA sur le livre numérique (25% contre 6% pour l'édition papier) ;
- La crainte du piratage,
- Le poids pris par les bibliothèques sur le marché du numérique (90% des ventes réalisées).

Le premier point ne pourra se régler que par une intervention de la Commission européenne dans le domaine. Le deuxième point échappe également en partie aux compétences des éditeurs.

Sur le troisième point, les éditeurs commencent à réagir en introduisant des fenêtres d'exploitation différentes pour le grand public et les bibliothèques afin d'éviter que le marché des bibliothèques ne cannibalise celui de la vente au grand public. Les bibliothèques attendent désormais **entre 3 et 4 mois pour accéder à la version numérique des titres les plus populaires.** Certains éditeurs auraient l'intention de porter ce délai à un an minimum, considérant que passé ce délai, les enjeux commerciaux deviennent moins importants (80% à 95% des ventes de livres sont réalisées dans les 2 à 3 mois qui suivent la sortie). D'autres ont même déjà arrêté de distribuer leurs ouvrages en format numérique aux bibliothèques.

Pour les éditeurs suédois, les enjeux liés au marché numérique sont importants sur un marché linguistique étroit, avec une population à la fois fortement utilisatrice d'Internet et disposant d'un bon niveau de connaissance de l'anglais. Le risque serait de voir s'effondrer à terme la production en langue nationale au profit de l'anglais.

L'Association des Editeurs Suédois a proposé un nouveau modèle économique (le "modèle bibliothèque"), jugé plus flexible par les éditeurs. Il s'agirait d'un **modèle de licence dans lequel chaque éditeur fixerait les conditions de sa licence pour chaque titre.** Une licence pourrait ainsi être limitée dans le temps et/ou en nombre de prêts. Un même éditeur pourrait fixer des conditions différentes selon notamment l'ancienneté du livre. Mais ce modèle a été refusé par les bibliothèques qui sont d'accord sur le principe d'un nouveau modèle mais souhaitent pouvoir accéder à l'ensemble des titres avec un prix fixe par titre.

Il est à noter que la numérisation des fonds de catalogues est du ressort des éditeurs eux-mêmes. S'ils ont l'intention d'en numériser une partie, l'objectif n'est pas pour l'instant de les numériser en intégralité du fait des coûts importants générés.

<sup>3</sup> Source : [www.theliteraryplatform.com/2012/12/swedes-think-different-a-new-model-for-e-lending/](http://www.theliteraryplatform.com/2012/12/swedes-think-different-a-new-model-for-e-lending/)

## Les plates-formes

Les DRM utilisés (Adobe) étant américains, cela pose actuellement un problème politique en Suède : est-il normal que des bibliothèques publiques utilisent un système commercial américain ? Elib travaille donc à un **système de lecture online en streaming**, intégrant des capacités de lecture offline, qui ne nécessiterait plus de DRM. Le fichier ne serait donc plus stocké localement mais serait en revanche accessible depuis plusieurs terminaux.

Cependant, étant donné le contexte actuel, Elib est surtout dans une **position attentiste**. La plate-forme attend qu'une solution soit trouvée entre bibliothèques et éditeurs avant de changer son interface et de lancer de nouvelles fonctionnalités.

Elib considère que le point central est l'accord à trouver entre éditeurs et bibliothèques sur le modèle économique. Quel(s) que soi(en)t le(s) modèle(s) élaborés, la plate-forme technique s'adaptera aux choix des deux parties.

Si Elib n'intervient pas directement dans le choix du modèle économique, la plate-forme imagine plutôt que l'avenir de ce marché passera plutôt par une combinaison de modèles économiques que par un modèle unique (paiement à l'acte ou achat pour le fond de catalogue par exemple et licence pour les titres récents, ou bien encore déterminer un coût par usager inscrit).

### 1.1.5. Synthèse

Malgré une introduction précoce des services numériques dans les bibliothèques suédoises et l'existence d'une plate-forme unique susceptible de fédérer l'ensemble des acteurs, la question du modèle d'accès et du modèle économique cristallise les tensions entre les éditeurs et les bibliothèques. Il est vrai que la part des bibliothèques sur le marché du livre numérique est particulièrement importante en Suède, sans qu'il soit possible de démêler les causes de cette situation : le prêt numérique gratuit a-t-il empêché le développement d'un marché de la vente au public ou bien n'est-ce là qu'une première étape destinée à familiariser l'utilisateur avec les usages du livre numérique avant qu'il ne consente à acheter directement des livres numériques ? Dans tous les cas, la reprise des discussions entre les différentes parties va s'avérer impérieuse.

## 1.2. Grande-Bretagne

### 1.2.1. L'offre de livres numériques en bibliothèque

Il existe au moins **3 offres de plates-formes numériques généralistes** à destination des bibliothèques publiques en matière de livre commercial. La principale est celle de l'américain **OverDrive**. Mais le pays compte également deux plates-formes nationales : celle développée par l'éditeur Bloomsbury (**Public Library Online**) et celle du prestataire **Askews and Holts Library Services**.

A ces plates-formes généralistes **s'ajoutent des plates-formes spécialisées** plutôt orientées vers le monde académique ou professionnel, mais qui ont pour une partie d'entre elles également une offre à destination des bibliothèques publiques (portant sur des ouvrages scientifiques, médicaux ou techniques notamment), ou des plates-formes spécialisées par thématiques (enfance/jeunesse) :

- L'anglais **W.F. Howes** et l'australien **Bolinda** sont tous deux spécialisés dans les livres audio (sous les marques One Click Digital et Bolinda),
- L'éditeur britannique **Peters**, spécialisé dans l'édition de livres pour enfants, a créé son service Eplatform pour les écoles et les bibliothèques ;
- L'agrégateur américain **EBSCO Publishing** développe une offre pour les bibliothèques publiques essentiellement composée de livres audio et de livres numériques spécialisés (arts, sciences sociales, éducation, culture...) ;
- L'américain **ebrary**, à travers son offre Public Library Complete (destinée à un public international), propose un catalogue de titres spécialisés (scolaires, arts, loisirs, vie pratique, développement professionnel) ;

La société **3M** a également développé une plate-forme technique (3M Cloud Library) ainsi que des terminaux destinés à un usage en bibliothèque : un e-Reader 3M pour faciliter le prêt en bibliothèque, un terminal tactile fixe permettant une exploration depuis la bibliothèque (3M Discovery Terminal).

Fondée en 1986, **OverDrive** a lancé son service de téléchargement de livres numériques à destination des bibliothèques en **2002**. OverDrive offre désormais **un catalogue de plus de 700 000 titres**, grâce à des accords avec plus de 1 000 éditeurs, incluant Random House, HarperCollins, AudioGO, Harlequin, et Bloomsbury. Penguin a cependant mis fin à sa collaboration avec OverDrive en février 2012, tandis que Hachette, MacMillan et Simon & Schuster avaient refusé de se faire distribuer par OverDrive craignant de réduire les ventes.

Le service est utilisé par plus de 19 000 bibliothèques dans plus de 20 pays dans le monde, dont **environ 700 bibliothèques au Royaume-Uni**.

La plate-forme leader sur ce marché évolue rapidement, puisqu'elle comptait 400 000 titres fin 2010 et 700 000 fin 2011. Le nombre de personnes inscrites au service OverDrive a été multiplié par 2 en 2011 pour atteindre 11 millions d'utilisateurs dans le monde.

**Le service permet aux bibliothèques utilisatrices de faire leur propre sélection de livres numériques**, mais aussi de **livres audio**, de **musique** et de **vidéo**. OverDrive adapte l'interface de la plate-forme pour s'insérer dans le site web de la bibliothèque. L'accès se fait à distance par l'utilisateur grâce à son identifiant de bibliothèque. **Les contenus peuvent être téléchargés sur PC, tablettes, liseuses ou smartphones**. Une fois téléchargés, ils ne peuvent cependant pas être transférés sur un autre terminal. La plate-forme est notamment compatible avec Windows PC, Mac, iPod, iPhone, iPad, Kindle (aux Etats-Unis seulement), Sony Reader, NOOK, Android, Blackberry, Windows Phone. Les livres numériques sont disponibles en format pdf ou ePub. La durée du prêt est déterminée par la bibliothèque. La plate-forme peut cependant donner la possibilité de proposer plusieurs durées de prêt pour un ouvrage. L'utilisateur peut ainsi lui-même choisir la durée du prêt (7, 14 ou 21 jours principalement). L'accès est limité à un utilisateur par copie. OverDrive fonctionne selon un **modèle de licence**.

Selon une enquête réalisée en 2009 par l'IFLA, 78% des bibliothèques interrogées considèrent avoir eu l'expérience de travail "la plus positive" avec OverDrive en comparaison avec les autres fournisseurs de livres numériques.

Lancée en **novembre 2010**, **Askews & Holts affiche une trentaine de bibliothèques utilisatrices** de son offre numérique. Celle-ci se compose de plus de **106 000 titres**. Le service fonctionne en marque blanche et s'intègre dans le site web des bibliothèques. Askews & Holts gère les négociations avec les éditeurs pour la reprise de leurs titres. Les bibliothèques sélectionnent ensuite les titres qui les intéressent. Le service est assez similaire dans son fonctionnement à celui proposé par OverDrive.

**Public Library Online** a été lancé en **2009** par l'éditeur Bloomsbury. **La plate-forme compte 77 bibliothèques adhérentes** en Grande-Bretagne en septembre 2012, et touche potentiellement 26 millions de personnes à travers le pays. Elle compte des accords avec les éditeurs suivants : A&C Black, Allen and Unwin, Alma Books, Berlin Verlage, Bloomsbury, Canongate, Faber, Macmillan, Mercier Press, Oneworld Literature, Quercus, Verve et Wisden. Le groupe Random House a également rejoint PLO en août 2012. Le service numérique propose des **packages thématiques "d'étagères virtuelles" accessibles en lecture en ligne** (donc sans téléchargement) depuis les locaux des bibliothèques ou à distance grâce à l'identifiant de la bibliothèque. L'offre à destination des bibliothèques de Grande-Bretagne compte **72 étagères virtuelles**, se composant chacune de 7 à 12 ouvrages.

En juillet 2012, le CILIP estimait que **71% des bibliothèques anglaises** proposaient du prêt de livres numériques, de même que **81% des bibliothèques galloises** et **57% des bibliothèques écossaises**.

**L'offre réelle de livres numériques dans les bibliothèques britanniques est pratiquement impossible à chiffrer**. En effet, certains ouvrages numériques sont actuellement disponibles dans certaines bibliothèques alors que les éditeurs les ont retirés

du catalogue proposé aux bibliothèques. C'est notamment le cas des titres de Penguin, dont certaines bibliothèques ont fait l'acquisition avant que l'éditeur ne décide de sortir de la plate-forme OverDrive.

L'évolution des politiques des éditeurs et la diversité des modèles d'accès aux ouvrages numériques ne permettent pas aux bibliothèques de pouvoir accéder aux mêmes titres dans les mêmes conditions.

### 1.2.2. Le marché des bibliothèques pour l'édition commerciale

Le marché du livre numérique représentait 243 millions GBP en 2011, incluant les manuels scolaires. **Le marché de la vente de livres numériques était estimé à 92 millions GBP**, sur un marché total de 3.21 milliards GBP, soit moins de 3% du chiffre d'affaires des éditeurs. Le chiffre est néanmoins en forte hausse par rapport à 2010 : +366%.

**Les associations représentatives des bibliothèques estiment que les bibliothèques représentent entre 1 et 2% du marché** du livre numérique.

### 1.2.3. Modèles économiques de l'offre de livres commerciaux dans les bibliothèques

Le modèle d'**OverDrive** repose sur le paiement d'une **redevance annuelle** (de l'ordre de 6 000 GBP/an) par la bibliothèque et **l'accès aux titres à l'unité**. **Les versions numériques sont en général vendues plus cher que les versions imprimées** (le supplément étant en moyenne de l'ordre de 10 GBP par rapport au livre imprimé). Il s'agit en règle générale de licences perpétuelles. Cependant, OverDrive peut proposer des licences limitées dans le temps, comme c'est le cas pour Harry Potter (licence de 5 ans vendue 15 GBP/exemplaire).

**Askews & Holtz** propose quant à lui un **paiement à l'usage**, c'est-à-dire que la bibliothèque rémunère la plate-forme à chaque fois que le titre est emprunté (montant non communiqué).

**Public Library Online** propose un **paiement annuel par étagère virtuelle** (de l'ordre de 255 GBP par étagère).

### 1.2.4. Stratégie des acteurs

En Grande-Bretagne, bibliothèques comme éditeurs font clairement état de leurs points de vue concernant le prêt de livres numériques dans les bibliothèques publiques. Les prises de position de part et d'autre sont relativement tranchées et témoignent de l'absence de discussion entre les deux parties.

Des négociations s'avèrent nécessaires pour débloquer la situation. Cependant, si les organisations représentatives des bibliothèques sont prêtes à négocier collectivement, les éditeurs refusent d'arrêter une position commune et préfèrent s'engager dans la voie de discussions séparées avec les bibliothèques.

La solution pourrait venir du gouvernement qui a appelé, par l'intermédiaire du Ministre de la Culture, Dan Jarvis, en juillet 2012 à **la création d'un groupe de travail** réunissant auteurs, éditeurs et bibliothèques autour des questions touchant au prêt de livres numériques dans les bibliothèques.

### Les bibliothèques

Les bibliothèques, soit à travers le **CILIP** (Chartered Institute of Library and Information Professionals), soit à travers la **SCL** (The Society of Chief Librarians) ont récemment fait part de leurs opinions quant aux problèmes posés par le prêt de livres numériques en bibliothèque et **avancent des propositions destinées à poser les bases d'une discussion avec les éditeurs**<sup>4</sup>.

Conscientes que le prêt de livres numériques ne pourra pas se faire sans le soutien des éditeurs, **elles réaffirment leur volonté de mettre en place des services permettant de protéger les droits des éditeurs et des auteurs** et se déclarent même prêtes à faciliter

<sup>4</sup> Cf. *SCL Position on E-Book Lending in Libraries*, Juillet 2012, *Ebook Acquisition and Lending Briefing – Public, Academic and Research Libraries*, CILIP, Août 2012.

l'achat de livres numériques par les utilisateurs des services de bibliothèques en favorisant la mise en place de liens vers les sites web des éditeurs. **Elles rappellent néanmoins leur rôle dans l'accès à la lecture pour tous**, quel que soit le support, mais aussi **dans l'accès aux nouvelles technologies** notamment pour les publics les plus défavorisés et entendent bien pouvoir contribuer à la promotion du livre numérique en permettant l'accès en bibliothèque dans des conditions à la fois respectueuses des intérêts des ayants-droits et des principes de base des bibliothèques britanniques, en particulier la gratuité de l'accès aux livres.

La SCL établit ainsi **8 propositions** portant sur les thèmes suivants<sup>5</sup> :

### **1. Les modèles de licences**

Les bibliothèques publiques s'engagent à respecter les modèles de licences mis en place par les agrégateurs et demandent des engagements de la part de ces agrégateurs concernant le respect des droits des ayants-droits.

### **2. Abonnement à la bibliothèque et accès aux livres numériques**

Les bibliothèques réaffirment le principe d'appartenance géographique et s'engagent à ce que les utilisateurs des services numériques soient bien résidents du territoire relevant du champ de compétence de la bibliothèque.

### **3. Digital Rights Management**

Les bibliothèques partent du principe que les fournisseurs de services numériques sont en mesure de mettre en place des systèmes de DRM robustes, adaptés au prêt numérique.

### **4. Modèle d'achat ou de licence**

Les bibliothèques se disent prêtes à envisager plusieurs modèles économiques possibles en fonction des souhaits des éditeurs, du moment que cela contribue à faciliter l'accès aux livres numériques. Parmi les options évoquées : le paiement des titres de catalogue au prix de la copie imprimée, le paiement d'un exemplaire cartonné – éventuellement augmenté – pour les titres les plus récents, un accès aux titres récents après une période de temps déterminée, l'obtention d'une licence avec une limite de temps (2 à 3 ans) ou avec une limite sur le nombre de prêts. Dans ce dernier cas, les bibliothèques souhaiteraient que cette limite reflète l'usage physique, c'est-à-dire de l'ordre de 100 prêts pour un titre cartonné et de 50 prêts pour un livre de poche.

### **5. Niveau d'accès du client**

Les bibliothèques cherchent à encourager l'accès le plus large possible au contenu numérique. Si le principe de "une copie, un utilisateur" est acceptable, les bibliothèques souhaitent travailler sur des modèles d'accès multi-utilisateurs, quitte à envisager des formes de restrictions.

### **6. Gratuité ou droit d'accès**

Si elles comprennent les inquiétudes de certains éditeurs par rapport au principe du prêt gratuit, les bibliothèques ne sont pour autant pas favorables à une remise en question du principe de gratuité, ou seulement dans des conditions bien spécifiques. Elles sont cependant favorables à ce que les plates-formes intègrent des options supplémentaires qui permettraient de faciliter l'achat de livres numériques par les usagers.

### **7. Modèles d'accès et téléchargement à distance**

Au-delà du modèle de téléchargement, les bibliothèques souhaitent maintenir un dialogue avec les éditeurs et les plates-formes d'agrégation afin de tenir compte des évolutions technologiques en cours et à venir et des souhaits/usages des utilisateurs.

### **8. L'offre des bibliothèques publiques dans le marché du livre numérique**

La SCL réaffirme enfin le rôle des bibliothèques et de leurs utilisateurs dans la lecture et la capacité à développer le marché du livre numérique dans un intérêt commun.

---

<sup>5</sup><http://www.goscl.com/scl-position-on-e-lending-in-libraries/>

Si les bibliothèques semblent ainsi ouvrir la voie à la négociation, elles n'en rappellent pas moins les menaces ou sujets d'inquiétude les concernant, à savoir :

- **La question des droits d'auteur et de leur extinction** : le cadre légal actuel prévoit le prêt de biens tangibles. Une fois un livre imprimé distribué, les détenteurs de droits ne peuvent plus prétendre faire exercer leurs droits. Or les livres numériques ne sont pas un bien qui peut être distribué, mais constituent un service qui peut être "communiqué au public" ou "rendu public". La question de l'extinction des droits ne se pose alors pas et une bibliothèque ne peut pas décider de prêter un livre numérique sans l'accord des détenteurs de droits (contrairement au livre physique).
- **Le risque de perte de contrôle sur le développement et la gestion des collections** : les pratiques des bibliothèques se retrouvent modifiées par le cadre légal du numérique et de fait contraintes par les politiques mises en œuvre d'une part par les éditeurs et d'autre part par les plates-formes d'agrégation. Elles n'ont ainsi pas accès à l'intégralité des œuvres disponibles pour le grand public et peuvent être contraintes de faire l'acquisition d'un ensemble de titres (Cf. Public Library Online) et non pas de titres unitaires. Dans le cadre d'un modèle de licences, elles n'ont pas non plus la garantie de pouvoir continuer à accéder à l'ensemble des titres, l'éditeur pouvant changer de politique et retirer certains titres de son catalogue. Les bibliothèques ne peuvent ainsi pas constituer leur catalogue numérique sur les mêmes bases que leur catalogue physique.
- **Le problème de l'atteinte à la vie privée des utilisateurs** : la gestion du prêt numérique revient à révéler un certain nombre d'informations sur l'identité de l'utilisateur et sur ses pratiques (mots-clés tapés, livres lus, phrases soulignées...) qui pourraient être utilisées à des fins marketing ou même être utilisées par la police.
- **Les enjeux techniques** : le marché britannique se caractérise par la coexistence de plusieurs plates-formes et standards non nécessairement compatibles entre eux et pas toujours faciles d'utilisation, ce qui ne facilite pas les choix que doivent effectuer les bibliothèques. Se pose également la question des supports de lecture, l'accès aux livres numériques supposant que l'utilisateur soit lui-même équipé de terminaux appropriés. Dans le cas où l'utilisateur n'est pas en capacité de s'équiper, ce serait alors à la bibliothèque de lui fournir une liseuse en prêt.
- **La différence de taxation entre papier et numérique** : tandis que les livres et la presse imprimée sont exemptés de taxes, les ressources électroniques supportent une TVA, ce qui est dénoncé comme "une taxe sur la connaissance" par les bibliothèques.

Un sujet plus récent d'interrogation est également apparu en début d'année, suite à l'**accord entre Google et Bloomsbury**, qui permet à Public Library Online de proposer deux "étagères virtuelles" gratuites sponsorisées par Google. Si ce type de partenariats facilite l'accès des bibliothèques aux livres numériques du fait de la gratuité des œuvres, il n'en pose pas moins des questions d'éthique.

## Les éditeurs

L'**Association des Editeurs** britanniques avait officiellement pris position en octobre 2010 sur la question du prêt de livre numérique dans les bibliothèques publiques<sup>6</sup>. Dans ce *Position Paper*, l'Association **entend à la fois rassurer les bibliothèques publiques sur la volonté des éditeurs de faciliter l'accès des bibliothèques aux livres numériques et fixer les conditions minimales requises par les éditeurs** pour permettre le développement du prêt de livres numériques.

Les éditeurs britanniques se montrent particulièrement **inquiets face aux préjudices commerciaux possibles pour les auteurs, les libraires et eux-mêmes** et demandent un niveau de contrôle particulièrement important sur les conditions du prêt numérique en bibliothèque. **Ils fixent ainsi quatre conditions essentielles** pour permettre aux bibliothèques publiques de pratiquer le prêt numérique :

---

<sup>6</sup> Cf. *E-book Lending in Public Libraries*, The Publishers Association, Octobre 2010

- La somme payée par une bibliothèque pour l'obtention d'une **licence couvre le droit de prêter une copie d'un livre à une personne pour une courte période de temps à n'importe quel moment**. Les éditeurs acceptent cependant que plusieurs modèles de licences puissent s'appliquer ;
- Les bibliothèques doivent mettre en place des **systèmes sécurisés et robustes** permettant de garantir que les adhérents à une bibliothèque résident bien dans la localité en question ;
- Le système fonctionne sur un **principe de téléchargement**, mais l'association préconise que les usagers d'une bibliothèque se rendent **dans les locaux de leur bibliothèque** afin d'y télécharger un livre numérique depuis un PC puis de le transférer sur un terminal portable, téléphone, liseuse ou PC portable ;
- Un livre téléchargé expire après une **période de temps prédéterminée** et n'est ainsi plus utilisable sur le terminal de l'utilisateur.

Les éditeurs se déclarent dans ce *Position Paper* **opposés au fait de faire payer pour l'accès aux livres numériques** notamment au nom du principe de soutien à l'accès universel et gratuit.

L'Association des Editeurs décrit également un **modèle alternatif d'accès par abonnement** dans lequel les éditeurs gardent le contrôle du catalogue. Ils envisagent ainsi que les éditeurs décident de la taille du catalogue accessible, des livres à inclure ou pas dans l'offre, et de la date d'introduction dans le catalogue (décalé ou pas par rapport à la date de publication). Un tel service serait opéré dans le cloud afin que les utilisateurs puissent accéder au contenu sans avoir à le télécharger. Le contenu serait alors accessible depuis n'importe quel terminal et en-dehors des locaux de la bibliothèque. Plusieurs formules d'accès sont envisagées : un accès mono-utilisateur ou multi-utilisateurs.

### Les plates-formes

L'orientation et les choix des plates-formes dépendent étroitement de leurs origines géographiques et de leurs actionnaires.

Ainsi Public Library Online, filiale d'un éditeur britannique, propose un modèle relativement fermé (pas de téléchargement possible, accès à des ouvrages présélectionnés par la plate-forme) quand Overdrive, acteur américain indépendant qui propose ses services à la fois aux bibliothèques, aux éditeurs, aux écoles et aux distributeurs, est sur un modèle beaucoup plus ouvert proposant du téléchargement et laissant les bibliothèques effectuer leurs propres choix de titres.

Les plates-formes restent relativement neutres dans le débat actuel entre éditeurs et bibliothèques, mettant essentiellement l'accent sur les aspects techniques et ergonomiques de leurs solutions.

Elles continuent cependant de faire évoluer leur offre. OverDrive est ainsi en phase de test (aux Etats-Unis pour le moment) avec un nouveau service de lecture en ligne et hors ligne (OverDrive Read) ne nécessitant ni le téléchargement du titre, ni l'installation préalable d'une application.

### 1.2.5. Synthèse

Probablement le marché européen le plus avancé en matière de livres numériques et d'offres de services à destination des bibliothèques publiques, la Grande-Bretagne est cependant freinée dans le développement du prêt de livres numériques par la position extrêmement prudente de la majorité des éditeurs, et notamment des plus importants d'entre eux. L'impossibilité pour les bibliothèques d'accéder au catalogue de la plupart des grands éditeurs limite leur capacité à développer un catalogue numérique attractif.

La question des modalités d'accès et des modèles économiques n'est à l'heure actuelle pas le problème principal des bibliothèques, pour le moment à la recherche d'accords avec les éditeurs. Si le marché des bibliothèques est marginal pour les éditeurs, ces derniers craignent surtout le développement du piratage et la baisse des ventes, même si les études tendent plutôt à prouver que les utilisateurs de bibliothèques sont également acheteurs de livres par ailleurs.

L'annonce de la création d'un groupe de travail sur le sujet par le gouvernement pendant l'été permettra peut-être de restaurer le dialogue et de trouver un terrain d'entente entre éditeurs, auteurs et bibliothèques.

## 1.3. Allemagne

### 1.3.1. L'offre de livres numériques en bibliothèque

**Une plate-forme majeure, DiViBib**, est active en Allemagne, fournissant du contenu numérique aux bibliothèques de lecture publique, à travers son **service en ligne Onleihe**. Créée en 2006, DiViBib est la filiale en charge des développements numériques de la société allemande ekZ.bibliotheksservice GmbH, spécialisée dans la fourniture de prestations physiques aux bibliothèques.

**DiViBib a démarré ses activités en 2007** avec 4 bibliothèques pilotes. En mai 2011, DiViBib comptait sur un réseau de 200 bibliothèques, soit 9.3% de l'ensemble des bibliothèques publiques allemandes. **En mars 2012, DiViBib comptabilisait 400 bibliothèques dont 350 bibliothèques allemandes**, ce qui représente 30 millions de personnes possiblement concernées dont 3 millions d'utilisateurs des services de bibliothèques. La plate-forme est également présente en Autriche, Suisse et Italie. Un lancement en Norvège est également prévu en 2012. DiViBib attend plus de 550 bibliothèques adhérentes fin 2012.

**Environ 20 000 titres sont disponibles** en mars 2012 sur cette plate-forme, dont :

- 15 000 ebooks ;
- 4 000 livres audio ;
- 700 e-vidéos ;
- 350 e-Music ;
- 8 packages d'abonnement à 19 titres de presse et magazines.

L'offre augmente progressivement puisque la plate-forme proposait 17 600 titres en mai 2011, dont 13 000 livres numériques.

A titre de comparaison, l'ensemble des bibliothèques allemandes comptent 362 millions d'unités physiques dans leurs collections (tous médias confondus).

DiViBib propose une prestation complète aux bibliothèques intégrant l'accès à une plate-forme en ligne dans le prolongement du site de la bibliothèque, un support technique, la négociation des licences avec les éditeurs, l'indexation et la distribution du contenu numérique. Les documents sont proposés en **téléchargement uniquement**, en **format pdf** (Adobe reader) **ou ePub** (Adobe Digital Editions) pour les livres numériques et la presse, en format WMA (Windows Media Player) pour les livres audio et la musique, en format WMV (Windows Media Player) pour la vidéo. **Un même livre ne peut être emprunté qu'une seule fois**, à moins que la bibliothèque n'ait fait l'acquisition de plusieurs licences pour le même titre.

Les bibliothèques sont libres de proposer tout ou partie des 20 000 titres disponibles sur DiViBib à leurs utilisateurs. Ces derniers accèdent au catalogue de leur bibliothèque via leur carte d'abonnement à la bibliothèque et un code d'accès. Une fois téléchargé sur PC ou liseuse, le document peut être transféré sur un autre terminal. Une application pour Apple existe depuis avril 2011 et une application pour Android (au format ePub) depuis juillet 2011. Un livre peut également être imprimé. **La durée du prêt et le nombre de titres qui peuvent être téléchargés sont fixés par la bibliothèque.**

L'offre de DiViBib n'est cependant pas exhaustive, plusieurs éditeurs étant absents de la plate-forme (dont 1 ou 2 éditeurs majeurs). **La disponibilité des titres récents dépend de la politique de chaque éditeur.** De même, les éditeurs ne donnent pas non plus nécessairement accès à l'intégralité de leur catalogue.

**En 2011, DiViBib a enregistré 2 millions de téléchargements** (tous formats confondus). La plate-forme attend 4 millions de téléchargements pour l'année 2012.

A titre de comparaison, les 10 000 bibliothèques allemandes comptent 10.8 millions d'utilisateurs, générant 200 millions de visites par an et 466 millions de prêts (tous médias confondus).

**Une deuxième plate-forme est en projet**, initiée par MVB, filiale de l'Association des Libraires allemands, et à l'origine d'une plate-forme de livres numériques et de recherche plein texte en ligne destinée aux revendeurs uniquement (Libreka !). MVB détient actuellement des contrats avec plus de 1 650 éditeurs. Concernant le projet de plate-forme à destination des bibliothèques, **le service sera initialement proposé en téléchargement**. Les ouvrages seront disponibles **en format pdf ou en format ePub**. Deux types de DRM devraient être utilisés (comme sur la plate-forme actuelle) : Adobe Digital Edition (qui permettent d'utiliser jusqu'à 6 terminaux) et des DRM sociaux. Le choix dépend des éditeurs.

**Public Library Online, le service lancé par Bloomsbury, est également disponible en Allemagne** et propose notamment des livres publiés par Bloomsbury et par Berlin Verlage. L'offre en langue allemande apparaît cependant extrêmement limitée (seulement 11 étagères de 10 livres chacune). Elle est complétée par des ouvrages en anglais (49 étagères issues de la littérature britannique, américaine et australienne) et en danois (1 étagère, le service étant également présent au Danemark). (cf. Grande-Bretagne pour le détail du fonctionnement de la plate-forme).

Il n'y a pas de données disponibles sur l'utilisation de cette plate-forme dans les bibliothèques publiques allemandes.

Notons également **le lancement le 1<sup>er</sup> mars 2012 de la plate-forme Skoobe** par Holtzbrink et Bertelsmann. Si la plate-forme n'est pas destinée aux bibliothèques mais aux particuliers, elle est considérée par les bibliothèques comme constituant une nouvelle forme de concurrence avec leurs propres services. La plate-forme propose en effet un **modèle d'abonnement mensuel**, permettant, pour **9.99 EUR/mois** d'emprunter **deux livres par mois**. Un catalogue de plus de **9 000 titres** est disponible. Les titres sont pour le moment accessibles depuis iPhone, iPad et iPod Touch. Une application sous Android devrait être prochainement disponible. Les livres peuvent être lus à partir de trois terminaux différents qui peuvent être synchronisés. La lecture est également possible hors ligne.

### 1.3.2. Le marché du livre numérique

**En 2011, le marché allemand comptait 4.7 millions de livres numériques vendus** (hors manuels scolaires), pour un chiffre d'affaires de 38 millions EUR **soit 1% du marché du livre**, en hausse de 77% par rapport à 2010. Les prévisions tablent sur 2 à 3% de parts de marché pour le numérique en 2012 (voire même 6 à 7% pour certains éditeurs) et 16% du chiffre d'affaires du secteur de l'édition devrait être réalisé en numérique en 2015.

### 1.3.3. Modèles économiques de l'offre de livres commerciaux dans les bibliothèques

Le modèle développé par la plate-forme DiViBib repose sur un ensemble de prestations. Elles incluent :

- Des frais d'installation ;
- L'accès à un premier choix de titres (entre 5 000 et 25 000) ;
- Des frais mensuels liés à l'extension du catalogue ;
- Des frais opérationnels.

**Ces coûts sont variables en fonction de la taille de la population desservie, et du type d'accès** : individuel ou dans le cadre d'un consortium.

Certains Länder ont ainsi fait l'acquisition du contenu de la plate-forme pour le mettre à la disposition de leurs bibliothèques (accès en consortium).

**Table 1 : Exemples de tarifs pratiqués par la plate-forme DiViBib**

	Accès individuel		Consortium		
	Plus de 400 000 hab.	Entre 100 et 400 000 hab.	Plus de 400 000 hab.	Entre 50 et 100 000 hab.	Moins de 50 000 hab
<b>Frais d'installation (HT)</b>	10 600 EUR	5 800 EUR	3 000 EUR	1 500 EUR	1 000 EUR
<b>Catalogue initial (TTC)</b>	De 50 à 60 000 EUR	De 15 à 35 000 EUR	10 000 EUR	5 000 EUR	3 000 EUR
<b>Frais opérationnels par mois (HT)</b>	1 060 EUR	580 EUR	300 EUR	150 EUR	100 EUR

Source : ekz

Le service DiViBib est assez proche du modèle physique. La bibliothèque fait son choix parmi les titres proposés (et conserve donc la maîtrise du contenu, même si l'offre est pour le moment plus limitée en numérique qu'en papier). Une fois acheté, le livre peut être prêté dans les mêmes conditions qu'un livre imprimé, il n'y a pas de limitation ni dans le nombre de prêts, ni dans le temps. En revanche, une copie numérique ne peut être prêtée plusieurs fois en même temps, la bibliothèque doit acheter plusieurs copies numériques si elle souhaite offrir plusieurs accès simultanés.

La **future plate-forme** en cours de développement par MVB devrait proposer un **modèle économique différent**, dans lequel la bibliothèque effectuerait un **versement pour chaque prêt effectué**. Un même titre pourrait alors être emprunté par plusieurs utilisateurs simultanément. Il n'y aurait pas non plus de distinction selon la taille de la population desservie. Les négociations sont encore en cours avec les éditeurs pour cette plate-forme à destination des bibliothèques.

Dans le cadre de la plate-forme distributeurs, la plate-forme perçoit une commission standard de 30% dont 25% pour le libraire et 5% pour Libreka !. L'éditeur perçoit donc 70% du prix de vente.

### 1.3.4. Stratégie des acteurs

#### Les bibliothèques

Les bibliothèques allemandes se sont progressivement investies dans la lecture et le prêt numérique. Néanmoins, seulement **moins de 10% d'entre elles proposent à l'heure actuelle une offre numérique**.

Les bibliothèques demeurent prudentes face au livre numérique qui ne constitue pas un changement de support de lecture, mais un véritable **changement de paradigme**.

**Elles craignent un rapport de force inégal avec les éditeurs** qui contrôlent doublement le marché. D'une part, parce qu'ils ont le pouvoir de donner ou non accès à leurs ouvrages, d'autre part parce que dans l'univers numérique, les éditeurs restent propriétaires des fichiers (ils ne donnent qu'un droit d'accès au fichier numérique sans en transférer la propriété), contrairement au livre imprimé.

**Les bibliothèques redoutent ainsi d'être partiellement exclues du marché du numérique** par les éditeurs et de ne devenir à terme que des collections d'archives ou des musées.

Même si une partie des titres n'est pas accessible sur DiViBib (soit faute d'accords avec l'éditeur, soit faute d'accords avec l'auteur), **le fonctionnement actuel de la plate-forme, proche du modèle physique semble convenir aux bibliothèques**, qui conservent le contrôle de leur collection et gardent les titres dans leur catalogue numérique sans avoir besoin de renouveler les licences à échéances régulières. Seul le principe de l'accès mono-utilisateur apparaît comme discutable dans un univers numérique.

Le **modèle du PDA (Patron-Driven-Acquisition)** pourrait également intéresser les bibliothèques allemandes. Une bibliothèque pourrait ainsi proposer tout ou partie du catalogue disponible sur une plate-forme, mais les titres ne seraient achetés par la

bibliothèque que quand le livre ferait l'objet d'une certaine utilisation (qui reste à définir en accord avec la bibliothèque : après la lecture d'un certain nombre de pages, après un certain temps passé à consulter l'ouvrage...). La bibliothèque pourrait ainsi proposer un choix plus large à ses utilisateurs. Avec ce modèle, les titres achetés sont au moins lus une fois ce qui permet d'optimiser le budget de la bibliothèque.

## Les éditeurs

Si **les éditeurs allemands ne semblent pas opposés au principe du prêt numérique** dans les bibliothèques de lecture publique, il existe **quelques freins au développement de licences pour les bibliothèques** notamment pour les titres les plus populaires.

En particulier, le manque de connaissance du comportement du consommateur et de l'usage du livre numérique freine les éditeurs qui craignent notamment la baisse de revenus sur les achats d'impulsion ainsi que le développement d'un marché de la revente de copies "usagées" entre consommateurs. De plus, **les modèles économiques ne sont pas encore totalement stabilisés** et les éditeurs sont toujours à la recherche du modèle économique le plus pertinent. En attendant, ils appliquent aux bibliothèques la même organisation de marché que dans l'univers papier : une copie numérique ne peut être lue que par un utilisateur à la fois.

Enfin, la question des **droits d'auteur** dans le cadre du prêt numérique n'est pas non plus résolue. Dans l'univers papier, les bibliothèques achetaient un support imprimé. Les droits de l'éditeur sur l'utilisation ultérieure du livre s'éteignaient à partir du moment où le livre appartenait à la bibliothèque. Dans l'univers numérique, l'éditeur ne vend plus un support physique mais un droit d'accès à un fichier de données sur lequel il continue de détenir les droits, qui n'ont pas toujours été intégrés dans les contrats avec les auteurs.

**Les éditeurs restent en faveur d'un modèle de licence**, même si ce modèle peut prendre plusieurs formes : licence mono-utilisateur ou multi-utilisateurs, accès limité ou non dans le temps.

Certains éditeurs proposent également des **bundles de formats**. Ainsi l'éditeur scientifique de Gruyter propose des bundles livre imprimé + copie numérique pour environ 140% du prix de l'exemplaire papier. L'éditeur scolaire O'Reilly propose à la fois le format pdf et le format ePub.

## Les plates-formes

Pour le moment pratiquement seule sur le marché des bibliothèques, la plate-forme DiViBib risque de voir apparaître un nouveau concurrent avec le lancement annoncé de la plate-forme de MVB.

Le marché allemand étant encore relativement peu développé, cette concurrence nouvelle pourrait contribuer à stimuler le marché et à favoriser son développement, notamment en stimulant les usages.

**DiViBib** a déjà étendu son savoir-faire aux pays germanophones voisins et continue son développement à l'international avec un lancement en Norvège. La plate-forme **renforce également sa présence en Allemagne** et continue d'augmenter le nombre de ses **accords avec des éditeurs sur la base d'un modèle de licence mono-utilisateur**, mais a également entamé des **négociations** avec Random House portant sur **d'autres modèles économiques** (licence multi-utilisateurs, Patron-Driven-Acquisitions, packages de formats).

On peut enfin noter la position particulière de la plate-forme actuelle par rapport à celle en développement, la première étant filiale d'une société spécialisée dans le service aux bibliothèques, l'autre de l'association des libraires. Aucune de ces plates-formes n'est directement affiliée à un ou plusieurs éditeurs (contrairement à la Suède ou à l'Espagne).

### 1.3.5. Synthèse

L'offre numérique dans les bibliothèques est encore faiblement développée en Allemagne, malgré la création d'une plate-forme spécialisée il y a 5 ans. Le marché est relativement balbutiant et nécessite encore quelques ajustements, essentiellement en ce qui concerne la disponibilité des titres en numérique, le contrôle des droits et les modèles économiques appropriés.

L'arrivée d'une nouvelle plate-forme devrait permettre de redynamiser le marché, de même que le lancement du service Skoobe, en partie concurrent des services numériques d'une bibliothèque. Le développement du parc des liseuses et des tablettes électroniques est également appelé à jouer un rôle important. En janvier 2012, 1.6 million d'Allemands possédaient une liseuse et 3.2 millions une tablette. Les prévisions de vente font état de 4.92 millions de tablettes vendues en Allemagne en 2012 et de 0.91 million de liseuses. Ces chiffres devraient s'élever à respectivement 12.3 millions et 2.43 millions en 2015.

## 1.4. Espagne

### 1.4.1. L'offre de livres numériques en bibliothèque

Il existe **trois plates-formes de prêt numérique pour les bibliothèques**, à l'échelle nationale ou locale et offrant des prestations plus ou moins complètes.

**Libranda est la plate-forme principale**, la plus couramment utilisée dans les bibliothèques espagnoles.

Libranda est une société **appartenant à 7 éditeurs espagnols** : Planeta, Random House Mondadori, Santillana, Roca Editorial, Grup62, SM et Wolters Kluwer. Elle a vocation à fournir des prestations logistiques, techniques, commerciales et administratives aux éditeurs, distributeurs et bibliothèques dans un environnement numérique. **Elle dispose d'accords avec plus de 140 maisons d'édition.**

Son offre destinée aux bibliothèques inclut une plate-forme technique qui permet de :

- Gérer la sélection de titres disponibles ;
- Définir les caractéristiques du prêt ;
- Présenter l'offre aux utilisateurs ;
- Visualiser les statistiques liées aux prêts effectués.

La plate-forme propose deux services : l'un de **téléchargement traditionnel** reposant sur l'utilisation des DRM d'Adobe, l'autre de **lecture dans le cloud** utilisant les propres DRM de Libranda. **Chaque bibliothèque dispose de son espace de stockage de contenus.** Il est ainsi possible d'intégrer aussi bien des livres distribués par Libranda que des livres numériques provenant d'éditeurs qui ne disposent pas d'accords avec Libranda.

Libranda a proposé aux éditeurs et aux bibliothèques un cadre global selon une **logique de licence**. Une partie des éditeurs ne souhaitent pas rejoindre la plate-forme car les conditions de rémunération imposées par la plate-forme ne sont pas jugées satisfaisantes.

**OdiloTK** est une plate-forme technique offrant des fonctionnalités similaires à celles de Libranda, appartenant à une société espagnole (Biblio3000). Elle ne développe cependant pas de catalogue de livres **et n'assure que la prestation technique. Le contenu est acheté par ailleurs par les bibliothèques et hébergé sur la plate-forme.** OdiloTK permet de gérer le prêt de contenu audio, vidéo, audio livres et livres électroniques. Elle utilise les DRM d'Adobe Content Server, qui permettent d'utiliser jusqu'à 6 terminaux pour la lecture d'un même titre. En plus du **téléchargement**, OdiloTK propose également un **accès en streaming** assurant à la fois une meilleure protection du contenu pour les ayants-droits (pas de téléchargement intégral), et une plus grande accessibilité pour l'utilisateur (PC, tablettes, smartphones). La durée du prêt peut dépendre du titre. En règle générale, elle est de 21 jours. Le contenu numérique est intégré dans le catalogue en ligne accessible depuis le portail web de la bibliothèque. La plate-forme fournit des statistiques de trafic.

Le service d'OdiloTK est notamment utilisé par le réseau des bibliothèques publiques de Cartagena, celui de l'Institut Cervantes, les bibliothèques du Ministère des Finances et de l'Administration Publique. La Communauté de Madrid et la Généralité de Catalogne travaillent également sur un projet commun reposant sur l'implantation de cette plate-forme dans leurs réseaux de bibliothèques.

**XeBook** est une **plate-forme technique** à destination des bibliothèques permettant la gestion, l'accès, la découverte et la diffusion de leur catalogue de contenus numériques. La

plate-forme en open code offre des fonctionnalités 2.0 et **permet la participation sociale**. Elle offre également la **possibilité d'enrichir les contenus via des services externes** tels que Google Books, Amazon, LibraryThings et DILVE (portail espagnol d'échange d'informations bibliographiques et commerciales de livres). Elle est complètement intégrable avec le système de gestion des bibliothèques KOHA. Les bibliothèques peuvent soit choisir de souscrire au service de XeBook, soit de l'installer sur leurs serveurs. Les contenus sont disponibles en **format pdf ou ePub** et sont protégés par un système de DRM (Adobe Content Server). Ils sont accessibles 24h/24 et 365j/an depuis un PC, un ereader ou un smartphone. L'accès simultané au même contenu est possible mais dépend du nombre de licences souscrites.

**Galicia eBooks** est la plate-forme développée par la Communauté de Galice pour le réseau des Bibliothèques de Galice, sur la base de la technologie de Xercode (le développeur de XeBook).

Il existe également des **plates-formes à destination du grand public** offrant un accès à des livres numériques (dont certains gratuits) et **qui peuvent permettre aux bibliothèques de compléter leur offre** avec un contenu assez spécifique (Cf. **Koomic** pour les bandes dessinées en langue espagnole ; **Musa a las 9** spécialisée dans la poésie et la fiction contemporaine ; **24symbols** qui propose un modèle de freemium dans le cloud : un accès gratuit avec de la publicité et/ou un accès par abonnement permettant de bénéficier de fonctionnalités avancées et de lire sans connexion ; **Neotake.com** qui est un moteur de recherche recensant plus de 5 400 000 ouvrages numériques dans différentes langues).

L'offre de titres numériques totale s'élève à environ 12 000 titres, ce qui n'est pas suffisamment important du point de vue des bibliothèques. Environ 20 à 25% des titres récents sont également disponibles en version numérique. Mais la sortie en papier et numérique est une tendance inéluctable et le décalage entre les deux tend à se réduire. La numérisation du fond de catalogue prendra cependant du temps.

#### 1.4.2. Le marché des bibliothèques pour l'édition commerciale

**Le marché des bibliothèques représentait 3% du marché du livre** en Espagne.

**Le marché du livre numérique** (grand public + bibliothèques) **représentait 2.4% du marché total** en 2010. Les prévisions (réalisées en mars 2011) annonçaient 7% en 2011 et 12% en 2012.

La crise économique actuelle a des répercussions directes sur les bibliothèques publiques touchées par des restrictions budgétaires qui peuvent être localement importantes (allant jusqu'à la fermeture de certains sites). **Le marché de la vente de livres aux bibliothèques a baissé de 43.7% entre 2010 et 2011.**

#### 1.4.3. Modèles économiques de l'offre de livres commerciaux dans les bibliothèques

Il n'y a pas véritablement de modèle économique défini en Espagne pour le moment, excepté celui que tente d'imposer Libranda.

**Libranda** a mis en place un système de **licence numérique annuelle pour chaque titre**. Chaque licence souscrite donne le droit à un utilisateur unique de lire le livre correspondant pendant une période définie. La bibliothèque peut souscrire autant de licences qu'elle le souhaite. Pour la première année, la licence est vendue au prix public du livre numérique moins 15%. Au-delà d'un certain nombre de licences achetées par titre, une réduction plus importante (-20%) s'applique sur les licences supplémentaires. Si la bibliothèque souhaite renouveler sa licence au-delà de la première année, la réduction accordée sera alors plus importante (-50% par rapport au prix public). Le coût reste le même les années suivantes.

Dans le cadre d'**OdiloTK**, la **bibliothèque rémunère la plate-forme technique** sous la forme d'un **forfait annuel**. Elle **négocie ensuite les conditions d'accès aux livres directement avec les éditeurs**. Selon les éditeurs et le type d'ouvrage, il est aussi bien possible d'acheter l'ouvrage numérique de façon définitive que de payer un droit d'accès pour une période de temps (souvent fixée à 2 ans, mais pouvant aller jusqu'à 5 ans). Le nombre d'accès simultanés à un titre dépend du nombre de licences souscrites.

#### 1.4.4. Stratégie des acteurs

##### Les bibliothèques

Grâce à un financement du ministère de la Culture, les bibliothèques ont pu faire l'acquisition en 2010 et 2011 de liseuses (avec une offre de livres pré-chargés, notamment avec des livres tombés dans le domaine public) destinées à être mises à la disposition du public. L'objectif était notamment de mieux comprendre l'intérêt et les usages et d'évaluer les différents modèles de liseuses<sup>7</sup>.

Le modèle économique actuellement développé par Libranda ne satisfait pas totalement les bibliothèques qui ne souhaitent pas payer tous les ans le même contenu. Le modèle par abonnement est compréhensible dans le monde académique dans lequel le contenu fait l'objet de mises à jour régulières, mais pas dans la littérature. Par ailleurs, les modèles de location sont difficiles à valoriser pour une bibliothèque car cela implique des coûts annuels mais sans constitution de valeur en contrepartie. Dans le climat actuel de restrictions budgétaires, ce modèle est assez mal perçu, d'autant plus que les budgets des bibliothèques dépendent de la fréquentation de l'année précédente. Si le numérique fait baisser la fréquentation, les budgets baisseront d'autant.

Les bibliothèques publiques souhaitent disposer de la même autonomie dans l'univers numérique que dans le monde physique en ce qui concerne leur politique d'achat, sur la base d'un modèle "pick and choose", qui leur permettrait de sélectionner les titres qui les intéressent pour constituer une offre de catalogue, tout en étant capable d'offrir les best-sellers du moment à un grand nombre de personnes, mais dans une période limitée dans le temps. Le prix reposerait dans cette vision soit sur la consommation réelle, soit sur la disponibilité des contenus que souhaite offrir la bibliothèque, et non sur l'audience potentielle d'une offre. Elles sont favorables au fait de détenir la propriété des livres numériques, mais accepteraient que cette propriété soit limitée dans le temps. Au-delà de cette limite, elles pourraient alors prendre la décision de racheter ou non un nouvel exemplaire du livre numérique.

Les réticences des bibliothécaires semblent également liées à la méconnaissance des nouvelles technologies et à la peur de perdre la maîtrise du contenu.

Etant donné la faible consommation numérique, il est nécessaire à l'heure actuelle pour les bibliothèques qui souhaitent offrir du livre numérique de disposer d'une offre similaire en papier, ce qui double les coûts d'acquisition.

Les bibliothèques souhaitent s'organiser par communautés pour disposer de plates-formes communes à cet échelon régional. Le ministère de la Culture tente d'appuyer cette démarche en mettant en place une initiative destinée à permettre le financement d'une plate-forme par région. L'ambition est notamment de permettre la réduction des inégalités territoriales dans l'accès aux contenus culturels en format numérique.

Les bibliothèques ne considèrent pas que le prêt gratuit vienne en concurrence de la vente au public, mais qu'elles jouent un rôle important dans la sensibilisation du public à la lecture numérique et dans la formation de la population à ces nouvelles formes de lecture. En cela, elles pensent contribuer à poser les premières pierres de ce futur marché.

L'introduction du livre numérique dans les bibliothèques soulève par ailleurs de nombreuses questions quant à la place de la bibliothèque de lecture publique dans ce nouvel environnement numérique, mais aussi plus largement des questions sur la conservation des contenus (patrimoniaux et personnels) et sur la protection de la vie privée.

##### Les éditeurs

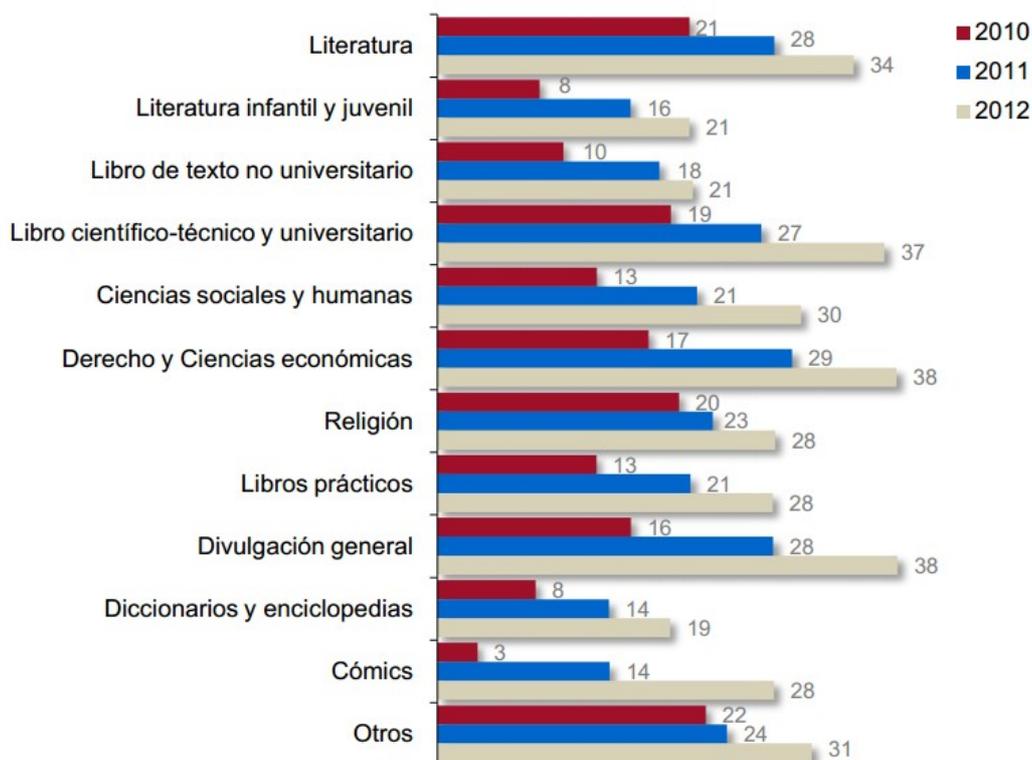
Les éditeurs voient dans le prêt numérique gratuit par les bibliothèques une concurrence directe à la vente au grand public et sont donc peu favorables à son développement, même s'ils sont conscients que le développement d'une offre numérique est inéluctable, y compris en bibliothèque. Leur objectif reste de vendre des livres et ils considèrent que la lecture

<sup>7</sup> Il ressort de l'enquête conduite auprès des utilisateurs que 93% des utilisateurs n'avaient jamais utilisé de e-readers auparavant, 52% des utilisateurs étaient des hommes, 73% avaient un niveau d'études supérieures, 39% avaient entre 50 et 59 ans. L'utilisateur type est un lecteur régulier à la fois de livres et de presse quotidienne, à la fois sur support papier et sur Internet. Le contenu du domaine public mis à disposition des utilisateurs était jugé plutôt favorablement et les terminaux ont été jugés faciles à utiliser.

gratuite en bibliothèque ne débouche pas sur des actes d'achat. Leurs actions ont donc été essentiellement axées sur le grand public jusqu'à cette année.

Les éditeurs espagnols sont dans leur ensemble actifs en matière de numérisation des ouvrages (essentiellement des nouveautés, mais aussi des œuvres de catalogue) et leur offre numérique progresse rapidement, d'une année sur l'autre.

**Figure 1 : Pourcentage des ouvrages disponibles à la vente en numérique par catégorie d'ouvrage (réalisé 2010, prévisions 2011 et 2012)**



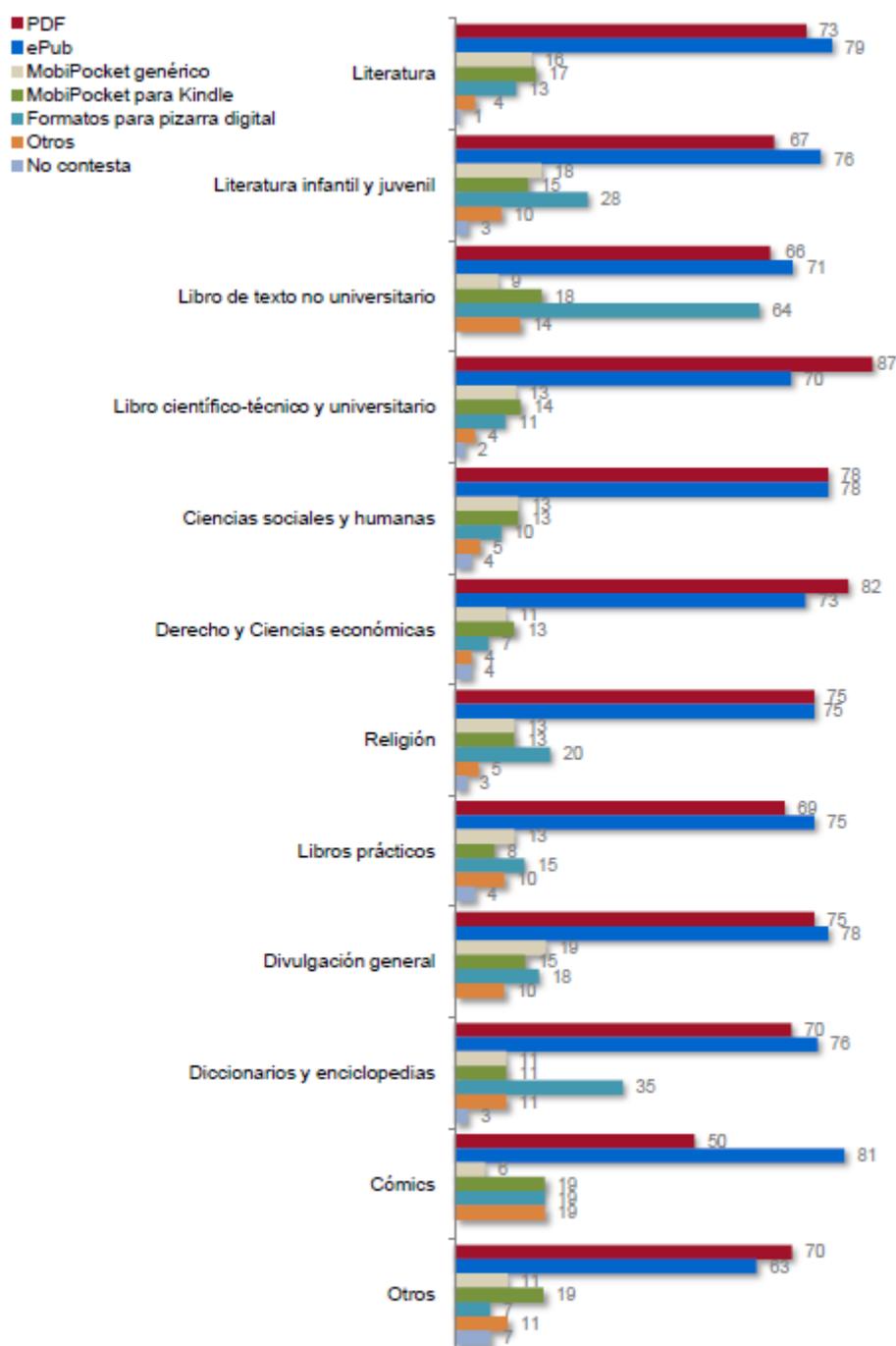
Source : 2a Encuesta sobre el libro digital en España - Impacto de la digitalización en el catálogo, canales de distribución y de venta y política comercial, Mars 2011 - Federación de Gremios de Editores de España avec la collaboration de Fundación German Sánchez Ruipérez

De plus, leur politique de prix en numérique paraît plutôt attractive, puisque la quasi-totalité des éditeurs espagnols déclarent pratiquer en numérique un prix plus bas qu'en papier. Pour 2011, 45% des éditeurs annonçaient un prix de vente en moyenne 30% moins cher en numérique et 24% annonçaient un tarif 50% moins cher. Seuls 8% des éditeurs affichent des prix équivalents pour un même titre en version numérique et papier. Environ 40% des éditeurs avaient prévu de mener des actions promotionnelles en faveur du livre numérique en 2011 et 2012, les éditeurs les plus actifs étant ceux disposant de catalogues de plus de 10 000 ouvrages et de moins de 5 000. Seuls 25% des éditeurs proposant des catalogues de 5 à 10 000 ouvrages envisageaient de telles actions<sup>8</sup>.

En termes de formats utilisés, plus de 70% des éditeurs proposent à la fois du pdf et de l'ePub. Ce dernier format a particulièrement progressé entre 2010 et 2011 (passant de 40% à 73%). Le format pdf devrait quant à lui commencer à plafonner voire à diminuer à partir de 2012.

<sup>8</sup> 2a Encuesta sobre el libro digital en España - Impacto de la digitalización en el catálogo, canales de distribución y de venta y política comercial, Mars 2011 - Federación de Gremios de Editores de España avec la collaboration de Fundación German Sánchez Ruipérez.

**Figure 2 : Les principaux formats utilisés pour la commercialisation des livres numériques, selon la catégorie d'ouvrages, en 2011**



Source : 2a Encuesta sobre el libro digital en España - Impacto de la digitalización en el catálogo, canales de distribución y de venta y política comercial, Mars 2011 - Federación de Gremios de Editores de España avec la collaboration de Fundación German Sánchez Ruipérez

Les éditeurs se sont investis directement dans la distribution de livres numériques auprès des bibliothèques à travers la création de Libranda. Si le modèle mis en place par Libranda satisfait les grands éditeurs<sup>9</sup>, tous les éditeurs espagnols n'ont pas recours à ses services et préfèrent traiter directement avec les bibliothèques en passant par des plates-formes ouvertes comme OdiloTK.

Les éditeurs considèrent que la crise économique, et donc la crise budgétaire des bibliothèques, pénalise le développement du livre numérique en bibliothèque. Cependant, les infrastructures informatiques inadaptées et les usages encore faibles sont également

<sup>9</sup>Pour mémoire, Libranda est détenue par 7 grands éditeurs espagnols.

pointés par les éditeurs comme étant des freins au développement du livre numérique dans les bibliothèques publiques.

La durée des droits d'auteur est par ailleurs un problème pour les éditeurs. Dans la majorité des cas, une renégociation des droits d'auteur est nécessaire tous les deux ans. Une nouvelle loi sur la propriété intellectuelle est attendue.

### Les plates-formes

Libranda étant détenue par des éditeurs espagnols, sa stratégie est étroitement liée à celles des éditeurs.

OdiloTK en qualité de simple prestataire technique apparaît plus neutre dans les relations entre éditeurs et bibliothèques, et permet une plus grande souplesse dans les modèles économiques testés.

#### 1.4.5. Synthèse

Le faible développement du parc de liseuses et de tablettes numériques est soulevé de part et d'autres comme étant un frein réel au développement de la pratique de la lecture numérique, notamment en bibliothèque.

Les restrictions budgétaires qui touchent les bibliothèques publiques ne faciliteront pas dans les prochaines années le développement d'une offre importante de leur part malgré la volonté du ministère de la Culture de favoriser cette pratique à travers le financement de liseuses en 2010 et 2011, et l'existence d'une enveloppe en 2012 pour le financement de plates-formes techniques.

Par ailleurs, le modèle économique imposé par Libranda ne satisfait pas les bibliothèques qui lui préfèrent la plate-forme OdiloTK, jugée à la fois moins contraignante et plus ergonomique. Néanmoins, la présence des plus grands éditeurs sur Libranda rend quasiment incontournable l'utilisation de cette dernière.

Le développement du prêt numérique dans les bibliothèques de lecture publique en Espagne devrait ainsi prendre du temps avant de se généraliser. Il est en effet nécessaire de résoudre les questions liées à l'équipement (des bibliothèques et des utilisateurs), aux modèles d'accès aux livres (achat définitif, location, abonnement), aux difficultés liées à l'utilisation de plates-formes différentes et en premier lieu aux restrictions budgétaires.

On peut enfin noter l'existence d'un groupe de travail consacré aux livres numériques dans le cadre du Conseil pour la Coopération des Bibliothèques, qui travaille avec le ministère de la Culture d'une part (pour la mise en place des projets numériques) et qui gère par ailleurs les discussions avec les éditeurs.

## 1.5. Amérique du Nord

### 1.5.1. L'offre de livres numériques en bibliothèque

Le marché nord-américain est de loin le marché le plus avancé en termes de développement du prêt de livres numériques dans les bibliothèques de lecture publique, notamment lié au développement précoce d'une plate-forme numérique (OverDrive) puis au développement d'un parc de liseuses (en partie grâce à Amazon).

### 1.5.2. Données d'usage

En 2011, selon le Library Journal et le School Library Journal, **82% des bibliothèques américaines offraient à leurs utilisateurs un service gratuit de prêt de livres numériques**. Elles étaient 72% en 2010. Les chiffres varient cependant selon les organismes, l'American Library Association annonce ainsi un taux de 76.3% pour 2011, tandis que pour le COSLA, l'agence administrative chargée du développement des bibliothèques aux États-Unis (Chief Officer of State Library Agencies), ce serait 39% des bibliothèques publiques qui n'offriraient pas de services de lecture numérique. Néanmoins,

quel que soit le taux réel, l'ensemble des chiffres avancés montre le haut niveau de pénétration de ces services aux Etats-Unis.

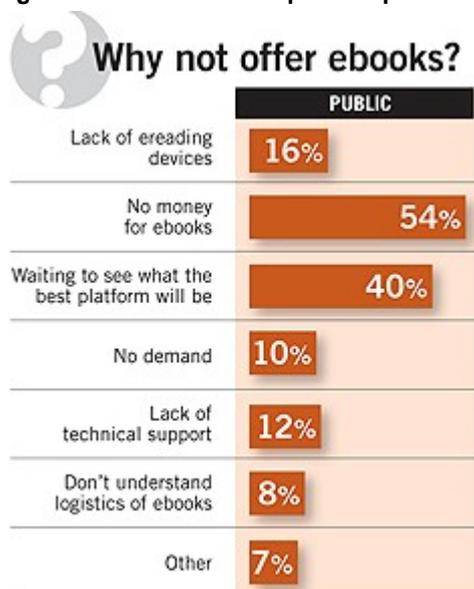
Une certaine fracture numérique semble cependant se dessiner entre les bibliothèques de zones urbaines qui seraient 92% à offrir des livres numériques contre seulement 65% des bibliothèques de zones rurales (source : ALA).

15% des bibliothèques prêtent également des terminaux pré-chargés et 26% espèrent pouvoir le faire dans le futur.

En moyenne, une bibliothèque publique américaine propose un choix de **4 350 titres numériques en 2011**, chiffre en forte augmentation par rapport à l'année précédente (1 529 titres en moyenne en 2010).

Parmi les bibliothèques qui ne proposent pas encore des livres numériques, 48% envisagent de le faire d'ici deux ans de façon certaine, 33% envisagent de le faire, mais n'en font pas une priorité, 6% affirment ne pas le faire et 12% ne savent pas si elles le feront. Parmi les principales raisons invoquées pour ne pas proposer de livres numériques arrivent le manque de moyens financiers (54%) et le fait d'attendre de voir quelle sera la meilleure plate-forme (40%).

**Figure 3 : Les raisons pour ne pas développer un service de prêt de livres numériques**

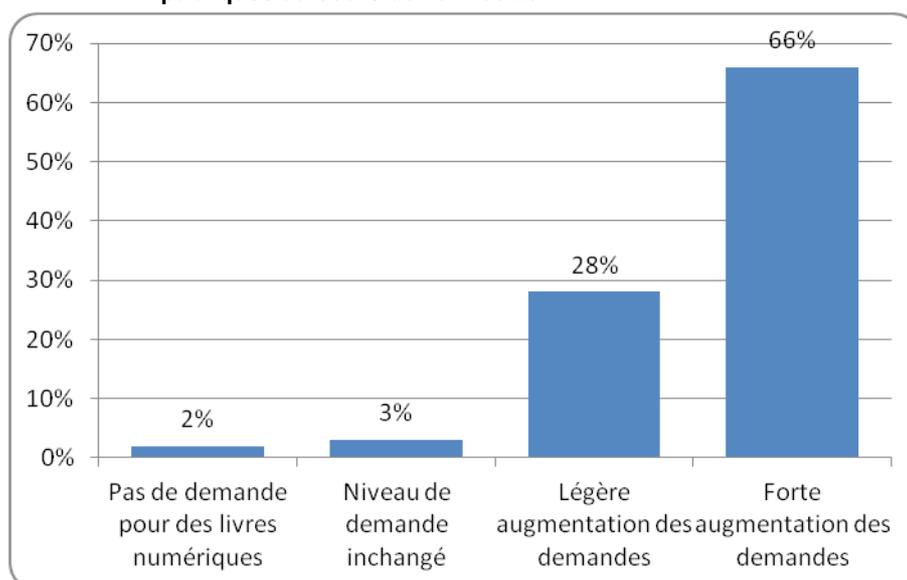


Source : 2011 Ebook Penetration & Use in U.S. Public Libraries, Library Journal et School Library Journal, Octobre 2011

Pour 76% des bibliothèques publiques, le fait de proposer des livres numériques a permis d'attirer de nouveaux utilisateurs (10% indiquent que cela ne leur a pas permis d'attirer de nouveaux utilisateurs et 14% ne savent pas).

La demande en livre numérique semble être de plus en plus importante et 66% des bibliothèques américaines disent avoir constaté une forte augmentation des demandes en la matière.

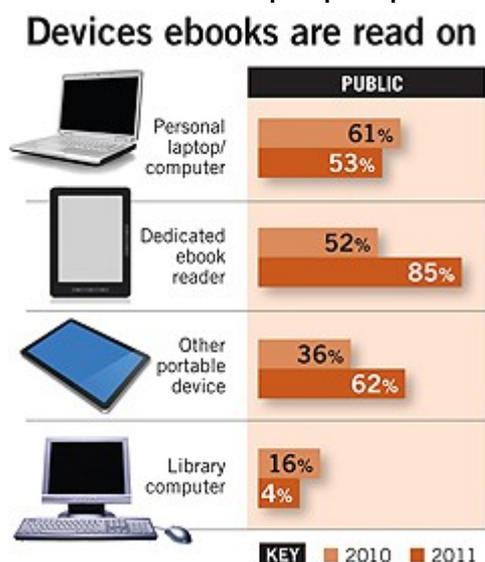
**Figure 4 : Evolution des demandes en livres numériques enregistrées par les bibliothèques publiques au cours de l'année 2011**



Source : 2011 Ebook Penetration & Use in U.S. Public Libraries, Library Journal et School Library Journal, Octobre 2011

Parmi les terminaux les plus utilisés pour accéder à des livres numériques dans le cadre du prêt en bibliothèque, les liseuses dédiées ont effectué une forte poussée au cours de l'année 2011 et sont désormais utilisées par 85% des lecteurs. L'usage des ordinateurs personnels recule (53% en 2011 contre 61% en 2010), désormais détrôné par les autres terminaux portables (smartphones, tablettes...). La lecture sur site à partir d'un ordinateur de bibliothèque demeure extrêmement confidentielle (4%).

**Figure 5 : Les terminaux les plus utilisés pour la lecture de livres numériques dans les bibliothèques publiques aux Etats-Unis, en 2010 et 2011**



Source : 2011 Ebook Penetration & Use in U.S. Public Libraries, Library Journal et School Library Journal, Octobre 2011

Si le prêt de livres numériques dans les bibliothèques publiques est déjà relativement ancien sur le marché nord-américain grâce à OverDrive, il ne décolle véritablement que depuis environ 3 ans, avec le développement des liseuses (en particulier du Kindle d'Amazon).

**12% des lecteurs de livres numériques (âgés de 16 ans et plus) auraient emprunté un livre numérique auprès de leur bibliothèque en 2011.** Ces utilisateurs sont par ailleurs

des gros lecteurs puisqu'ils déclarent avoir lu 29 livres en moyenne en 2011, contre 23 livres pour les personnes n'ayant pas emprunté de livres numériques.

D'une manière générale, les adhérents à une bibliothèque sont de plus gros lecteurs que les non-adhérents, les premiers déclarent lire en moyenne 20 livres par an contre 13 chez les non-adhérents.

58% de la population américaine (des plus de 16 ans) disposent d'une carte d'adhérent à une bibliothèque<sup>10</sup> ; ce chiffre tombe à 39% parmi la population disposant d'un niveau d'éducation faible et monte à 72% dans la population disposant d'un niveau d'éducation supérieur.

Malgré la présence large de livres numériques dans les bibliothèques publiques aux Etats-Unis, le public des bibliothèques méconnaît l'existence de ce type de service. Ainsi **62% des personnes interrogées déclarent ne pas savoir si ce type de service est disponible dans leur bibliothèque**, contre seulement 22% qui déclarent savoir que le prêt numérique est disponible et 14% qui déclarent savoir que leur bibliothèque ne le propose pas.

Parmi les personnes qui ont déjà emprunté un livre numérique auprès de leur bibliothèque, **les 2/3 jugent bonne la sélection de titres disponibles** : 32% l'estiment "bonne", 18% "très bonne" et 16% "excellente".

Parmi les difficultés les plus couramment rencontrées par les utilisateurs de livres numériques en bibliothèques reviennent les 3 points suivants :

- 56% ont souhaité emprunter un livre que leur bibliothèque ne proposait pas ;
- 52% ont découvert l'existence d'une liste d'attente pour emprunter le livre souhaité ;
- 18% se sont aperçus que le livre qui les intéressait n'était pas compatible avec le système de lecture dont ils disposaient.

Parmi les personnes n'ayant pas encore emprunté de livres numériques via leur bibliothèque, 46% d'entre elles se déclarent "très" ou "assez" susceptibles d'emprunter un appareil de lecture électronique chargé avec un livre qui les intéresse. Les Afro-américains, la population hispanique et les personnes vivant dans des foyers à bas revenus (catégories que les bibliothèques américaines peinent à capter) sont parmi les plus intéressés par ce type de dispositif.

Enfin, il apparaît que les adhérents à une bibliothèque sont davantage technophiles que les non-adhérents : 87% d'entre eux utilisent Internet, 89% ont un téléphone portable et 81% un ordinateur. Ces chiffres sont respectivement de 72%, 84% et 67% chez les non-adhérents<sup>11</sup>.

Ces données révélées dans une étude récente du **Pew Research Center** indiquent plusieurs éléments clés :

- D'une part, si la population est si peu informée de la possibilité d'emprunter des livres numériques dans ses bibliothèques, c'est en partie à cause d'un **manque d'information et de communication de la part des bibliothèques** elles-mêmes ;
- D'autre part, si les bibliothèques communiquent aussi peu, c'est en partie à cause de la **faiblesse de l'offre disponible**. Si les bibliothèques sont nombreuses à proposer un tel service, leur offre numérique reste néanmoins relativement pauvre sachant que **2 des 6 grands éditeurs ne fournissent pas leurs livres numériques aux bibliothèques** et que les 4 autres imposent des restrictions importantes quant à la mise à disposition de leur catalogue numérique ou ne travaillent pas avec toutes les plates-formes ;
- Par ailleurs, **les conditions actuelles d'accès** aux livres numériques **ne sont pas pleinement satisfaisantes** pour les utilisateurs (disponibilité des ouvrages, liste d'attente, problème de compatibilité des équipements) et devront donc évoluer ;
- Enfin, il est encourageant de constater que les populations qui fréquentent actuellement peu les bibliothèques publiques seraient susceptibles d'être attirées par le livre numérique.

<sup>10</sup> Source : *Libraries, Patrons and e-books, The Pew Research Center's Internet & American Life Project, Juin 2012*, <http://libraries.pewinternet.org/2012/06/22/libraries-patrons-and-e-books/>

<sup>11</sup> Source : *Libraries, Patrons and e-books, The Pew Research Center's Internet & American Life Project, Juin 2012*, <http://libraries.pewinternet.org/2012/06/22/libraries-patrons-and-e-books/>

## Les plates-formes numériques

Les plates-formes d'agrégation présentes sur l'Amérique du Nord sont sensiblement les mêmes que celles présentes sur le marché britannique. Néanmoins quelques sociétés sont plus spécialement présentes sur le continent nord-américain :

- **OverDrive** domine ainsi nettement le marché nord-américain, avec une présence dans près de **1 600 bibliothèques au Canada** et **16 500 bibliothèques aux États-Unis**. Si OverDrive doit représenter de l'ordre de 90% du marché, cela s'explique principalement par son ancienneté sur le marché. Ses concurrents n'existent pour l'essentiel que depuis moins de deux ans et devraient réussir à progresser rapidement ;

### L'offre OverDrive aux bibliothèques

Fourniture d'un service clé en main de gestion des prêts.

Création d'un site web en marque blanche hébergé par Overdrive, adaptable aux noms, logos... de la bibliothèque.

Possibilité pour OverDrive d'insérer du matériel publicitaire sur le site web.

Contrat long, de l'ordre de trois à quatre années.

Les contrats sont conclus bibliothèque par bibliothèque mais les conditions financières peuvent avoir été négociées par des consortia regroupant plusieurs "petites" bibliothèques<sup>12</sup>.

Les tarifs pratiqués par OverDrive peuvent varier selon la taille de la population desservie par la bibliothèque. Nous avons pu constater des tarifs variant de 1 500 US\$ à 13 000 USD par an<sup>13</sup>.

Ces tarifs annuels incluent systématiquement un crédit d'achat d'ouvrages qui semble assez largement variable selon chaque contrat mais peut représenter jusqu'à 40 ou 50% de l'abonnement annuel.

- **Baker & Taylor**, distributeur de livres physiques, vidéos et musique aux bibliothèques s'est également engagé dans la voie du numérique et propose aux éditeurs et aux bibliothèques des **offres couplant distribution physique et numérique**. Axis 360 est le service numérique de Baker & Taylor. Le service est disponible en marque blanche et s'intègre avec le site de la bibliothèque. Les utilisateurs peuvent télécharger l'application gratuite Blio qui permet une expérience interactive avec le livre numérique. L'application fonctionne sur les PC, tablettes et smartphones compatibles Windows, iOS et Android. Le contenu numérique acheté, téléchargé gratuitement ou emprunté auprès d'une bibliothèque se range dans l'application Blio. L'application permet de visualiser les livres en couleurs, donne la possibilité d'afficher plusieurs pages, donne accès à des fonctionnalités complémentaires (surlignage, prise de note, recherche Web intégrée), text-to-speech, contenu enrichi. Le service offre par ailleurs une option "Buy Now" qui permet aux utilisateurs du service d'acheter des livres, de la musique ou des vidéos et de se les faire livrer directement à leur domicile ;
- **Freading** est le service numérique lancé par Library Ideas à l'été 2011 (d'abord en version bêta auprès de 10 bibliothèques). Initialement, le service comptait 20 000 titres provenant de 12 éditeurs (dont Sterling Publishing, Sourcebooks, Andrews McMeel et Regnery Publishing mais aucun des 6 gros éditeurs). Le service fonctionne selon un principe de **paiement à l'usage** : la plate-forme ne demande pas d'investissement initial et ne perçoit pas d'abonnement annuel mais prélève entre 50 cents et 2 USD sur chaque acte. Les livres sont disponibles pendant 2 semaines. Ils sont protégés par les DRM Adobe DE. L'ensemble du catalogue est

<sup>12</sup> 30 "petites" bibliothèques sont par exemple regroupées au sein d'un "Across Colorado Digital Consortium". Les tarifs annuels pour ces bibliothèques sont les suivants: Moins de 10 000 habitants : 3 000 US\$; moins de 25 000 habitants: 6 000 US\$; moins de 50 000 habitants: 9 000 US\$. Les 2/3 de ces montants sont des crédits d'achat d'ouvrages. Source: <http://efrontiercoloradolibraries.blogspot.fr/2011/07/across-colorado-digital-consortium.html>.

<sup>13</sup> Nous n'avons cependant pas eu accès aux tarifs des plus grandes villes américaines.

mis à la disposition des utilisateurs. L'accès simultané par plusieurs utilisateurs est possible, sans limitation. Des applications pour iPhone, iPad et Android sont disponibles ;

- Le lancement de la plate-forme **3M Cloud Library** en avril 2012 aux Etats-Unis s'est fait sur la base d'un catalogue de 100 000 titres provenant de 40 éditeurs. Fin 2012, 3M proposait un choix de 250 000 titres et disposait d'accord avec 3 des 6 principaux éditeurs (Penguin, Harper&Collins et Random House) et 50 éditeurs de moindre importance. Les livres numériques sont essentiellement proposés en format ePub mais aussi en PDF. Ils sont compatibles avec les liseuses Nook ainsi qu'avec les terminaux mobiles sous iOS, Android et Windows disposant de l'application Cloud Library et sont également accessibles depuis PC et Mac. Une liseuse 3M est également commercialisée ainsi qu'un terminal 3M Discovery destiné aux bibliothèques. Faute d'accords avec Amazon, le service n'est pas disponible sur Kindle. S'agissant d'un service dans le cloud, **quand l'utilisateur emprunte un livre numérique, le livre apparaît automatiquement sur tous les terminaux connectés de l'utilisateur**. Il est alors possible de le télécharger sur n'importe quel terminal de façon à pouvoir le lire hors connexion. L'utilisateur peut "bookmarquer" le livre à l'endroit où il a interrompu sa lecture pour pouvoir la reprendre au même endroit depuis un de ses autres terminaux. Il peut également prendre des notes et accéder depuis ses autres terminaux. ;
- **Public Library Online** est également présent aux Etats-Unis comme au Canada selon le même principe qu'en Grande-Bretagne, mais avec une offre plus limitée (39 étages virtuelles aux Etats-Unis et 42 au Canada) ;
- L'agrégateur **EBSCO Publishing** développe une offre pour les bibliothèques publiques essentiellement composée de livres audio et de livres numériques spécialisés (arts, sciences sociales, éducation, culture...) ;
- L'américain **ebrary**, à travers son offre Public Library Complete (dans sa version américaine), propose un catalogue de titres spécialisés (scolaires, arts, loisirs, vie pratique, développement professionnel...), comportant 27 000 titres dans la version basique, pouvant aller jusqu'à 284 000 titres dans sa version complète ;
- L'australien **Bolinda**, spécialisé dans les livres audio est également présent sur le continent nord-américain ;
- Enfin la plate-forme Internet de **Bilbary**, initialement attendue pour l'automne 2012, **a été lancée en décembre 2012 aux Etats-Unis**. Elle s'adresse pour le moment au monde académique et proposait à son lancement plus de 40 000 titres avec la perspective de passer rapidement à un catalogue de 100 000 titres. Elle se positionne comme un service complémentaire aux bibliothèques universitaires en proposant un système de prêt payant. Bilbary entend au cours de l'année 2013 étendre son service aux éditeurs commerciaux traditionnels et au grand public. L'idée du service est ainsi de proposer aux utilisateurs une alternative face aux bibliothèques qui n'ont pas toujours les ouvrages disponibles (soit parce que non accessibles aux bibliothèques, ou non présents dans la collection numérique, ou parce que le nombre de copies n'est pas suffisant), sans pour autant acheter le livre. Il y a quelques mois, Bilbary annonçait cependant que sa plate-forme serait destinée aux bibliothèques et prévoyait d'intégrer des liens sur les sites Internet des bibliothèques conduisant à la plate-forme commerciale afin de permettre aux utilisateurs d'acheter les ouvrages indisponibles à l'emprunt. Les bibliothèques auraient dû profiter de la moitié des bénéfices réalisés.

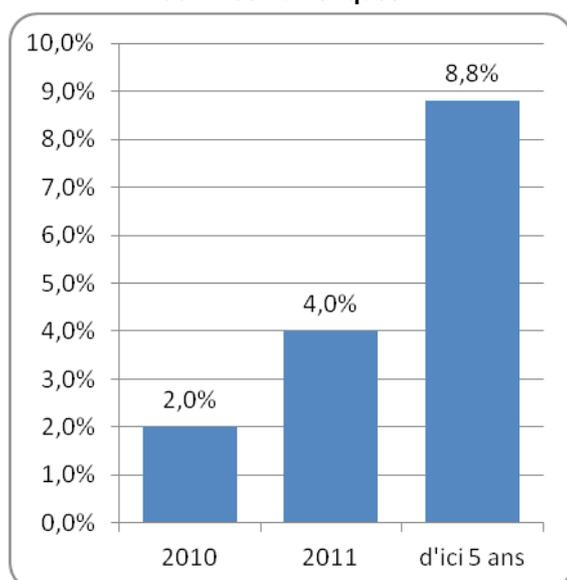
Il convient cependant de **distinguer le marché Québécois du reste du marché nord-américain**. En matière culturelle, le Québec et le Canada anglophone fonctionnent comme deux marchés distincts. Sur ces sujets, le Canada anglophone suit le marché états-unien. Les acteurs de la distribution numérique sont des acteurs états-uniens. Le Québec suit sa propre voie. Le fait qu'il n'y ait pratiquement pas de livres francophones sur OverDrive et encore moins de livres publiés au Québec a contribué au lancement d'une démarche collective associant les bibliothèques (à l'initiative de la démarche), les éditeurs, les libraires, les distributeurs, la Société de développement des entreprises culturelles et le Ministère de la Culture et des Communications. Cette initiative a ainsi débouché sur le **projet pilote prenumerique.ca** en 2011, projet qui tient compte à la fois des souhaits des bibliothèques et de ceux des éditeurs. Prenumerique.ca se veut un acteur neutre d'un point de vue commercial et gère uniquement la partie technique. Il est ouvert à tous les entrepôts numériques, distributeurs, éditeurs, libraires et bibliothèques qui le souhaitent. Les livres sont achetés au titre par les bibliothèques selon le principe de 1 copie = 1 utilisateur et le sont de façon définitive. Les bibliothèques ne disposent cependant pas des fichiers, elles ne disposent que d'un droit de prêt. Entre 15 et 20 bibliothèques participent actuellement au projet et une soixantaine ont annoncé leur intention de rejoindre le projet pilote dans les 12 à 18 mois (sur une centaine de bibliothèques au Québec). Environ les 2/3 des éditeurs participent également. Le fonctionnement n'est cependant pas figé. L'important pour les acteurs était de pouvoir démarrer rapidement, tout en se donnant la fin 2012 comme date butoir pour aboutir à une définition plus précise des rôles et notamment à la finalisation du modèle économique. Il semblerait que sur ce dernier point, les discussions n'aient pas pu aboutir dans les délais.

### 1.5.3. Le marché des bibliothèques pour l'édition commerciale

Le marché du livre numérique s'élevait aux Etats-Unis en 2011 à 2.074 milliards USD pour 388 millions d'unités vendues, en forte hausse par rapport à 2010 (869 millions USD pour 125 millions de titres vendus). **Le livre numérique pesait ainsi 15% du marché du livre total** contre 6% en 2010. L'AAP s'attend à un chiffre de l'ordre de 25% à 30% sur l'année 2012 en valeur (soit de l'ordre de 40% des ventes en volume, le numérique étant vendu moins cher au grand public que le papier).

Au Canada, on estime la part du livre numérique autour de 10% du marché total, pour les sociétés multinationales et entre 2 et 5% pour les éditeurs canadiens indépendants.

54% des bibliothèques publiques aux Etats-Unis ont réalloué une partie de leur budget d'achat du physique vers le numérique en 2011. La part du budget des **bibliothèques** consacré à l'achat de livres numériques est en rapide augmentation aux Etats-Unis et est passée de 2% en 2010 à 4% en 2011, soit un total de 72 millions USD, c'est-à-dire **3.5% du marché du livre numérique**. Dans leurs intentions, et indépendamment de l'évolution des offres et des modèles économiques d'ici-là, les bibliothèques américaines envisagent de doubler encore la part du numérique dans leurs budgets d'acquisition d'ici 5 ans.

**Figure 6 : Evolution de la part du budget des bibliothèques américaines consacré à l'achat de livres numériques**

Source : 2011 Ebook Penetration & Use in U.S. Public Libraries, Library Journal et School Library Journal, Octobre 2011

Le budget consacré aux livres numériques pour adultes sert à **75% à l'acquisition d'ouvrages de fiction**.

Au Canada, les bibliothèques membres de CULC/CBUC avaient un budget total en 2011 de 85 millions CAD, dont 10 millions pour les ressources numériques (dont les livres numériques), soit 12% de leur budget. Les livres numériques à proprement parler représenteraient environ 4% du budget des bibliothèques canadiennes en 2011. Un doublement de la part du livre numérique serait possible en 2012. Selon un sondage réalisé auprès des bibliothèques de langue anglaise, le budget consacré à l'acquisition de livres numériques représentait 4.3% du budget des livres imprimés en 2011<sup>14</sup>.

62% des bibliothèques publiques passaient par l'intermédiaire d'un consortium en 2011 pour acheter des livres numériques et 37% achetaient également des livres numériques de façon indépendante.

Tant aux Etats-Unis qu'au Canada, le manque de disponibilité de titres numériques pour les bibliothèques est considéré comme un frein majeur aux investissements des bibliothèques publiques.

#### **1.5.4. Modèles économiques des offres de livres numériques destinées aux bibliothèques**

Si le prêt de livres numériques dans les bibliothèques publiques est déjà relativement ancien aux Etats-Unis, les bibliothèques et les éditeurs ne reconnaissent s'intéresser réellement à la question que depuis 2 ou 3 ans (c'est-à-dire depuis que le marché du livre numérique décolle véritablement). Jusqu'alors, bibliothèques comme éditeurs jugeaient commode de passer par une plate-forme (en l'occurrence OverDrive) qui gérait toute la distribution. **Avec l'augmentation des usages, les bibliothèques et les éditeurs ont souhaité reprendre la main sur leur politique numérique**, pour ne pas être désintermédiées dans le cas des bibliothèques et par peur de voir le prêt numérique en bibliothèque concurrencer la vente de livres (physique ou numérique) dans le cas des éditeurs.

Cela s'est traduit par **une évolution des modèles économiques depuis 2 ans** du fait des éditeurs eux-mêmes et non pas des plates-formes numériques.

**Le modèle des principales plates-formes** (dont OverDrive et 3M) repose sur le paiement d'une **redevance annuelle** par la bibliothèque (de l'ordre de 12 à 13 000 USD/an pour

<sup>14</sup>Source : *Les livres électroniques et le droit de prêt public au Canada*, Paul Whitney, juin 2011.

OverDrive, variable selon la taille de la bibliothèque et son nombre d'utilisateurs pour 3M) ainsi que sur **l'achat des titres à l'unité**.

A titre d'exemple, **le modèle économique de 3M repose à environ 75% sur la vente de livres, à 20% sur les abonnements annuels à son service et à 5% sur la vente de terminaux**. Sur un livre vendu 10 USD par 3M, la moitié revient à l'éditeur et la moitié à 3M.

Mais ce sont les éditeurs qui décident du prix de vente des livres aux bibliothèques, pas les plates-formes.

Par ailleurs, appartenant à un secteur concurrentiel, les éditeurs sont soumis aux lois anti-trust. A ce titre, ils n'ont pas la possibilité de se mettre d'accord sur la mise en place d'un modèle économique commun.

Les modèles diffèrent donc selon les éditeurs. **Le modèle standard est celui du "1 copie = 1 utilisateur" au prix public habituel**. Mais les principaux éditeurs ont été conduits à faire évoluer leur politique et **chacun propose des variantes** :

- *1 copie = 1 utilisateur et 26 usages consécutifs*, les prix diminuent ensuite avec le temps (modèle Harper & Collins) ;
- *1 copie = 1 utilisateur, sans limite dans les usages consécutifs mais avec des prix "gonflés" par rapport au prix public* : selon les ouvrages, il semblerait que l'augmentation du prix de vente atteigne jusqu'à 300% ; certains titres parmi les plus populaires se vendent autour de 100 USD ; certains observateurs annoncent un supplément moyen de l'ordre de 8 USD par rapport au livre imprimé. Les prix pratiqués diminuent cependant avec le temps (modèle Random House) ;
- *1 copie = 1 utilisateur au prix public habituel mais avec une limite d'utilisation de 1 à 2 ans et seulement accessible 6 mois après la sortie du titre* (les prix diminuent également avec le temps) (modèle Penguin) ;
- *1 copie = 1 utilisateur, mais avec un accès uniquement aux livres de catalogues, à un prix augmenté par rapport au prix public, et sans limite dans les usages consécutifs* (mais sans réduction dans le temps) (modèle Hachette) ;
- *Achat d'un ensemble de droits d'utilisation* qui sont ensuite distribués aux usagers et qui peuvent donner lieu à des utilisations simultanées ou consécutives. Ce modèle est essentiellement utilisé par des éditeurs de second rang, ou qui utilisent déjà ce modèle avec des établissements d'enseignement (modèle Freegal pour la musique) ;
- *Utilisation simultanée et illimitée mais uniquement en ligne avec un modèle d'abonnement* (Bookflix, Tumblebooks...).

Signalons par ailleurs le modèle original de la plate-forme ebrary qui propose un mélange de quatre modèles d'acquisition :

- Le premier niveau est un **modèle par abonnement** : ebrary propose un accès multi-utilisateurs à un catalogue de 27 000 titres ;
- Le deuxième niveau repose sur un modèle de **"patron driven acquisition"** : 120 000 titres supplémentaires sont disponibles. Un titre n'est acheté par la bibliothèque que s'il est effectivement utilisé par les adhérents ;
- Le troisième niveau repose sur un modèle de **short-term loans** permettant d'accroître la collection de façon temporaire pour des titres peu demandés, sans engagement d'achat ;
- Enfin le quatrième niveau est celui des **archives perpétuelles** : les librairies peuvent ainsi sélectionner parmi plus de 284 000 titres ceux qu'ils souhaitent acheter de façon définitive.

**Pour les bibliothèques, le manque de standardisation des modèles économiques constitue une difficulté majeure** et ce d'autant plus que tous les éditeurs ne disposent pas d'accords avec toutes les plates-formes. Penguin n'est ainsi disponible que sur 3M à l'heure actuelle quand les titres de catalogues de Hachette ne le sont que sur OverDrive. Les

bibliothèques doivent ainsi s'abonner à deux plates-formes si elles veulent offrir un service plus complet à leurs usagers. Indépendamment du surcoût engendré pour les bibliothèques cela pose également la question de l'intégration de l'information dans le SIGB des bibliothèques ainsi que de l'intégration technique de ces plates-formes dans le portail des bibliothèques

Les modèles imposés par les éditeurs américains sont transposés au marché canadien anglophone. Le marché francophone est également à la recherche d'un modèle économique pérenne, à la fois satisfaisant pour les éditeurs, les auteurs, les bibliothèques et les distributeurs.

Aux Etats-Unis comme au Canada, **la question du modèle économique est véritablement centrale dans les discussions en cours**. Toutes les parties s'accordent à dire qu'il sera nécessaire de voir émerger un modèle cohérent, bien que non nécessairement unique, les conditions de mise à disposition pouvant être différentes pour un titre récent et un titre de catalogue.

**En l'absence de discussions possibles entre éditeurs, l'émergence de ce futur modèle devrait prendre du temps (entre 3 et 5 ans selon certains interlocuteurs).**

Aux Etats-Unis en 2011, **68% des bibliothèques proposant des services numériques utilisaient un modèle d'accès perpétuel, 27% un modèle d'abonnement**, 3% s'adressent directement aux éditeurs sans passer par des agrégateurs, moins de 1% utilisent le modèle de paiement à l'usage. Le modèle par abonnement semble en perte de vitesse, puisqu'il était utilisé par 49% des bibliothèques américaines en 2010, au profit de l'achat définitif.

### 1.5.5. Stratégie des acteurs

Il est à noter que le COSLA, l'agence administrative chargée du développement des bibliothèques aux États-Unis, estimant que dans quelques années, les usagers préféreront emprunter des livres numériques, a décidé de prendre des mesures pour que cela soit possible dans toutes les bibliothèques publiques, de petite ou grande envergures, d'ici 2015.

Soulignons également l'initiative de l'American Library Association qui a constitué un groupe de travail en 2011, pour deux ans, avec pour objectif de parvenir à un accord entre éditeurs et bibliothécaires autour de la mise à disposition des livres numériques dans les établissements de prêts.

Éditeurs et bibliothèques reconnaissent que jusqu'à ces dernières années, il y avait une méconnaissance importante du fonctionnement et des contraintes des uns et des autres. La nécessité de mettre en place des discussions entre eux sur le sujet du livre numérique en bibliothèque a permis une meilleure compréhension des enjeux pour les différents partenaires, à défaut d'avoir permis pour le moment l'émergence d'un modèle économique pérenne et acceptable par toutes les parties.

#### Les éditeurs

Les grands éditeurs ne s'étant réellement emparés du sujet du prêt de livres numériques en bibliothèque que depuis 2 ou 3 ans, ils sont encore très largement dans une **phase d'expérimentation**. Si quatre d'entre eux ont effectivement développé une offre à destination des bibliothèques, chacun le fait selon une approche qui lui est spécifique.

Alors que les éditeurs disposent de départements Distribution/Vente numérique, la stratégie numérique auprès des bibliothèques est **gérée directement au niveau corporate** et non pas au niveau de ces départements.

**Les éditeurs n'expriment pas de craintes à proprement parler vis-à-vis du livre numérique** qui présente par ailleurs de nombreux avantages : pas d'impression ni de distribution physique à gérer, pas de gestion des retours... Les réticences de certains éditeurs à aller vers la distribution numérique en bibliothèque ne relèvent donc pas d'une tentative de protéger la distribution physique contre le développement du numérique, mais **de la spécificité du marché des bibliothèques**. Les éditeurs mettent en avant essentiellement deux risques majeurs : le **risque de piratage** et le **risque lié aux accords mutuels de prêts** entre bibliothèques. Si le risque de piratage relève probablement plus du risque perçu que du risque réel (il n'y a apparemment pas de preuve manifeste que le prêt numérique en bibliothèque générerait plus de piratage que l'achat ou la location de livres

numériques), les accords de prêts entre bibliothèques pourraient potentiellement avoir des impacts commerciaux plus importants, ne serait-ce que sur les ventes aux bibliothèques. Ainsi, si ces accords existent de la même façon dans le livre physique, les difficultés liées à la circulation physique d'un livre entre deux bibliothèques ou deux succursales freinent les échanges et incitent probablement davantage les bibliothèques à faire l'acquisition de plusieurs exemplaires d'un même titre. Les difficultés de circulation ne se posant pas avec le numérique, les éditeurs craignent ainsi un impact sensible sur les ventes, les bibliothèques pouvant être incitées à développer les accords de ce type, d'autant plus que les bibliothèques sont pour beaucoup confrontées à un contexte de réduction budgétaire.

Des questions similaires se posent pour l'achat en consortium (dans certains états américains, ce sont les états eux-mêmes qui achètent les livres pour des consortiums de bibliothèques). D'autres éditeurs (en particulier les indépendants) considèrent au contraire que les achats via des consortiums peuvent être l'occasion d'augmenter les ventes, les bibliothèques achetant alors des livres qu'elles n'auraient pas commandés individuellement.

Les études semblent cependant indiquer que le prêt gratuit en bibliothèque n'a pas d'effet réel sur les achats par les usagers, que ce soit en livres physiques ou en livres numériques.

Ainsi, parmi les 78% d'Américains qui déclarent avoir lu un livre au cours de l'année précédente, **48% déclarent avoir acheté le dernier livre qu'ils ont lu**, 24% l'avoir emprunté auprès d'un ami, 14% auprès de leur bibliothèque et 13% l'avoir obtenu par un autre moyen. Les proportions sont assez similaires chez les adhérents à une bibliothèque, puisqu'ils sont respectivement de 47%, 20%, 20% et 12%. 41% des personnes qui ont emprunté un livre numérique via leur bibliothèque ont acheté le dernier livre numérique qu'ils ont lu. **55% des lecteurs de livres numériques adhérents à une bibliothèque déclarent préférer acheter leur livre numérique**, contre 36% qui préfèrent l'emprunter (à un ami ou auprès de leur bibliothèque).

Les stratégies commerciales développées par les grands éditeurs présents aux Etats-Unis visent ainsi essentiellement à **préserver les ventes** (physiques ou numériques) et le chiffre d'affaires associé. Selon les éditeurs, les stratégies mises en place visent à **reproduire le fonctionnement du prêt physique** (Harper & Collins) ou à **compenser le manque à gagner** lié au non renouvellement des copies numériques (Random House), ou plus simplement à **préserver le marché des nouveautés** Hachette). D'autres (MacMillan et Simon and Schuster) ne sont encore jamais entrés sur ce marché de la distribution numérique en bibliothèque.

**Harper & Collins** impose un renouvellement de la licence après 26 utilisations. Le nombre 26 vient du fait qu'un prêt dure en moyenne 2 semaines et qu'il y a 52 semaines dans l'année. Après ces 26 utilisations, le prix du livre à racheter baisse (même sans avoir acheté l'ouvrage au moment de sa sortie, son prix est également inférieur si la bibliothèque attend 1 an ou plus pour l'acheter) ;

**Random House** a augmenté très fortement le prix à destination des bibliothèques. Le prix diminue cependant avec le temps si une bibliothèque veut acheter une nouvelle copie quelques mois plus tard ;

**Hachette** mettait ses livres numériques à disposition des bibliothèques jusqu'à l'été 2009, mais a arrêté depuis de distribuer ses nouveautés. Il est toujours possible d'acheter les anciens titres d'Hachette, mais pas les nouveaux. Le prix des anciens titres a également augmenté (de l'ordre de 2 à 3 fois plus cher). Hachette pourrait revenir à la distribution numérique via plusieurs distributeurs, dont OverDrive, et proposer des livres sortis récemment. Selon OverDrive, les ouvrages commercialisés par Hachette devraient être facturés 220% du prix traditionnel, mais l'éditeur ne devrait imposer aucune limite sur les prêts de livres numériques ;

**Penguin** a arrêté de travailler avec Overdrive suite à l'accord de ce dernier avec Amazon. Penguin a préféré chercher des solutions alternatives (d'où l'expérimentation lancée en septembre associant Penguin, 3M et la NYPL). Le modèle initié par Penguin et 3M consiste en un modèle d'abonnement annuel (le livre disparaît de la collection si l'abonnement n'est pas renouvelé) et les livres ne sont accessibles que 6 mois après leur sortie. Seulement 300 titres environ sont accessibles sur la plate-forme dans le cadre de l'expérimentation ;

**MacMillan et Simon and Schuster** ne sont pas entrés du tout dans la distribution numérique aux bibliothèques. MacMillan a cependant un projet de numérique pour les bibliothèques, mais ni l'échéance ni le modèle qui sera proposé ne sont connus.

Harper & Collins et Random House ont des accords à la fois avec OverDrive et 3M, Hachette uniquement avec OverDrive et Penguin uniquement avec 3M.

En-dehors des 6 grands éditeurs, la plupart des éditeurs de second rang et les éditeurs indépendants mettent leurs livres numériques à disposition des bibliothèques publiques, soit sur un modèle standard de "1 copie = 1 utilisateur" au prix public habituel, soit selon un modèle de paiement à l'usage de type Freading.

Malgré une approche prudente de ce dossier, les éditeurs se disent conscients du rôle des bibliothèques dans la diffusion des livres et de la lecture et dans la promotion de certains auteurs et titres. L'objectif n'est ainsi pas d'écarter les bibliothèques de la distribution numérique mais de se donner le temps de réfléchir au modèle le plus pertinent. Les éditeurs ont également conscience des avantages du prêt numérique en bibliothèque qui pourrait permettre de collecter davantage de données sur la circulation et l'utilisation des ouvrages, données qui pourraient aider les éditeurs à améliorer leur propre politique éditoriale.

### 1.5.6. Les bibliothèques

Les bibliothèques américaines et canadiennes déplorent à la fois :

- la **faiblesse de l'offre numérique** qui leur est proposée, du fait de l'absence de deux des Big Six sur les plates-formes développées pour les bibliothèques et des politiques restrictives menées par certains autres éditeurs ;
- les **conditions inévitables d'accès** aux livres numériques (tarifs beaucoup plus élevés, limitation en termes d'usage) ;
- l'**hétérogénéité des modèles et des plates-formes** de distribution ;
- la **perte du lien direct avec l'utilisateur** ;
- et la **complexité d'utilisation** pour les utilisateurs.

**Au Canada en 2012, on estime que moins de 50% des titres de livres numériques peuvent être achetés par les bibliothèques.** La situation est d'autant plus sensible que les plates-formes présentes ne proposent que **peu de contenus canadiens** (même dans la partie anglophone).

Les hausses de prix imposés par certains éditeurs sont par ailleurs particulièrement difficiles à supporter pour des bibliothèques de plus en plus confrontées à une **réduction de leurs budgets** : pour la troisième année d'affilée, 40% des états américains ont diminué leur soutien aux bibliothèques publiques. 57% des bibliothèques américaines annoncent ainsi devoir fonctionner avec un budget en baisse ou en stagnation.

Si la **concurrence qui existe entre plates-formes est plutôt bien perçue par les bibliothèques** car contribue à garantir des prix bas et des services de bonne qualité, la concurrence ne porte que sur les conditions relevant des plates-formes elles-mêmes et non pas sur celles qui relèvent des éditeurs. Les bibliothèques souhaitent ainsi une **rationalisation de l'offre et une convergence des positions des éditeurs** qui permettraient de **faire émerger des standards**. Elles souhaitent également, du moins pour les plus importantes d'entre elles, pouvoir **intégrer le contenu numérique directement dans leur SIGB** et ont par ailleurs lancé un appel pour une plate-forme unifiée afin que les bibliothèques, même si elles continuent de travailler avec plusieurs fournisseurs, puissent proposer une plate-forme unique aux usagers. Leur objectif est ainsi de **simplifier l'accès au contenu numérique** par les usagers en leur donnant la possibilité d'accéder à l'intégralité du catalogue numérique disponible depuis une interface unique. A l'heure actuelle, un usager d'une bibliothèque abonnée à deux plates-formes ne peut généralement pas faire ses recherches depuis le portail de sa bibliothèque mais doit se rendre sur les portails des deux distributeurs pour effectuer ses recherches. Pour une partie d'entre elles, elles ne veulent pas non plus utiliser les interfaces développées par les distributeurs.

Une préoccupation majeure des bibliothécaires est le **risque de perte du lien direct** avec leurs usagers à travers les plates-formes de type OverDrive.

**Si les éditeurs avancent en marche dispersée sur le sujet, la vision des bibliothèques est plus uniforme** (mais le secteur n'est pas soumis aux mêmes règles anti-concurrentielles). Aux Etats-Unis comme au Canada, elles souhaitent majoritairement pouvoir accéder au plus vaste choix possible de titres numériques et d'éditeurs, idéalement en même temps que le grand public, à des prix "justes". Elles sont plutôt favorables au fait d'obtenir la propriété des livres numériques qu'elles achètent afin d'avoir la garantie de constituer des catalogues pérennes. Elles aimeraient également plus de "neutralité technologique" afin de pouvoir accéder au contenu numérique directement depuis le catalogue de la bibliothèque et afin que les fichiers puissent être lus sur tous les terminaux (indépendamment des formats ouverts ou propriétaires).

**Les positions varient cependant selon la taille et la localisation de la bibliothèque** (petite/grande, urbaine/rurale...).

Les bibliothèques se disent plus informées qu'il y a quelques années des contraintes et craintes des éditeurs vis-à-vis de la distribution numérique en bibliothèque et comprennent ainsi davantage les enjeux. Face à ces craintes, elles mettent en avant leur **rôle important dans la diffusion de la lecture et dans la promotion des auteurs**. Elles sont également prêtes à étudier des solutions techniques et économiques liées à la protection du contenu et à la sécurisation des revenus des éditeurs et des auteurs, à condition que cela ne soit pas un frein au développement de la lecture numérique en bibliothèque. Elles pourraient par ailleurs **partager avec les éditeurs des informations agrégées sur les usages** qui sont fait dans les bibliothèques, informations qu'elles collectent déjà et qu'elles partagent déjà avec certains partenaires, dont des institutionnels.

Les difficultés entre éditeurs et bibliothèques ne sont cependant pas nouvelles. Elles avaient déjà donné lieu en 1908 aux Etats-Unis à la promulgation d'une loi sur les copyrights qui impose aux éditeurs de vendre leurs livres aux bibliothèques et qui accordent à ces dernières une grande liberté d'utilisation des livres achetés (elles peuvent en faire des photocopies ou les revendre par exemple). **Paradoxalement, les bibliothèques ont beaucoup moins de souplesse avec le livre numérique qu'avec le livre imprimé**, ce qui est également difficile à comprendre pour des utilisateurs habitués aux avantages de l'univers numérique.

Pour le moment, les bibliothèques préfèrent **favoriser les discussions avec les éditeurs** plutôt que d'engager des actions auprès du Congrès. Elles mènent également une **campagne de communication active auprès du grand public** afin de le sensibiliser aux pratiques actuelles des éditeurs et de le faire réagir face aux politiques tarifaires et de restrictions.

## Les plates-formes

Les Etats-Unis, et en partie le Canada anglophone, se caractérisent par le **nombre important d'acteurs présents** sur ce secteur de la distribution numérique aux bibliothèques. Cependant, **une seule plate-forme – OverDrive – pèse réellement sur ce marché** pour le moment. Cela est essentiellement dû à son ancienneté sur ce marché et sa position pourrait s'affaiblir dans les prochaines années avec les lancements de nombreux concurrents. Parmi ceux-ci, 3M fait partie des concurrents potentiellement les plus importants.

La suprématie d'OverDrive est notamment remise en question suite à **l'accord conclu par la plate-forme avec Amazon, qui mécontente à la fois les bibliothèques et les éditeurs**, non associés à ces accords. Un utilisateur de Kindle qui accéderait au contenu numérique de sa bibliothèque ne serait en fait ni sur l'interface de sa bibliothèque, ni même sur celle d'OverDrive, mais directement sur celle d'Amazon.

C'est notamment suite à cet accord que Penguin a arrêté sa collaboration avec OverDrive. Plus largement, les éditeurs et les bibliothèques soulèvent le manque de transparence de cet accord et dénoncent la position ambiguë d'Amazon à la fois acteur majeur de la vente de livres imprimés et de livres numériques, développeur du terminal propriétaire Kindle, et éditeur.

Les bibliothèques sont ainsi incitées non pas à se détourner totalement d'OverDrive, qui reste encore incontournable par la richesse de son offre, mais au minimum à compléter son offre avec un service concurrent.

Certaines bibliothèques ont cependant cherché à sortir de leur engagement avec OverDrive, soulevant ainsi la **question de la propriété des contenus**. Ainsi, les bibliothèques du Kansas ont voulu changer de prestataire, tout en conservant les ouvrages pour lesquels elles avaient acheté des droits perpétuels auprès d'Overdrive. Ce dernier considérait que les droits étaient liés au fait de continuer à utiliser la plate-forme. Mais le contrat était flou sur ce point. Les bibliothèques ont obtenu des éditeurs de faire migrer les droits d'utilisation de leurs livres sur une autre plate-forme (en l'occurrence 3M). Depuis, Overdrive a renforcé ses conditions.

Les plates-formes américaines se démarquent par ailleurs par leur capacité à **intégrer des liens commerciaux**, visant à inciter les usagers à se tourner vers l'achat de livres numériques quand le livre n'est pas disponible à la location. Ces modèles rassurent ainsi en partie les éditeurs quant à leur capacité à augmenter leur chiffre d'affaires auprès des usagers des bibliothèques. Ces dernières se montrent également plutôt pragmatiques et accueillent plutôt favorablement ces modèles qui permettent à la fois de rassurer les éditeurs, de fournir un service supplémentaire à leurs usagers tout en leur fournissant un complément de revenus. Face au risque de confusion des rôles, elles réaffirment leur rôle essentiel qui consiste à faire connaître les auteurs et leurs ouvrages.

### 1.5.7. Synthèse

Si le marché nord-américain, et plus essentiellement le marché états-unien, fait figure de marché le plus avancé du fait de l'ancienneté d'OverDrive, du taux d'adoption du prêt numérique par les bibliothèques publiques et de la pénétration des liseuses dans la population, la question du modèle de distribution numérique dans les bibliothèques n'est abordée véritablement que depuis 3 ans, c'est-à-dire que depuis que les usages grand public décollent véritablement dans la zone.

Les mêmes questions se posent dans la zone que sur le continent européen. Si les éditeurs ne sont pas opposés au principe du prêt de livres numériques par les bibliothèques, la question de la mise à disposition des livres aux bibliothèques dans des conditions susceptibles de satisfaire toutes les parties n'est pas non plus résolue.

Si les bibliothèques parviennent à dresser une vision relativement partagée de ce qu'elles jugent convenables pour elles, les éditeurs avancent en marche dispersée.

Le manque de cohérence des solutions proposées est pour le moment un frein au développement important de ce marché.

Par ailleurs, la question du lien avec l'utilisateur final agite également les esprits, les bibliothèques d'une part et les plates-formes de l'autre cherchant à maîtriser cette relation, relation dont pourraient également bénéficier les éditeurs, via une collecte d'informations de nature à guider les futurs choix éditoriaux.

## 1.6. Pays-Bas

### 1.6.1. L'offre de livres numériques en bibliothèque

Le prêt de livres numériques en bibliothèque aux Pays-Bas est pour le moment balbutiant. Si des initiatives visant à promouvoir le livre numérique ont été lancées, l'offre de services est actuellement quasiment inexistante et essentiellement constituée de titres en langue anglaise ou de titres en néerlandais mais tombés dans le domaine public.

Il n'y a pas de plate-forme nationale de livres numériques pour les bibliothèques, ce qui s'expliquerait par un vide juridique sur le sujet. Il existe une loi aux Pays-Bas qui organise le prêt de livres physiques, mais aucune loi n'existe sur le livre numérique.

**Le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences a engagé une étude sur le sujet**, dont l'objectif est de savoir si le prêt numérique par les bibliothèques publiques est couvert par la loi actuelle sur le prêt public (loi sur le Copyright). L'étude, rendue publique fin

février 2013<sup>15</sup>, arrive à la conclusion que la loi néerlandaise actuelle s'applique aux livres et également à d'autres supports d'information tels que les CD-Rom, mais qu'elle ne concerne que le prêt de copies physiques et non pas le prêt dématérialisé. L'étude souligne également que le champ de la Directive Européenne de 1992, révisé en 2006, concernant le droit au prêt et à la location se restreint de la même façon aux copies physiques. La Directive Européenne de 2001 sur le copyright n'autorise pas non plus expressément les bibliothèques à distribuer des œuvres en ligne (à l'exception de la consultation sur site). Les auteurs de l'étude recommandent à l'issue de cette étude au gouvernement néerlandais de ne pas engager d'initiative législative sur le sujet mais laissent entendre, sur la base de leurs observations sur d'autres marchés, que des services de prêt adaptés peuvent se créer sur la base d'accords contractuels entre les différentes parties concernées, à savoir les auteurs, les éditeurs, les distributeurs et les bibliothèques.

Les bibliothèques publiques néerlandaises ont cependant engagé des actions collectives afin de mettre à disposition de leurs membres certains titres numériques. A l'initiative de la **Fondation BNL (Bibliotheek.nl) en association avec la VOB (Vereniging Openbare Bibliotheken – Association des bibliothèques publiques)**, des discussions ont été engagées avec les éditeurs (à travers le groupe des éditeurs généralistes de NUV, l'Association des Editeurs Néerlandais) dès 2009-2010. L'objectif était de créer un modèle économique pour le prêt de livres numériques. Les discussions n'ont pas abouti mais elles ont permis une meilleure compréhension mutuelle entre les deux catégories d'acteurs.

Cela a conduit les bibliothèques publiques à développer l'approche « eBook Hall of Fame », qui permet le téléchargement gratuit d'ouvrages majeurs de la littérature néerlandaise (tous tombés dans le domaine public). Lancé en avril 2011 avec 25 titres, le « eBook Hall of Fame » donne également accès à du contenu complémentaire concernant l'auteur et son œuvre. Mais il ne s'agit pas là de prêt numérique dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'être abonné à une bibliothèque aux Pays-Bas pour y avoir accès, et où il s'agit de téléchargement permanent. Un an après son lancement, le « eBook Hall of Fame » enregistrait 131 000 téléchargements (sur 25 titres).

Une étape importante est engagée en décembre 2011 avec la signature entre BNL et VOB d'une part et l'éditeur anglais **Bloomsbury** d'autre part d'un contrat concernant la fourniture de la plate-forme Public Library Online à tous les membres des bibliothèques néerlandaises. La plate-forme est effectivement accessible depuis mai 2012. A son lancement, elle comptait 80 titres en néerlandais et 50 titres étrangers (essentiellement en anglais, mais aussi en arabe). L'offre s'enrichit progressivement pour atteindre environ 600 titres fin 2012. BNL espère pouvoir proposer 700 titres au cours de l'année 2013. Les titres sont généralement disponibles en format pdf et/ou ePub. Depuis décembre 2012 et le lancement de la version HTML 5 de PLO, il est également possible de lire les ouvrages en streaming depuis un smartphone ou une tablette. A la différence de l'« eBook Hall of Fame », seuls les membres des bibliothèques publiques peuvent accéder au service.

Depuis janvier 2012, BNL et VOB commencent à discuter de façon individuelle avec les éditeurs afin d'obtenir les droits nécessaires pour distribuer certains titres en numérique.

Depuis l'été 2012, VOB et BNL travaillent à l'élaboration de modèles économiques pour le prêt de livres numériques. Les représentants des bibliothèques ont pour ambition de développer des modèles qui permettent de **réconcilier les positions des deux catégories d'acteurs** (à savoir les bibliothèques qui souhaitent pouvoir proposer une offre de livres numériques à leurs adhérents et les éditeurs qui craignent une cannibalisation de leur marché). Ces modèles ont été présentés au ministère de l'Education, de la Culture et des Sciences en juin 2012 et accueillis favorablement. De même, ils ont été présentés à une quinzaine d'éditeurs en septembre 2012 et ont également reçu un accueil positif.

A l'automne 2012, les éditeurs ont annoncé la mise en place d'une **plate-forme commerciale de prêt numérique** via leur centrale commune CB (Centraale Boekhuis). Cette centrale logistique créée au milieu des années 1970 par les éditeurs et les libraires néerlandais est une plate-forme unique de distribution pour les livres physiques. Elle

<sup>15</sup><http://www.rijksoverheid.nl/bestanden/documenten-en-publicaties/rapporten/2012/11/01/online-uitlenen-van-e-books-door-bibliotheken/online-uitlenen-van-e-books-door-bibliotheken.pdf>

centralise également le stockage des livres numériques des éditeurs néerlandais. CB annonce ainsi détenir environ 20 000 ouvrages numériques début 2013 (nombre qui s'accroît régulièrement de 500 à 1 000 nouveaux titres tous les mois) et déclare représenter 95% de la distribution de livres numériques aux Pays-Bas. CB propose trois modalités pour la protection du contenu : les DRM d'Adobe, le watermarking ou l'absence de protection. Ce sont les éditeurs qui choisissent la solution qu'ils préfèrent. Ce choix est ensuite enregistré par l'agence néerlandaise d'ISBN et ne peut plus être modifié (sauf exception). Du fait des contraintes liées à l'utilisation des DRM d'Adobe qui limitent la convivialité pour les utilisateurs, de plus en plus d'éditeurs choisissent une solution de watermarking plutôt que de DRM.

Depuis la mi-janvier 2013, la nouvelle fonctionnalité de la plate-forme de CB permettant le prêt de livres numériques est en test. Les livres peuvent être loués pour une période comprise entre 1 jour et 3 semaines (avec une grille tarifaire qui évolue en fonction du titre et de la durée). CB envoie alors au client un lien permettant d'accéder au fichier en streaming (au lieu d'un lien permettant le téléchargement dans le cas d'un acte d'achat traditionnel). Ce service payant s'adresse directement au consommateur et n'est pas destiné – du moins pour le moment – aux bibliothèques.

En décembre 2012, les bibliothèques ont lancé la campagne « Lees Meer » (« Lire Plus ») dont l'objectif est d'encourager les adhérents des bibliothèques à lire des livres numériques et d'intéresser des nouveaux adhérents possibles. L'idée repose sur le fait de proposer une sélection de titres à télécharger à partir de QR Codes disponibles sur certains lieux (il y a une correspondance entre les lieux et les titres). La campagne s'appuie sur un site web en HTML 5 créé spécifiquement pour cela. Accessible depuis une liseuse, un smartphone, une tablette ou un PC, le service demande de s'enregistrer une fois pour pouvoir être utilisé. Le téléchargement fonctionne idéalement en wifi (mais la 3G peut suffire).

En 2013, les bibliothèques publiques ont en projet le **développement d'une plate-forme numérique unique** qui permettrait le prêt de livres numériques, mais qui permettrait également de distribuer d'autres contenus numériques. Cette plate-forme est en cours de développement par le SIOB (Sectorinstituut openbare bibliotheken).

Le contenu de base sera le même pour toutes les bibliothèques des Pays-Bas. La plate-forme permettra également aux bibliothèques de mettre du contenu personnalisé. La plate-forme proposera aussi du contenu audio et vidéo. Elle devrait être interconnectée avec celle des éditeurs (via la CB). La sélection est en cours pour trouver le futur gestionnaire de la plate-forme.

Un premier test au cours de l'été 2013 est envisagé sur la base de 1 500 titres.

Par ailleurs, l'éditeur **WPG** est également prêt à démarrer un projet pilote à destination des bibliothèques avant la fin de l'année 2013 sur la base d'une partie de son catalogue. 750 à 1 000 titres pourraient être intégrés dans ce test. Pour cela, WPG a entamé des discussions avec la National Digital Library. Ce test pourrait être effectué à très grande échelle puisque toutes les bibliothèques intéressées peuvent être concernées.

Le projet de WPG porte sur une distribution en streaming. La plate-forme utilisée sera celle de CB, mais une interface spécifique pour ce service devra être élaborée.

De façon isolée, quelques bibliothèques souscrivent également à des plates-formes de distribution, telles que celle de l'Américain EBSCO.

En complément de ces services accessibles en téléchargement ou en streaming, certaines bibliothèques pratiquent également le prêt de clés USB et de CD sur lesquels des livres numériques sont téléchargés ainsi que le prêt de liseuses pré-chargées.

Ainsi, si l'offre disponible n'est quantitativement pas négligeable (de l'ordre de 60 000 références pour une bibliothèque comme Amsterdam qui propose les titres de Gutenberg, de PLO et de EBSCO), elle est très majoritairement constituée de titres du domaine public et/ou en anglais, qui pourraient être téléchargés par ailleurs par les utilisateurs.

Selon NBD/Biblion le fournisseur central de toutes les bibliothèques néerlandaises, 80% des livres numériques seraient des titres de fiction, 14% de non fiction et 4% de titres pour enfants.

Suite à la publication par le Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences de l'étude portant sur le prêt numérique par les bibliothèques publiques, il sera intéressant d'observer comment vont évoluer les initiatives actuellement engagées par les bibliothèques d'une part et par un éditeur comme WPG d'autre part.

### 1.6.2. Le marché des bibliothèques pour l'édition commerciale

Les adhésions aux bibliothèques s'érodent progressivement depuis plusieurs années. Elles s'élèvent actuellement à 4 millions, dont la moitié correspond à un public jeune pour lequel l'inscription est gratuite. Les 2 millions d'adultes inscrits s'acquittent d'une cotisation annuelle (d'un montant variable selon les villes) donnant droit au prêt d'un certain nombre de livres sur une période donnée (par exemple 10 titres par période de 3 semaines). Pour l'emprunt d'autres supports, tels que les CD et les DVD, les bibliothèques demandent le plus souvent une contribution supplémentaire de la part des membres (variable également selon les bibliothèques, mais de l'ordre de 1 EUR pour un DVD pour une semaine).

Selon la loi néerlandaise organisant le prêt de livres, chaque prêt donne droit à une rémunération de 0.12 EUR dont 1/3 revient à l'éditeur et 2/3 à l'auteur.

Les bibliothèques constituent un marché substantiel pour les éditeurs : environ 8% du chiffre d'affaires (selon l'Association des Editeurs Néerlandais).

Le marché du numérique est quant à lui encore faiblement développé (de l'ordre de 2% à 3% du chiffre d'affaires total du secteur du livre en 2012), mais est néanmoins en croissance. Il n'existe pas de données sur la part des bibliothèques dans le marché du numérique.

### 1.6.3. Modèles économiques de l'offre de livres numériques dans les bibliothèques

Les bibliothèques achètent les livres papier à peu près au prix grand public (auquel se rajoutent les frais nécessaires à l'adaptation des livres pour les faire circuler en bibliothèque).

Il y a une pression à la baisse sur le prix des livres numériques, le grand public ayant la perception que le numérique coûte moins cher que le papier. Aux Pays-Bas, la TVA sur le papier est de 6% et de 21% sur le numérique.

A l'heure actuelle, la plupart des livres numériques accessibles par l'intermédiaire des bibliothèques publiques sont libres de droit.

Pour les bibliothèques utilisant la plate-forme EBSCO, un abonnement annuel à la plate-forme est nécessaire et chaque titre est ensuite acheté séparément.

**L'utilisation de Public Library Online est désormais gérée nationalement.** La plate-forme fonctionne sur le principe d'un achat d'« étagères » (de 8-10 titres chacune). L'offre est la même pour toutes les bibliothèques du pays.

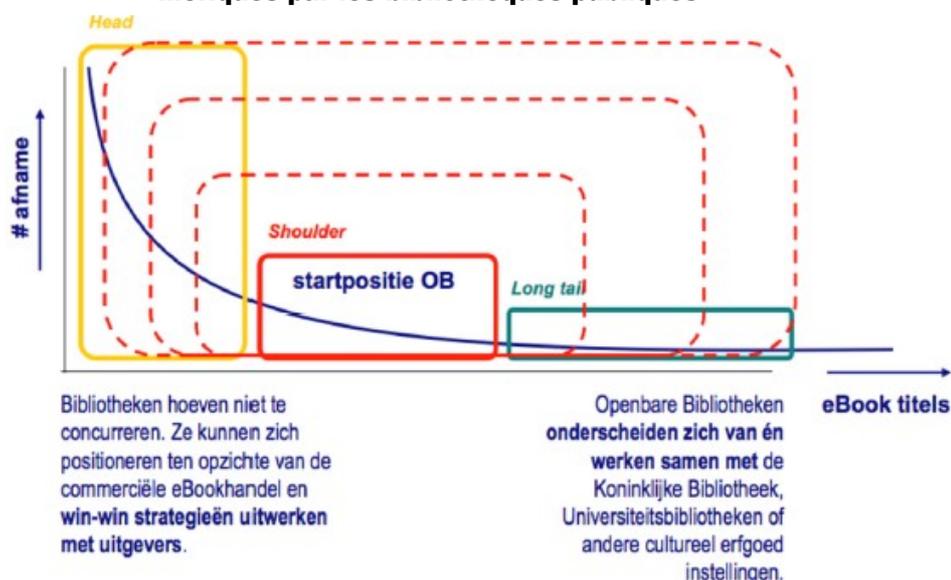
Chaque bibliothèque du pays paye 0.20 EUR par habitant et par an à la VOB (l'association nationale des bibliothèques publiques) pour l'acquisition centralisée du contenu numérique (soit 3.2 millions EUR en 2011 et 2012). Ce chiffre pourrait passer à 0.80 EUR dans le futur.

Les modèles développés par les bibliothèques en préparation du lancement de leur future plate-forme sont assez originaux puisqu'ils intègrent une combinaison de prêt gratuit et de prêt payant en fonction de l'ancienneté du titre. Les bibliothèques s'appuient ainsi sur les concepts de *short tail*, *mid-tail* et *long tail*.

Les discussions avec les éditeurs se concentrent actuellement sur la *long tail* (plus de 3 ans), la partie la moins intéressante du catalogue pour les éditeurs. C'est donc la partie du catalogue la plus facilement accessible par les bibliothèques. Mais les bibliothèques visent essentiellement la *mid-tail* (entre 1 et 3 ans) dans le cadre de leur future offre. Sur les titres

de moins de 1 an sur lesquels les bibliothèques seraient en concurrence forte, ces dernières proposent de s'associer au modèle commercial des éditeurs.

**Figure 7 : Les concepts de *short tail*, *mid-tail* et *long tail* adaptés au prêt de livres numériques par les bibliothèques publiques**



Source : de Bibliotheek, Juin 2012

Les bibliothèques proposent ainsi **3 modèles économiques différents** selon l'ancienneté des titres :

- **Titres de moins de 1 an** : les utilisateurs paient directement pour le téléchargement ou la consultation en streaming de chaque titre (par exemple 1, 2 ou 3 EUR par titre, pour une période ordinaire de 3 semaines). Les revenus générés vont essentiellement aux éditeurs. Le nombre de licences pour un titre serait limité. Ce système permettrait la constitution d'une collection de livres numériques en fonction de l'usage (par exemple, les 10% les plus consultés après un an feraient ensuite partie du catalogue et pourraient être lus de façon illimitée par les membres des bibliothèques) ;
- **Titres de 1 à 3 ans** : les membres des bibliothèques pourraient emprunter jusqu'à 17 livres numériques par an moyennant un abonnement spécifique « numérique » en plus de l'abonnement habituel (potentiellement de l'ordre d'une vingtaine d'euros par an). Les bibliothèques rémunèreraient les éditeurs à chaque stream ou téléchargement via la plate-forme centrale. Les coûts pour les bibliothèques resteraient élevés. Là aussi, les 10% (chiffres toujours indicatifs) les plus lus intégreraient la collection de livres numériques après deux ans pour un usage ensuite illimité.
- **Titres de plus de 3 ans** : les membres des bibliothèques pourraient consommer les titres de plus de 3 ans de façon illimitée dans le cadre de leur abonnement numérique spécifique. Les licences d'utilisation pour les livres numériques de plus de 3 ans seraient achetées de façon centralisée à des coûts faibles. De la même façon, les 10% de titres les plus demandés seraient intégrés dans le catalogue au bout de 3 ans pour une utilisation illimitée.

Ce modèle reposant sur une différenciation selon la date de sortie des ouvrages aurait ainsi l'assentiment à la fois des éditeurs et du ministère de l'Education, de la Culture et des Sciences.

**Tableau 1 : Prédiction d'évolution des coûts d'acquisition de contenus numériques**

Content (€ millions)	2013	2014	2015	2016
eBooks	1,2	3,2	4,9	8,3
eMusic	1,2	1,8	2,4	3,0
Newspapers	1,0	1,1	1,1	1,2
Magazines	0,5	0,7	0,8	1,0
eContent gen.	1,0	1,1	1,1	1,2
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>7,9</b>	<b>10,3</b>	<b>14,7</b>
(per inhabitant)	(0,30)	<b>VNG Municipal Fund</b>		

Source : TNO, automne 2011, cité par de Bibliotheek

### 1.6.4. Stratégie des acteurs

Si le marché tarde à se mettre en place aux Pays-Bas, cela est essentiellement dû au vide juridique concernant le prêt numérique et, dans une moindre mesure, aux réticences des éditeurs qui craignent que le prêt numérique introduise une concurrence forte vis-à-vis du marché de la vente traditionnelle.

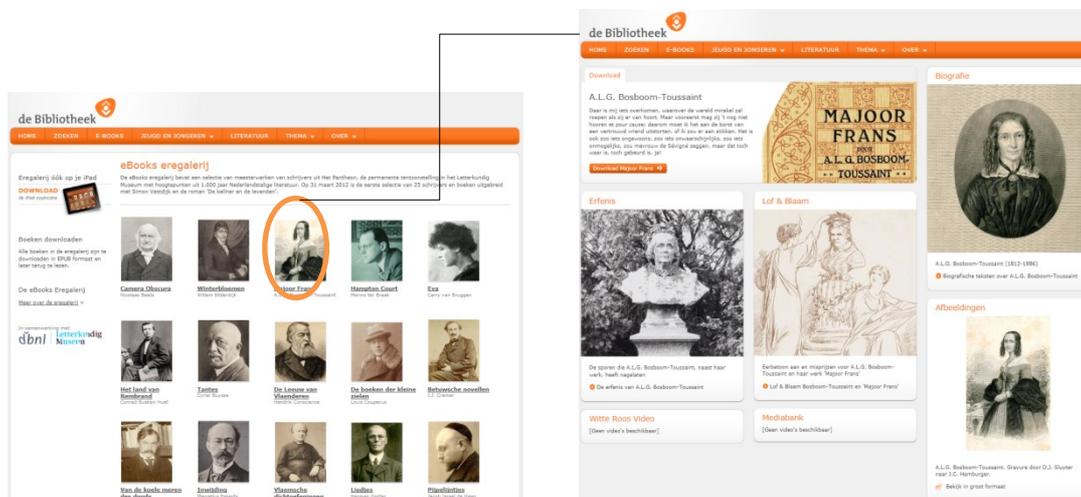
### Les bibliothèques

Les bibliothèques se montrent extrêmement demandeuses par rapport au prêt de livres numériques et tirent véritablement le marché néerlandais.

Elles ont mis en place un certain nombre d'initiatives, en particulier à travers le « eBook Hall of Fame » et la campagne de sensibilisation à la lecture numérique « Lees Meer ».

L'action des bibliothèques se fait de façon collective et concertée à travers les structures de représentation que sont VOB (l'association nationale des bibliothèques publiques) et BNL (qui gère notamment le site bibliotheek.nl, portail numérique des bibliothèques publiques aux Pays-Bas).

**Figure 8 : Présentation du service « eBooks eregalerij » (« eBook Hall of Fame »)**



Source : de Bibliotheek

**Figure 9 : Exemple de mise en place de la campagne de sensibilisation « Lees Meer » (« Read More ») dans une gare**



Source : de Bibliotheek

Les bibliothèques travaillent de la même façon collectivement à l'élaboration d'une plateforme unique qui permettrait à toutes les bibliothèques du pays d'accéder à une même offre de base depuis une seule plate-forme. Elles négocient également de façon groupée avec chaque éditeur pour l'accès au contenu numérique de façon à avoir plus de poids dans les négociations et à pouvoir mobiliser des moyens financiers plus importants.

Elles sont également à l'initiative du développement de modèles économiques originaux pour le prêt de livres numériques tenant compte des inquiétudes des éditeurs notamment par rapport au prêt de titres récents. Elles prévoient ainsi de faire payer directement leurs adhérents pour l'accès aux titres les plus récents et envisagent de faire payer un abonnement numérique spécifique pour l'accès aux titres plus anciens.

Le fait de faire payer les membres des bibliothèques pour accéder à du contenu n'est pas nouveau aux Pays-Bas. Tous les adultes adhérant à une bibliothèque paient ainsi une inscription annuelle et certains contenus (type CD et DVD) nécessitent une contribution supplémentaire. En moyenne, les adhérents contribuent ainsi directement à hauteur d'environ 15% des revenus des bibliothèques (les bibliothèques, depuis la décentralisation de 1987, sont financées par les municipalités, les provinces/régions et l'Etat. En 2010, les municipalités avaient contribué à leur financement à hauteur de 457 millions EUR, les provinces et régions à hauteur de 53 millions EUR et l'Etat à hauteur de 24 millions EUR).

Les bibliothèques voient également dans le livre numérique une possibilité d'attirer un public nouveau et donc d'enrayer la baisse progressive du nombre d'inscrits.

Les bibliothèques sont par ailleurs engagées dans une démarche de consultation et ont ainsi soumis leur projet de modèles économiques aussi bien aux éditeurs qu'à leur ministère de tutelle. Elles ont également adressé des courriers au cours de l'été 2012, à chaque éditeur néerlandais afin de les inciter à rendre disponibles leurs titres en numérique pour les bibliothèques (en accord avec NUV, l'association des éditeurs néerlandais).

De son côté, le gouvernement est également actif dans le processus de numérisation des bibliothèques et a ainsi engagé une enveloppe de 17.4 millions EUR en 2012 pour l'innovation numérique (enveloppe qui doit s'élever à 17.1 millions EUR en 2013 du fait des restrictions budgétaires). Le gouvernement finance également l'infrastructure développée par les bibliothèques (à travers le SIOB – Sector Institute) pour la future plate-forme commune.

## Les éditeurs

Les éditeurs adoptent pour le moment une position prudente vis-à-vis du prêt numérique.

Cependant, la loi anti-trust les empêche de développer une position commune sur le sujet et de formuler une proposition unique.

Si les bibliothèques attendent la parution d'une nouvelle loi donnant aux bibliothèques publiques les mêmes droits sur le livre numérique que sur le livre papier, les éditeurs sont plus réservés quant à la possibilité qu'une telle loi soit adoptée (ce que semble confirmer le rapport récemment rendu public par le ministère).

Ils développent néanmoins une **solution technique commune de distribution numérique** à travers leur service logistique CB qui teste depuis le début de l'année 2013 un service de prêt commercial de livres numériques. Les utilisateurs peuvent ainsi emprunter un livre numérique pour une période déterminée (allant de 1 jour à 3 semaines) moyennant le versement d'une somme modique. Mais chaque éditeur est libre de pratiquer les conditions qu'il souhaite mettre en place.

Un éditeur, WPG, élabore également une solution de prêt numérique à destination des bibliothèques et espère tester son service d'ici la fin 2013. Le service s'appuierait sur la plate-forme technique développée par CB.

Les éditeurs, dans leur ensemble, semblent accueillir favorablement la proposition des bibliothèques visant à introduire un modèle commercial de prêt numérique en bibliothèque pour les titres récents. Les négociations sont néanmoins en cours entre la VOB qui centralise les achats de contenus numériques d'une part et chaque éditeur d'autre part.

Le fait que les éditeurs eux-mêmes mettent en place une solution de prêt payant est en soi assez original par rapport aux autres pays étudiés. Cette idée repose sur le constat que les habitudes de consommation évoluent et que les consommateurs maintenant sont plus dans une logique d'accès que de possession (comme on le voit nettement sur le marché de la musique). Si les éditeurs ne renoncent pas pour autant à la vente de leurs titres en numérique, ils tentent de nouvelles formes de commercialisation afin notamment d'anticiper le piratage (en partant du principe que l'absence d'offre légale favorise le piratage).

La question sera de savoir dans quelle mesure le prêt numérique en bibliothèque, s'il parvient à se développer, et le prêt directement par les éditeurs seront deux offres en concurrence ou complémentaires.

## Les plates-formes

Les plates-formes en cours de développement (que ce soit la plate-forme de la CB ou celle développée par SIOB) ont vocation à rester des acteurs neutres de ce marché. Ce sont avant tout des plates-formes techniques destinées à offrir une solution unique et centralisée de distribution et d'accès.

### 1.6.5. Synthèse

L'absence de loi sur le prêt numérique constitue un véritable facteur de blocage aux Pays-Bas quant au développement d'une offre de livres numériques (récents) pour les bibliothèques. La récente parution d'une étude consacrée à ce sujet par le ministère de tutelle ne semble pas constituer un encouragement au développement de ce marché.

Néanmoins, les bibliothèques se montrent collectivement pro-actives dans ce domaine en développant une plate-forme technique, en négociant individuellement les droits avec les éditeurs et en élaborant des modèles économiques qui tiennent compte des inquiétudes des éditeurs.

Le marché bénéficie par ailleurs d'un taux de pénétration déjà important des tablettes et liseuses au sein de la population (entre 25% et 30% selon les estimations des personnes interrogées) ce qui constitue un point de départ important pour le développement des pratiques de lecture numérique. De plus, les consommateurs néerlandais semblent prêts à contribuer directement au financement des ouvrages numériques accessibles depuis leur bibliothèque (soit en paiement à l'acte, soit à travers un abonnement annuel).

La question du numérique soulève cependant de nombreuses interrogations sur le marché néerlandais, en particulier sur la place des bibliothèques publiques dans la distribution numérique (pourquoi aurait-on besoin des bibliothèques alors que les éditeurs organisent eux-mêmes des solutions de prêt numérique payant ?) et sur leur rôle dans la promotion de

la lecture (doivent-elles se concentrer sur la distribution des best-sellers ou doivent-elles faire la promotion de titres moins grand public ?).

Il faudra suivre l'évolution de ce marché dans les prochains mois afin de voir si les discussions contractuelles entre bibliothèques et éditeurs aboutissent.

## 2. Comparaison entre les situations française et internationale

### 2.1. Quelle offre de livres numériques en bibliothèque ?

#### 2.1.1. Pénétration du livre numérique en bibliothèque

Selon l'enquête annuelle menée par le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de l'Observatoire de la Lecture Publique, en 2010 seul **1% du nombre total de bibliothèques** disposait d'un fonds de livres numériques<sup>16</sup>. De plus, ces services de livre numérique n'incluent pas nécessairement des livres commerciaux.

Il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre de livres numériques commerciaux proposés par les bibliothèques qui ont mis en place une offre de prêt numérique. La distinction entre livres libres de droit et livres sous droits est malaisée. D'autre part, les rares données disponibles agglomèrent parfois l'ensemble des ressources multimédia, les livres et les livres audio...

Nous avons par conséquent analysé les catalogues de livres numériques d'une sélection de grandes bibliothèques mi-2012 (tableau 1). Cet échantillon limité met néanmoins en évidence un **"fonds numérique" de l'ordre de 1 000 titres en téléchargement** (à dominante de fiction), et de **3 à 10 000 titres disponibles en consultation en ligne** (à dominante de vie pratique).

---

<sup>16</sup> Dont 4% pour les bibliothèques de niveau 1, selon la classification de l'ADBDP.

**Table 2 : Offre de livres numériques d'une sélection de bibliothèques (juin 2012)**

<b>Marseille</b> <sup>17</sup>	Bibliovox	Catalogue complet, soit environ 10 300 titres dont environ 8 900 titres sous droits
<b>Montpellier</b> <sup>18</sup>	Numilog	769 titres
<b>Bordeaux</b> <sup>19</sup>	Bibliovox	Plus de 2 000 ouvrages "vie pratique"
<b>Troyes</b> <sup>20</sup>	Numilog	1 098 titres
<b>Troyes</b>	Bibliovox	Catalogue complet, soit environ 10 300 titres dont environ 8 900 titres sous droits
<b>Limoges</b> <sup>21</sup>	Bibliovox	Catalogue complet, soit environ 10 300 titres dont environ 8 900 titres sous droits
<b>Orléans</b> <sup>22</sup>	Bibliovox	Plus de 2 000 ouvrages "vie pratique"

### 2.1.2. Quelles modalités de mise à disposition aux usagers ?

De manière très générale, l'accès aux livres numériques, qu'il s'agisse de consultation sur place ou à distance ou de prêt numérique, s'inscrit dans le cadre de l'inscription à la bibliothèque et ne requiert pas de droit d'inscription supplémentaire.

Concernant le prêt numérique, les livres numériques sont inclus dans le nombre maximum d'emprunts simultanés autorisés par la bibliothèque. Mais le nombre total de livres numériques qu'un utilisateur peut emprunter ou consulter pendant la durée de son abonnement n'est pas plafonné<sup>23</sup>.

#### **Une approche de la différenciation des tarifs d'accès au livre numérique : le cas des Pays-Bas**

Dans la perspective du lancement d'offres de prêt numérique, les bibliothèques néerlandaises envisagent de différencier les conditions d'accès des usagers en fonction de la date de la parution de l'ouvrage :

- un accès payant à l'unité pour les titres de moins d'un an;
- un abonnement supplémentaire pour les titres de un à trois ans;
- un accès inclus dans l'abonnement à la bibliothèque pour les titres de plus de trois ans.

### 2.1.3. L'offre de livres numériques en bibliothèque : comparaison internationale

Comment l'offre en France se compare-t-elle avec celle qui est présente dans les autres pays ? La collecte de données strictement comparables s'avère complexe. Néanmoins, on peut estimer<sup>24</sup> : que la part des grandes bibliothèques proposant une forme de prêt numérique s'élevait courant 2012 à :

- 100% des grandes bibliothèques suédoises;

<sup>17</sup> [http://www.bmvr.marseille.fr/home/bibliotheque\\_numerique/bibliotheque-numerique.dot](http://www.bmvr.marseille.fr/home/bibliotheque_numerique/bibliotheque-numerique.dot)

<sup>18</sup> [http://www.numilog.com/bibliotheque/agglo\\_montpellier/default.asp](http://www.numilog.com/bibliotheque/agglo_montpellier/default.asp)

<sup>19</sup> <http://www.bordeaux.fr/p41711/livres>

<sup>20</sup> <http://www.numilog.com/bibliotheque/bmtroyes/>

<sup>21</sup> [http://www.bm-limoges.fr/livres\\_numeriques.html?PHPSESSID=eca6f1bedccd92bde6f5648ab92d1c88](http://www.bm-limoges.fr/livres_numeriques.html?PHPSESSID=eca6f1bedccd92bde6f5648ab92d1c88)

<sup>22</sup> [http://www.bm-limoges.fr/livres\\_numeriques.html?PHPSESSID=eca6f1bedccd92bde6f5648ab92d1c88](http://www.bm-limoges.fr/livres_numeriques.html?PHPSESSID=eca6f1bedccd92bde6f5648ab92d1c88)

<sup>23</sup> On peut noter que, s'agissant des vidéos, le nombre de vidéos qui peuvent être visionnées pendant un an par un usager sur le service ARTE VOD à destination des bibliothèques est par exemple plafonné.

<sup>24</sup> Ces estimations découlent des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude.

- de l'ordre de 75% des grandes bibliothèques nord-américaines;
- environ 16% des grandes bibliothèques allemandes<sup>25</sup>;
- 71% des grandes bibliothèques en Grande Bretagne<sup>26</sup>;
- Un niveau marginal en Espagne ou aux Pays-Bas<sup>27</sup>.

La part des bibliothèques françaises proposant un service de prêt numérique apparaît donc comparativement basse.

#### **L'offre de livres numériques de la New York Public Library (NYPL)**

La NYPL utilise la plate-forme Overdrive depuis 2004.

Le catalogue de livres numériques de la bibliothèque compte (octobre 2012) 45 206 titres, dont 29 798 livres électroniques.

La bibliothèque achète en moyenne 3 "copies" de chaque livre numérique.

Le nombre de prêts croît très rapidement : 113 000 prêts en 2009, 860 000 de novembre 2011 à octobre 2012. Ces volumes de prêts font d'Overdrive le troisième établissement du réseau de la NYPL.

3 500 nouveaux utilisateurs de livres numériques chaque mois<sup>28</sup>.

### **2.1.4. Retours d'usage : les enseignements de la situation aux États-Unis**

D'après les entretiens menés dans le cadre de cette mission, les usages du livre numérique en bibliothèque en Europe restent très faibles. Il faut se reporter aux États-Unis pour disposer de statistiques d'utilisation, complexes à transposer en Europe tant l'écart est grand entre les offres disponibles<sup>29</sup>.

#### **Résultats clés des enquêtes d'usage**

##### **Un service qui reste encore méconnu**

Aux États-Unis, 58% des usagers des bibliothèques ignorent si leur bibliothèque propose un service de prêt numérique. La proportion est à peine moins importante (47%) chez les utilisateurs de livres numériques ou les propriétaires de liseuses (48%).

Seuls 12% des lecteurs de livres numériques ont emprunté un livre numérique en bibliothèque au cours de l'année écoulée.

##### **Recoupement entre emprunteurs et acheteurs de livres numériques**

Les usagers des bibliothèques lisent plus de livres numériques que les non-usagers.

Un utilisateur de livres numériques lit 24 livres par an contre 17 pour la moyenne de la population.

Un usager moyen d'une bibliothèque nord-américaine lit 26 livres par an (papier et numérique), en achète 9.

Dans le domaine du livre imprimé, 47% des usagers des bibliothèques déclarent avoir acheté le dernier livre qu'ils ont lu, 20% l'avoir emprunté en bibliothèque, 20% l'avoir emprunté à un ami.

<sup>25</sup> Soit les bibliothèques qui utilisent les services de DiViBib.

<sup>26</sup> Source: CILIP - <http://www.cilip.org.uk/get-involved/policy/statements%20and%20briefings/Documents/E-book%20acquisition%20and%20lending%20by%20libraries%20-%20longer%20briefingv2.pdf>

<sup>27</sup> Certaines bibliothèques proposent néanmoins une offre de livres numériques libres de droit.

<sup>28</sup> A rapporter cependant aux 24 000 nouvelles cartes d'adhérents distribuées tous les mois.

<sup>29</sup> Sources pour les statistiques américaines: Pew Research Center's Internet & American Life Project, April 2012 ; *The rise of e-reading*, \*Library Journal et Bowker PubTrack Consumer, 2011, Library eBook Survey hosted by OverDrive and American Library Association (ALA), Enquête menée en ligne auprès de 75 000 répondants en juin-juillet 2012., **Patron Profiles: Public Library Edition, October 2012**.

Selon les sources, de 55% à 61% des lecteurs de livres numériques déclarent préférer acheter leurs livres numériques, tandis que 36% déclarent préférer emprunter leurs livres numériques, auprès de bibliothèques ou d'amis.

Les usagers visitent davantage les bibliothèques en ligne : un usager utilisateur de livres numériques se rend en moyenne 2.4 fois par mois en bibliothèque et 6.9 fois sur le service "livre numérique" de la bibliothèque.

Les utilisateurs des services de prêt numérique privilégient largement la bibliothèque (60%) comme meilleure source d'approvisionnement en livre (papier ou numérique), loin devant les magasins en ligne (29%) et les magasins physiques (22%).

### **Attractivité de la gratuité**

Interrogés sur les raisons d'utiliser le service de prêt numérique, 91.8% des usagers du prêt numérique indiquent la gratuité, 90.5% la facilité, 85.8% l'accès permanent.

### **Un certain pouvoir de prescription**

De manière générale, 50% des usagers des bibliothèques déclarent avoir acheté le livre (en version papier) d'un auteur découvert en bibliothèque.

Les 5,02 millions d'usagers de la plate-forme OverDrive en mars 2012 ont visualisé 630 millions de couvertures de livres numériques au cours de leurs 12.6 millions de visites.

### **Quels enseignements des retours d'usage aux États-Unis ?**

Les usagers des bibliothèques appartiennent assez logiquement à la catégorie des grands lecteurs. Dans le monde traditionnel du papier, ils cumulent de manière générale emprunt en bibliothèque et achat. Bien entendu ces comportements se reproduiront dans une certaine mesure pour le livre numérique. Plutôt qu'une question théorique sur l'arbitrage des consommateurs entre achat et emprunt, il nous semble que deux interrogations se posent :

- Les usagers des bibliothèques modifieront-ils leurs comportements, pour plus emprunter et moins acheter ?
- Le développement d'une offre de prêt numérique est-elle susceptible d'accroître significativement le nombre d'usagers de la bibliothèque?

Les quelques statistiques disponibles, qui concernent seulement le cas américain, ne permettent d'apporter qu'une réponse partielle à ces questions. On peut cependant estimer que :

- Les utilisateurs de services de livres numériques en bibliothèque placent largement en tête la bibliothèque comme première source de livres. Ils sont plus exposés aux offres de prêt, car ils fréquentent plus assidûment la collection virtuelle que le lieu physique. La disponibilité d'un service de prêt numérique pourrait les conduire à modifier la part des livres qu'ils achètent et celle qu'ils empruntent. Néanmoins, ce déplacement aurait un impact faible sur le marché, au moins à court-moyen terme : il ne concerne que les usagers des bibliothèques équipés d'un lecteur de livre numérique.
- Un afflux massif de nouveaux usagers vers les bibliothèques pour bénéficier du prêt numérique aurait un impact probablement beaucoup plus significatif. Il existe en effet parmi les lecteurs de livres numériques une attente certes minoritaire mais significative pour la possibilité de louer des livres numériques. Et la gratuité semble être le premier facteur d'attractivité des offres de prêt. Il est en tout état de cause probable que les bibliothèques chercheront à mettre en avant leurs services de livres numériques pour élargir et rajeunir leur base d'inscrits. Il faut néanmoins constater que la disponibilité de services de prêt numérique aux États-Unis ne s'est pas traduite par un afflux de nouvelles inscriptions.

### 2.1.5. Vers l'émergence de concurrents privés aux bibliothèques ?

L'ensemble des biens culturels voit progressivement émerger des modèles de location qui viennent compléter ou se substituer aux modèles de vente :

- dans le domaine de la vidéo, on peut noter que le marché de la vidéo à la demande est principalement un marché de la location là où coexistaient vente et location pour le DVD;
- dans le domaine de la musique dématérialisée, le modèle unique de la vente (caractérisé par iTunes) est progressivement complété par un modèle d'usage, financé par abonnement (Spotify, Deezer).

Dans le domaine du **livre imprimé**, quelques services de location ont fait leur apparition (comme, par exemple, le service Chronobook<sup>30</sup>).

Dans le domaine du **livre numérique**, Amazon propose un service de prêt de livres numériques. La « bibliothèque de prêt Kindle » est accessible gratuitement aux clients qui ont souscrit un abonnement au service de livraison « Premium ». Il est nécessaire pour y accéder de posséder une liseuse Kindle. Un seul prêt simultané est possible, parmi un catalogue de 4 000 titres<sup>31</sup>. Si Amazon met en avant la disponibilité des « Harry Potter », l'essentiel des titres en prêt semble être constitué de livres auto-édités (via le service « Publication directe sur Kindle »). Début 2013, aux Etats-Unis, Amazon reversait 2,23 USD par emprunt.

D'autre part, Bilbary, le distributeur numérique britannique annonce le lancement d'un service de location. En Allemagne, le service Skoobe propose un abonnement de 9.99 EUR par mois qui donne droit à l'emprunt de deux livres. Enfin, aux Pays-Bas, les éditeurs testent depuis début 2013 une plate-forme commerciale de location de livres numériques (CB).

L'émergence de ces services commerciaux de prêt rend plus floue la frontière entre le circuit commercial et les bibliothèques. Elle peut menacer la spécificité des bibliothèques, mais aussi inciter les éditeurs à conserver les droits des livres pour privilégier un modèle payant du prêt.

## 2.2. Quelle offre de livres numériques aux bibliothèques ?

### 2.2.1. Nombres d'acteurs et offre en France

Plus d'une dizaine de services sont accessibles aux bibliothèques pour constituer leur offre de prêt numérique. Nous avons analysé les offres de cinq de ces plates-formes (tableaux 3 et 4) avec l'objectif d'une part de déterminer le nombre de titres disponibles, et d'autre part de comparer ces offres avec celles disponibles pour le consommateur.

Il est complexe de déterminer la part des titres sous droits et celle des titres libres de droit. Néanmoins, sur la base de cet échantillon restreint, et de l'hypothèse que certains titres peuvent être présents sur plusieurs plates-formes, ce sont probablement de l'ordre de 50 à 60 000 titres sous droits qui sont aujourd'hui disponibles pour les bibliothèques.

Comme indiqué dans le tableau 3, il existe un décalage significatif entre le nombre de titres disponibles pour les bibliothèques et ceux qui sont disponibles pour le grand public. Mais ce décalage est très variable selon les plates-formes. Et, surtout, l'approche quantitative ne permet pas d'apprécier réellement la qualité des catalogues disponibles pour les bibliothèques.

<sup>30</sup> Chronobook propose plusieurs formules d'abonnement dont, par exemple, la location de trois livres par mois pour 18,90 EUR.

<sup>31</sup> En février 2013.

**Table 3 : Caractérisation de l'offre de certaines plates-formes pour les bibliothèques**  
(juin 2012)

Bibliovox by Cyberlibris	Immatériel.fr	Numilog	Lekti	L'Harmathèque
Vie Pratique, sciences humaines	Généraliste	Généraliste	Généraliste	Généraliste
10 284	5 730	Environ 50 000	Plus de 800	Plus de 25 000
> Pour 11 670 dans l'offre Grand Public (Smartlibris)	> Pour 36 061 dans l'offre Grand Public	> Pour environ 88 000 dans l'offre Grand Public		> Pour près de 30 000 chez L'Harmattan (offre Grand Public)

On constate également que les "grands éditeurs" sont relativement peu présents : lorsqu'ils le sont, leur offre concerne souvent des genres spécifiques (vie pratique notamment) ou provient seulement de quelques maisons des grands groupes généralistes d'édition.

**Table 4 : Présence des grands éditeurs sur les plates-formes**

Bibliovox by Cyberlibris	Immatériel.fr	Numilog	Lekti	L'Harmathèque
Hachette, Editis, Albin Michel	Non	Albin Michel, Hachette, Gallimard, Editis	Non	Non

### Quelle place pour les titres récents dans les offres faites aux bibliothèques ?

Les tableaux 5, 6 et 7 comparent la disponibilité auprès du grand public et auprès des bibliothèques des livres numériques les plus vendus en 2011 pour, respectivement, l'ensemble des genres, les essais et les livres jeunesse. Ils mettent en évidence, sous l'angle non plus du nombre de titres mais des titres les plus vendus, un nouveau décalage entre les offres à destination du grand public et celles qui sont proposées aux bibliothèques.

Ainsi, en juin 2012, nous avons pu constater que 12 des 20 meilleures ventes de livres en 2011 étaient disponibles sous format numérique pour le grand public, mais que seulement 3 étaient proposées dans au moins l'une des offres à destination des bibliothèques. Le constat est similaire pour les essais (18 des 20 meilleures ventes 2011 disponibles en numérique pour le grand public, 6 pour les bibliothèques). Pour les livres jeunesse en revanche, si seulement 2 des 10 meilleures ventes 2011 étaient disponibles en numérique pour le grand public, 2 l'étaient également pour les bibliothèques.

**Table 5 : Présence des titres faisant partie du TOP 20 des ventes en 2011**

FNAC	Cyberlybris (Biblis)	Cyberlibris (GP)	Immatériel Biblis	Immatériel (GP)	Numilog (Biblis)	Numilog (GP)	Lekti (Biblis)	L'Harmattan (Bibli)	L'Harmattan (GP)
12	0	0	0	7	3	12	0	0	0

Source : Ipsos Livres hebdo<sup>32</sup>

**Table 6 : Présence de titres faisant partie du TOP 20 "Essais" 2011**

FNAC	Cyberlybris (Biblis)	Cyberlibris (GP)	Immatériel Biblis	Immatériel (GP)	Numilog (Biblis)	Numilog (GP)	Lekti (Biblis)	L'Harmattan (Bibli)	L'Harmattan (GP)
17	0	0	0	11	6	18	0	0	0

Source : Ipsos Livres hebdo<sup>33</sup>

**Table 7 : Présence de titres faisant partie du TOP 10 "Jeunesse" 2011**

FNAC	Cyberlybris (Biblis)	Cyberlibris (GP)	Immatériel Biblis	Immatériel (GP)	Numilog (Biblis)	Numilog (GP)	Lekti (Biblis)	L'Harmattan (Bibli)	L'Harmattan (GP)
2	0	0	0	0	2	2	0	0	0

Source : Ipsos Livres hebdo<sup>34</sup>

<sup>32</sup> Lecture du tableau: des 20 titres les plus vendus en 2011, 12 étaient disponibles en numérique à la FNAC ou sur Numilog et 7 sur Immatériel dans leurs offres grand public, 3 dans l'offre Numilog à destination des bibliothèques. Aucun des 20 titres les plus vendus n'étaient disponibles sur les autres plates-formes à destination des bibliothèques.

<sup>33</sup> Lecture du tableau: des 20 titres les plus vendus en 2011, 12 étaient disponibles en numérique à la FNAC ou sur Numilog et 7 sur Immatériel dans leurs offres grand public, 3 dans l'offre Numilog à destination des bibliothèques. Aucun des 20 titres les plus vendus n'étaient disponibles sur les autres plates-formes à destination des bibliothèques.

<sup>34</sup> Lecture du tableau: des 20 titres les plus vendus en 2011, 12 étaient disponibles en numérique à la FNAC ou sur Numilog et 7 sur Immatériel dans leurs offres grand public, 3 dans l'offre Numilog à destination des bibliothèques. Aucun des 20 titres les plus vendus n'étaient disponibles sur les autres plates-formes à destination des bibliothèques.

## 2.2.2. Nombre d'acteurs et offres : comparaison internationale

Comme analysés dans le chapitre "Panorama international" de ce rapport, la structure de l'offre de livres numériques aux bibliothèques varient fortement selon les pays considérés. Au regard des autres pays étudiés, la France se caractérise :

- par un nombre élevé de services de livres numériques à destination des bibliothèques;
- par un nombre de titres disponibles pour les bibliothèques supérieur à celui des autres pays européens;
- mais par une pénétration des services de prêt numérique plutôt inférieure à celle des autres pays.

	Part des grandes bibliothèques proposant une offre numérique	Nombre de services actifs	Nombre de titres disponibles
<b>France</b>	4%	>10	>50 000
<b>Suède</b>	100%	1	>4 000
<b>États-Unis</b>	75%	>10	>700 000
<b>Grande-Bretagne</b>	71%	>5	nd
<b>Allemagne</b>	16%	2	> 20 000
<b>Espagne</b>	Marginale	3	>12 000
<b>Pays-Bas</b>	Marginale	1	<100

## 2.2.3. La place des libraires

Le premier développement des offres de prêt numérique en bibliothèque a été le fait de relations directes entre des plates-formes (qu'elles soient issues de prestataires tiers ou des éditeurs eux-mêmes) et les bibliothèques. Les librairies sont assez généralement absentes du circuit de distribution des offres vers les bibliothèques, pour plusieurs raisons :

- la totalité du catalogue de la plate-forme peut-être par définition accessible aux bibliothèques, qui n'a pas à passer commande pour accéder aux titres (cas de la Suède);
- la souscription à un service qui inclut la plate-forme technique implique que l'achat des titres s'inscrit nécessairement dans le cadre du catalogue proposé par la plate-forme;
- les formules de bouquets sont peu compatibles avec le recours à un libraire;
- la pauvreté même des catalogues peut limiter la valeur ajoutée de l'intervention d'un libraire.

## 2.3. Les modèles d'offres de livres numériques aux bibliothèques

### 2.3.1. Un éventail très large de modèles théoriques

Les modèles de fourniture des livres numériques aux bibliothèques combinent quatre variables essentielles :

- la possibilité de télécharger l'ouvrage ou la consultation en ligne sur site ou à distance;
- la licence illimitée<sup>36</sup> ou limitée;

<sup>35</sup> Incluant des titres issus des offres commerciales.

<sup>36</sup> Licence plutôt qu'achat: ce n'est plus la propriété du support papier qui induit le droit de lire l'ouvrage, mais la concession d'une licence, perpétuelle ou temporaire. Nous employons dès lors dans cette section le terme de

- le choix des ouvrages titre à titre ou sous forme de "bouquet";
- le paiement forfaitaire par la bibliothèque ou le paiement à l'usage.

### Téléchargement, consultation sur site ou en ligne

Le téléchargement permet une lecture hors-ligne, le plus souvent limitée dans le temps par des dispositifs de chrono-dégradabilité qui interdisent la lecture du titre après une période de temps donnée. Cette période de temps, de l'ordre de trois semaines dans la plupart des bibliothèques, est fixée par avance. De nombreuses bibliothèques souhaiteraient qu'elle puisse être réduite (de même qu'un usager peut rendre un livre imprimé avant le terme de la période de prêt).

La lecture en ligne impose soit une présence physique dans la bibliothèque, soit une connexion à Internet. Elle semble cohérente avec les ouvrages qui relèvent davantage de la consultation que de la lecture, davantage d'une lecture ponctuelle que linéaire. Elle peut être assimilable à la consultation d'un site Internet<sup>37</sup>. Elle correspond moins facilement aux ouvrages de fiction.

Téléchargement, consultation en ligne ou sur site traduisent en fait trois visions de la place de l'offre de livres numériques dans la bibliothèque :

- une vision de **consultation sur place** : l'accès aux livres numériques est possible uniquement dans l'enceinte de la bibliothèque.
- une vision d'**Extranet** : la consultation des documents est étendue hors de l'enceinte de la bibliothèque, par connexion à son réseau.
- une vision de **prêt** : les livres numériques peuvent être prêtés, selon des modalités dérivées du livre imprimé.

Il nous semble que ces trois visions peuvent et doivent être combinées en fonction de la nature des ouvrages. La version numérique accroît la différence entre les œuvres de fiction, dont l'usage numérique reste (au moins à ce jour) proche de celui du papier, et les ouvrages documentaires, vie pratique, auto-formation, qui convergent avec les services en ligne.

### Licence perpétuelle ou limitée

Equivalent de l'achat pour le livre imprimé quand elle est perpétuelle, la licence peut être limitée selon trois modalités principales :

- une limitation dans la durée : au terme d'une période qui est généralement d'une année, la bibliothèque doit acquérir une nouvelle licence. C'est le cas de nombreux services et, en ce qui concerne les éditeurs nord-américains, de Penguin, qui, après avoir cessé toute collaboration avec le distributeur OverDrive a relancé une offre en partenariat avec les distributeurs 3M et Baker & Taylor.

#### **Le modèle Penguin<sup>38</sup>**

Délai de 6 mois entre la disponibilité pour le grand public et celle pour la bibliothèque

Nombre illimité de prêt

Un seul prêt simultané

Licence d'une année

licence illimitée plutôt que d'achat. On peut noter toutefois que pour l'éditeur nord-américain Random House, un livre numérique est bien vendu à une bibliothèque: "This is our business model: we sell copies of our ebooks to an approved list of library wholesalers, and those wholesalers are supposed to resell them to libraries. In our view, this purchase constitutes ownership of the book by the library. It is not a license." Skip Dye, vice president of library and academic marketing and sales, cité dans: <http://lj.libraryjournal.com/2012/10/opinion/random-house-says-libraries-own-their-ebooks-lj-insider/> (18 octobre 2012).

<sup>37</sup> On peut estimer que, dans le domaine de l'édition scientifique et technique, le "livre" a pour une large part fait place au "service".

<sup>38</sup> Cette nouvelle offre est présentée comme un test par Penguin.

- une limitation du nombre de prêts : l'éditeur nord-américain Harper & Collins impose un nombre maximum de 26 prêts par licence acquise.
- une limitation du nombre d'utilisateurs simultanés : c'est aujourd'hui le cas de la plupart des services qui autorisent le téléchargement.

La licence limitée est le plus souvent perçue par la bibliothèque comme restrictive par rapport aux droits acquis par l'achat d'une version papier. Dans certains cas cependant, la licence temporaire peut lui permettre :

- de proposer temporairement des exemplaires supplémentaires aux usagers pour faire face à une demande exceptionnelle pour un nouveau titre;
- d'opter pour une entrée définitive d'un titre dans les collections en fonction des usages constatés pendant la période de la licence temporaire. Dans ce cas, il pourrait être utile d'imaginer que le prix d'acquisition d'une licence perpétuelle prenne en compte les licences temporaires acquises précédemment ;
- de disposer en permanence des versions mises à jour des ouvrages (cas des ouvrages de vie pratique, par exemple, ou d'auto-formation).

### **Les licences perpétuelles le sont-elles réellement ? Le cas Kansas State Library Vs OverDrive**

Les bibliothèques conservent-elles l'usage des licences perpétuelles qu'elles ont acquises quand elles changent de plate-forme de distribution ? Cette ambiguïté a été mise en lumière lorsque que le Kansas State Library Consortium a souhaité en 2010 changer de prestataire, en raison notamment d'une hausse annoncée des tarifs d'OverDrive. Le Consortium souhaitait pouvoir faire migrer les titres acquis vers une nouvelle plate-forme, celle développée par 3M.

Après une année de discussion, le Consortium a obtenu gain de cause, en raison des dispositions du contrat qui le liait à OverDrive<sup>39</sup>, qui autorisait le transfert des licences acquises, mais sous réserve de l'autorisation des ayants-droits. Le Consortium a donc dû identifier et solliciter l'ensemble des éditeurs des livres dont il avait acquis les licences.

OverDrive a depuis modifié cette disposition contractuelle : selon le nouvel article, une bibliothèque ne peut continuer à utiliser les licences acquises en cas d'interruption du contrat avec OverDrive<sup>40</sup>.

Dès lors, il n'existe de licence perpétuelle que tant qu'une bibliothèque conserve le même fournisseur.

### **Choix des ouvrages titre à titre ou sous forme de "bouquet"**

Le choix des livres numériques non pas titre à titre mais sous la forme de "bouquets" organisés par le distributeur s'applique d'abord au domaine de la vie pratique ou de l'auto-formation et paraît largement héritée des pratiques de la mise à disposition des ouvrages scientifiques et techniques dans les bibliothèques. Cette pratique des bouquets limite la capacité de choix des bibliothécaires. Il est cependant également possible de citer deux de ses avantages :

- constituer rapidement un fonds de livres numériques;

<sup>39</sup> "... (i) in the event of termination, DLR [OverDrive] will cooperate with the Consortium to transfer any and all Digital Products and content purchased from DLR or independently owned by Consortium to another service provider to permit Library to continue to serve its Patrons with Digital Products. For Digital Products that Consortium has purchased from DLR, Consortium shall obtain permissions and consent from the owners of the Digital Product authorizing DLR to transfer the Content." Source: [www.libraryjournal.com/lj/home/891052-264/kansas\\_state\\_librarians\\_argues.html.csp](http://www.libraryjournal.com/lj/home/891052-264/kansas_state_librarians_argues.html.csp)

<sup>40</sup> "Upon termination of this Agreement, and except as otherwise provided in this Agreement, the licence granted to Library by this Agreement shall be terminated immediately; Library shall make no further use of all or any part of the Application Services, **Content**, or any confidential information received from OverDrive. Source: [www.libraryjournal.com/lj/home/891052-264/kansas\\_state\\_librarians\\_argues.html.csp](http://www.libraryjournal.com/lj/home/891052-264/kansas_state_librarians_argues.html.csp)

- s'appuyer sur l'expertise de l'éditeur ou du distributeur quand le sujet est particulièrement pointu.

Mais le choix au titre semble globalement progresser, et le "bouquet" n'aurait vocation à subsister que lorsqu'il correspond à un ensemble cohérent de titres, qui ensemble forment une base de connaissances proche de celle que proposerait un service en ligne.

#### **Public Library Online : le choix sous forme "d'étagères"**

Public Library Online, filiale de l'éditeur britannique Bloomsbury, propose aux bibliothèques anglaises une sélection "d'étagères" consultables uniquement en ligne. 70 étagères thématiques (dont 30 en langue étrangère) de 10 livres sont disponibles. Les titres relèvent du catalogue et non pas des nouveautés. Chaque étagère fait l'objet d'une licence annuelle, basée sur la population desservie par la bibliothèque. Le service est également disponible aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle Zélande au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas.

### **Tarification forfaitaire ou paiement à l'usage**

#### **Le modèle marginal du paiement à l'usage**

La rémunération de l'éditeur ou de son distributeur par la bibliothèque en fonction de l'usage (c'est à dire du nombre de prêts numériques réalisés par celle-ci) a été introduit dès l'origine en Suède. Mais ce schéma est remis en question (voir ci-après section 5.31.1).

Hors de Suède, peu de services reposent sur le modèle du paiement à l'usage :

- Freeding lancé aux États-Unis mi-2011;
- Le projet de service MVB en Allemagne;
- Au Danemark, une expérience a été menée en 2011, sur la base d'un paiement par les bibliothèques de l'ordre de 2.5 EUR par emprunt. Le succès du test (600 000 emprunts) a conduit les principaux éditeurs à se retirer du projet en raison des risques de concurrence du prêt numérique pour les ventes de livres numériques<sup>41</sup>. Le projet continue avec des éditeurs indépendants.
- Aux Pays-Bas, les bibliothèques envisagent un schéma de paiement à l'acte par l'utilisateur pour les titres de moins d'un an. L'essentiel du produit de cette location serait rétrocédé aux éditeurs.

#### **Le prix forfaitaire en voie de découplage du prix grand-public ?**

Hors Suède, ce schéma de paiement à l'usage est marginal. De manière très générale, les bibliothèques acquittent un montant fixe pour l'acquisition des licences des livres numériques. On assiste sur ce point à une évolution récente, au moins de manière expérimentale. Le numérique, en effet, modifie l'équilibre traditionnel entre prêt en bibliothèque et circuit commercial :

- Le numérique permet une exploitation simultanée par un nombre illimité d'utilisateurs.
- La copie numérique ne se dégrade pas.
- L'accès à distance facilite l'emprunt.

A partir de ce constat, les éditeurs et leurs distributeurs ont cherché à limiter les licences cédées aux bibliothèques, comme indiqué dans la section "Licence illimitée ou limitée". Une autre approche se fait jour, celle d'une augmentation du prix de vente aux bibliothèques.

Plutôt que de limiter l'étendue des droits concédés (en durée, en nombre de prêts, en nombre d'utilisateurs simultanés), ce qui génère une gestion complexe des licences, certains éditeurs proposent aux bibliothèques un prix d'acquisition très supérieur à celui du prix grand

<sup>41</sup> Source: <http://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/industry-news/libraries/article/55131-you-have-two-maybe-three-years.html>

public. C'est le cas de plusieurs éditeurs nord-américains, qui ont récemment renchéri leurs prix (Random House, Hachette).

Ce modèle se rapproche :

- de celui des logiciels professionnels : une licence multi-utilisateurs y est facturée à un prix supérieur à celui d'une licence mono-utilisateur.
- de celui du prêt de DVD dans les bibliothèques : le prix d'un DVD pour une bibliothèque est supérieur à celui pratiqué pour le grand-public, car l'achat inclut la possibilité de le prêter.

Ce nouveau schéma, qui émerge seulement, présente plusieurs avantages :

- il simplifie la gestion des licences;
- il satisfait la volonté majoritaire des bibliothèques de conserver la propriété à long terme des titres numériques acquis;
- il intègre la bibliothèque comme un des canaux de distribution des éditeurs, plutôt que comme une concurrence au circuit commercial<sup>42</sup>.

En contrepartie, bien entendu, il renchérit à court terme les coûts de constitution des fonds numériques des bibliothèques, mais leur assure une meilleure visibilité que par le système de renouvellement permanent des licences.

**Table 9 : Comparaison des tarifs bibliothèques et grand-public de la version numérique des livres de fiction figurant sur la liste des 15 meilleures ventes du New York Times (12 septembre 2012)<sup>43</sup>**

Titre	Tarif bibliothèques	Tarif grand public
<b>Fifty shades of grey</b>	\$47.85	\$9.99
<b>Fifty shades darket</b>	\$47.85	\$9.99
<b>Fifty shades freed</b>	\$47.85	\$9.99
<b>Gone girl</b>	\$25.00	\$12.99
<b>Bared to you</b>	Non disponible	\$7.99
<b>Sweet talk</b>	Non disponible	\$12.99
<b>Where we belong</b>	Non disponible	\$12.99
<b>Stygian's Honor</b>	Non disponible	\$7.99
<b>Time untime</b>	Non disponible	\$12.99
<b>Slammed</b>	Non disponible	\$7.99
<b>Black list</b>	Non disponible	\$12.99
<b>Light between oceans</b>	Non disponible	\$11.99
<b>Dream lake</b>	Non disponible	\$9.99
<b>You don't want to know</b>	\$21.99	\$9.46
<b>I; Michael Bennet</b>	Non disponible	\$12.99

Pour les livres disponibles pour les bibliothèques, le tarif est ainsi deux à près de cinq fois supérieur au tarif grand public.

### **Le débat sur les fenêtres de disponibilité des livres récents**

Il existe de fait une fenêtre entre la disponibilité des livres imprimés en librairie et en bibliothèque. Variable selon les bibliothèques, qui s'emploient à la réduire, elle résulte de leurs procédures de sélection et d'acquisition et peut aller jusqu'à quelques mois.

Dans certains pays, les éditeurs expérimentent ou pratiquent une fenêtre pour la mise à disposition des livres numériques auprès des bibliothèques. Il s'agit ici d'une pratique commerciale et non de l'instauration d'une chronologie réglementaire comme celle qui peut exister dans le domaine du cinéma :

<sup>42</sup> Selon un schéma envisagé aux Pays-Bas, les bibliothèques agiraient de fait comme distributrices de livres numériques en location.

<sup>43</sup> Source: Dakota County Libraries. Pour les bibliothèques: tarifs constatés sur Overdrive et 3M.

- Aux États-Unis, Penguin, dans le cadre de son partenariat avec les distributeurs 3M et Baker & Taylor, impose une fenêtre de six mois pour la mise à disposition des livres numériques aux bibliothèques.
- En Suède, plusieurs éditeurs, confrontés à un assèchement du marché du livre numérique par la qualité de l'offre des bibliothèques, pratiquent une fenêtre de trois à quatre mois et envisageraient de porter cette fenêtre à 12 mois.
- Aux Pays-Bas, des réflexions sont menées autour de la distinction entre titres de moins d'un an, de un à trois ans et de plus de trois ans.

### 2.3.2. Les modèles d'offres en France

Deux modèles principaux coexistent en France (Tableau 10), avec des variantes :

un modèle dérivé des pratiques constatées dans le cadre des bibliothèques universitaires : l'accès se fait soit in-situ (c'est très peu souvent le cas), soit le plus souvent en ligne pour un nombre illimité d'utilisateurs à tout le catalogue;

un modèle dérivé de celui du prêt papier : l'accès se fait par téléchargement, ce qui permet une lecture hors ligne pour une durée limitée, également limitée au nombre d'exemplaires acquis par la bibliothèque.

Différentes formules de choix sont proposées aux bibliothèques : le catalogue entier, des collections, titre par titre.

**Table 10 : Modèles de mise à disposition des ouvrages numériques par une sélection de plates-formes**

	Cyberlibris	Immatériel.fr	Numilog	L'Harmathèque (1)	L'Harmathèque (2)
<b>Modèle commercial</b>	Licence limitée	Licence annuelle	Licence perpétuelle ou limitée	Licence limitée	Licence perpétuelle ou limitée
<b>Choix</b>	Collections	Au titre	Au titre	Catalogue entier/collections/au titre	Au titre
<b>Mode d'accès</b>	Lecture en ligne	Lecture en ligne	Téléchargement/lecture en ligne	Lecture en ligne	Téléchargement
<b>Nombre d'accès</b>	Accès illimité	Accès illimité	Un accès par exemplaire	Accès illimité	Trois accès par exemplaire

	Lekti	Iznéo	Cairn	ENI
<b>Modèle commercial</b>	Licence limitée	Licence limitée	Licence limitée	Licence limitée
<b>Choix</b>	Collection/Au titre	Catalogue entier	Collections	Catalogue entier
<b>Mode d'accès</b>	Lecture en ligne	En ligne in-situ	Lecture en ligne/téléchargement	Lecture en ligne
<b>Nombre d'accès</b>	Accès illimité	Accès illimité	Accès illimité	Accès illimité

### 2.3.3. Les modèles d'offres : comparaison internationale

De manière générale, les modèles d'offres pratiqués dans les pays que nous avons étudiés sont relativement similaires à ceux observés en France. Néanmoins, le modèle du

téléchargement, dans le cadre d'une licence temporaire ou perpétuelle, et limité à un utilisateur simultané, est dominant.

### En Suède : la rémunération à l'usage par les bibliothèques

Le modèle d'elib, seul service actif en Suède est celui qui combine le téléchargement par l'utilisateur à une rémunération d'elib par la bibliothèque pour chaque téléchargement. Un droit d'environ 2 EUR par prêt est reversé par la bibliothèque à la plate-forme elib, filiale de quatre éditeurs, cette somme étant partagée à parts égales entre elib et l'éditeur titulaire des droits.

Ce schéma ne convient plus aujourd'hui ni aux bibliothèques ni aux éditeurs : pour les premières, il s'est avéré performant pour accompagner un marché en émergence, en limitant les investissements à consentir pour l'acquisition des licences numériques. Le développement progressif des usages a cependant conduit à une inflation des coûts d'acquisition. De plus, les bibliothèques ne sont plus en mesure de contrôler leur budget d'acquisition, sauf à retirer les ouvrages du prêt en cours d'année<sup>44</sup>. Pour les éditeurs, la rémunération variable a permis aux bibliothèques de se doter rapidement de fonds numériques significatifs qu'ils estiment avoir "asséché" le marché du livre numérique. Selon les entretiens que nous avons réalisés, en effet, les bibliothèques représenteraient 60% du marché du livre numérique en valeur.

Les éditeurs estiment par conséquent que les revenus qu'ils tirent des bibliothèques ne compensent pas le "non-développement" du marché grand public et que les revenus qu'ils tirent du numérique ne permettent pas d'amortir les coûts de numérisation.

**Table 11 : Principaux acteurs en Suède**

	<b>Elib</b>
<b>Modèle commercial</b>	Rémunération à l'usage
<b>Choix</b>	Au titre
<b>Mode d'accès</b>	Téléchargement
<b>Nombre d'accès</b>	Illimité

### En Allemagne : le modèle du téléchargement pour le principal distributeur

Onleihe pratique un modèle unique, celui de la licence perpétuelle permettant le téléchargement par l'utilisateur, mais limitée à un utilisateur simultané. Peut-être parce qu'ils sont entrés ou vont entrer tardivement sur le marché, MVB et Public Library Online innoveront, le premier en envisageant le paiement à l'usage, le second avec une offre structurée sous la forme "d'étagères".

**Table 12 : Principaux acteurs en Allemagne**

	<b>Onleihe</b>	<b>MVB<sup>45</sup></b>	<b>PLO</b>
<b>Modèle commercial</b>	Licence perpétuelle	À l'usage	Licence annuelle
<b>Choix</b>	Au titre	-	Parmi une sélection d'étagères virtuelles
<b>Mode d'accès</b>	Téléchargement	Téléchargement au lancement	En ligne
<b>Nombre d'accès</b>	1 licence = 1 utilisateur	Illimité	Illimité

### Aux États-Unis, le modèle du téléchargement dominant

Le leader du marché, OverDrive, semble avoir assez fortement imposé le modèle du téléchargement :

<sup>44</sup>Certaines bibliothèques ont limité le nombre de prêts numériques par lecteur.

<sup>45</sup> En projet.

**Table 13 : Principaux acteurs aux États-Unis**

	OverDrive	Baker & Taylor	Freeding	ebrary	PLO
<b>Modèle commercial</b>	Licence annuelle + perpétuelle		Paiement à l'usage	Licence annuelle + perpétuelle	Licence annuelle
<b>Choix</b>	Catalogue de base + achat au titre	Au titre	Catalogue entier	Catalogue + au titre	Parmi une sélection d'étagères virtuelles
<b>Mode d'accès</b>	Téléchargement	Téléchargement	Téléchargement	Téléchargement	En ligne
<b>Nombre d'accès</b>	1 licence = 1 utilisateur	nd	Illimité	Illimité pour l'abonnement	Illimité

Il faut cependant noter que les éditeurs ont adopté des stratégies très contrastées quant à la mise à disposition auprès des bibliothèques de leurs titres en version numérique<sup>46</sup>. Seuls quatre des six principaux éditeurs ont une offre destinée aux bibliothèques, et, plus significatif encore, chacun de ces quatre éditeurs a fait évoluer son offre au cours des dix-huit derniers mois, signe que, même aux États-Unis, les relations entre éditeurs et bibliothèques ne sont pas stabilisées.

**Table 14 : Modèles des offres de livres numériques aux bibliothèques numériques des six principaux éditeurs nord-américains (fin 2012)**

Editeur	Statut de l'offre aux bibliothèques	Modèle
<b>Harper &amp; Collins</b>	Offre commerciale	1 seul prêt simultané par ouvrage 26 prêts puis renouvellement de la licence à un prix inférieur Prix de la licence inférieur à celui des titres récents pour les livres de plus d'un an
<b>Random House</b>	Offre commerciale	1 seul prêt simultané par ouvrage Pas de limitations du nombre de prêts Prix de la licence pour les bibliothèques supérieur au prix grand public
<b>Hachette</b>	Offre commerciale limitée au catalogue	1 seul prêt simultané par ouvrage Pas de limitations du nombre de prêts Prix de la licence pour les bibliothèques supérieur au prix grand public
<b>Penguin</b>	Expérimentation <sup>47</sup>	1 seul prêt simultané par ouvrage Licence annuelle Disponibilité des livres 6 mois après leur sortie
<b>Mac Millan</b>	Aucune offre	-
<b>Simon and Schuster</b>	Aucune offre	-

### En Espagne, la coexistence des deux modèles

Comme indiqué ci-dessus, les offres sont très peu développées en Espagne, en raison en particulier de la crise économique. Librandia, la plate-forme qui dispose du catalogue le plus étoffé, propose une mise à disposition des ouvrages soit en téléchargement, soit en ligne.

<sup>46</sup> Comme cela nous a été souligné dans plusieurs entretiens, les principaux éditeurs américains, qui ont fait l'objet de poursuites en raison de suspicions d'entente sur le marché du livre numérique pour le grand public, sont particulièrement enclins à ne pas laisser apparaître qu'ils adoptent une stratégie commune en matière d'offres aux bibliothèques.

<sup>47</sup> Les titres Penguin étaient précédemment distribués par Overdrive. Penguin a mis fin à cette collaboration.

**Table 15 : Principaux acteurs en Espagne**

	Librandia	OdilotTK	XeBook
<b>Modèle commercial</b>	Licence annuelle	Selon accords bibliothèque-éditeur	Selon accords bibliothèque-éditeur
<b>Choix</b>	Au titre	Selon accords bibliothèque-éditeur	Selon accords bibliothèque-éditeur
<b>Mode d'accès</b>	Téléchargement et en ligne	Téléchargement et en ligne	-
<b>Nombre d'accès</b>	1 licence = 1 utilisateur	Selon accords bibliothèque-éditeur	1 licence = 1 utilisateur

## En Grande-Bretagne, le modèle du téléchargement

En Grande-Bretagne, c'est également le modèle du téléchargement qui semble s'imposer :

**Table 16 : Principaux acteurs en Grande-Bretagne**

	OverDrive	PLO	Askews and Holts	ebrary
<b>Modèle commercial</b>	Licence annuelle + achat définitif	Licence annuelle	Paiement à l'usage	Licence annuelle ou perpétuelle
<b>Choix</b>	Catalogue de base + achat au titre	Parmi une sélection d'étagères virtuelles	Sélection de titres parmi le catalogue	Catalogue + au titre
<b>Mode d'accès</b>	Téléchargement	En ligne	Téléchargement	Téléchargement
<b>Nombre d'accès</b>	1 licence = 1 utilisateur	Illimité	Illimité	Illimité pour l'abonnement

## Aux Pays-Bas, des modèles encore en test

Aux Pays-Bas, hormis le service anglais Public Library Online, les différentes plates-formes sont encore en phase de test.

**Table 17 : Principaux acteurs aux Pays-Bas**

	CB (projet)	WPG (projet)	PLO
<b>Modèle commercial</b>	Réservé au grand-public ?	A déterminer	Licence annuelle
<b>Choix</b>	Au titre	A déterminer	Parmi une sélection d'étagères virtuelles
<b>Mode d'accès</b>	En ligne	En ligne	En ligne
<b>Nombre d'accès</b>	A déterminer	A déterminer	Illimité

## 2.4. Le rôle des plates-formes de distribution

### 2.4.1. Le rôle clé de la plate-forme technique

Le e-distributeur joue un rôle particulièrement important dans le domaine de la distribution du livre numérique auprès des bibliothèques. De manière très générale, les bibliothèques ne disposent en effet pas des dispositifs informatiques qui leur permettraient de mettre en place une solution de prêt numérique pour leurs usagers. C'est le e-distributeur qui met donc en place cette solution, le plus souvent sous la forme d'un site Internet spécifique, accessible via un lien sur le site de la bibliothèque.

Cette approche présente pour les bibliothèques l'avantage d'accéder à une solution "clé en main", sans investissement préalable. D'autre part, le site dédié au prêt numérique est dans une certaine mesure adaptable aux logos, charte graphique... de la bibliothèque ("site en marque blanche").

Elle présente également un certain nombre d'inconvénients : chaque fournisseur propose sa plate-forme; l'usager d'une bibliothèque qui propose plusieurs offres doit ainsi utiliser plusieurs plates-formes pour accéder aux titres. Il peut également être contraint de s'identifier de nombreuses fois au cours du processus d'emprunt si la bibliothèque ne dispose pas d'une solution d'authentification unique. Enfin, l'intégration du catalogue numérique au catalogue général de la bibliothèque peut être complexe ou coûteuse parce qu'elle requiert la mise en place d'outils logiciels spécifiques.

**Table 18 : Modalités d'accès à une sélection de services de prêt numérique**

Bibliothèque	Service utilisé	Accès au catalogue
<b>Marseille</b>	Bibliovox	Onglet dans le site indiquant les ressources "en ligne". Puis redirection vers le site de Bibliovox. Nécessité pour l'utilisateur d'aller à la bibliothèque pour créer un compte (identifiant/mot de passe) pour pouvoir lire les titres sur Bibliovox.
<b>Montpellier</b>	Numilog	Onglet "livres en ligne", puis redirection vers le site de Numilog ayant été habillé du "design" du site de la bibliothèque de Montpellier Nécessité de demander l'activation de son compte, puis utilisation des identifiant/mot de passe habituels.
<b>Bordeaux</b>	Bibliovox	Onglet "Bibliothèque en ligne - livres" puis redirection vers le site de Bibliovox Puis identifiant/mots de passe
<b>Troyes</b>	Numilog	Onglet "services en ligne" puis redirection vers le site de Numilog habillé du design de la bibliothèque de Troyes Nécessité de s'inscrire à la bibliothèque numérique en remplissant un formulaire, puis accès avec identifiant/mot de passe
<b>Troyes</b>	Bibliovox	Onglet "services en ligne" puis redirection vers le site de Bibliovox Nécessité de s'inscrire à la bibliothèque numérique en remplissant un formulaire, puis accès avec identifiant/mot de passe
<b>Limoges</b>	Bibliovox	Onglet "livres numériques" puis redirection sur le site de Bibliovox Nécessité de création préalable d'un compte avec identifiant/mot de passe
<b>Orléans</b>	Bibliovox	Onglet "ressource en ligne" puis redirection sur le site de Bibliovox Création d'un compte et accès avec identifiant/mot de passe

Plus généralement, l'exemple nord-américain montre certaines tensions qui sont apparues entre les bibliothèques et la principale plate-forme, OverDrive.

**La relation OverDrive-Amazon.** Tout usager d'une bibliothèque cliente d'OverDrive qui souhaite emprunter un livre au format propriétaire de la liseuse Kindle d'Amazon est redirigé sur l'interface d'Amazon. Celui-ci peut d'une part récupérer les données associées à l'emprunt, d'autre part faire la promotion de la vente des livres. Amazon, par sa liseuse, dispose ainsi d'un avantage par rapport aux autres sites marchands, et la bibliothèque peut par conséquent favoriser un vendeur au détriment des autres. Pour contrebalancer les réticences de certaines bibliothèques, OverDrive et Amazon ont proposé de les intéresser aux ventes des livres initiées à partir de leur site.

**La suggestion de titres non disponibles sur le site de prêt numérique de la bibliothèque.** Le moteur de recherche du site de prêt numérique peut (au choix de l'utilisateur) suggérer des titres non disponibles au prêt, qu'il est alors possible d'acquérir sur

le site d'un marchand en ligne. Certaines bibliothèques craignent dès lors que leur site de prêt numérique devienne la vitrine commerciale des sites de vente en ligne, au premier rang desquels Amazon.

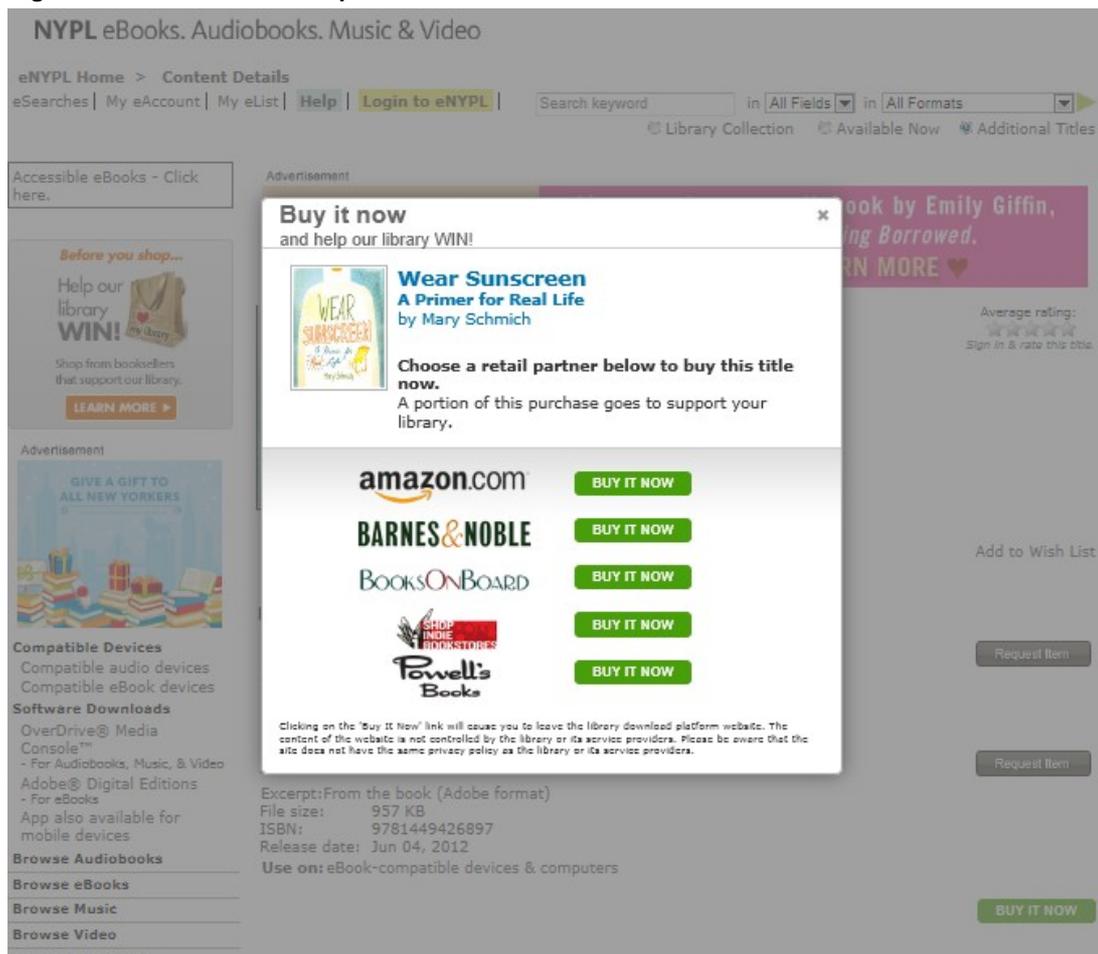
**L'insertion de publicités.** Selon les contrats qui le lient avec les bibliothèques, OverDrive peut insérer des bannières et liens publicitaires sur les sites de prêt numérique, sur lesquels les bibliothèques n'exercent aucun contrôle.

Figure 10 : Illustration de quelques points de "tension" entre les bibliothèques et Overdrive

The screenshot shows the NYPL eBooks website interface. At the top, there's a navigation bar with 'A New York Public Library website' and 'Explore others!'. Below that, the main header reads 'NYPL eBooks. Audiobooks. Music & Video'. The page content includes a search bar, a sidebar with navigation links, and a main content area for a book titled 'Wear Sunscreen: A Primer for Real Life' by Mary Schmich. Several red annotations are present: a box labeled 'Insertion d'encarts publicitaires' points to a 'Before you shop...' advertisement; a box labeled 'Promotion pour Amazon' points to the 'Kindle Book' section; a box labeled 'Suggestion de titres en-dehors de la collection de la bibliothèque' points to a pink banner for an audiobook by Emily Giffin; and a box labeled 'Commerce en ligne' points to a green 'BUY IT NOW' button. Other annotations include 'Advertisement' pointing to a book cover, 'Kindle Book' pointing to the format information, and 'Request Item' pointing to buttons on the right side of the page.

Source : [www.nypl.org/ebooks](http://www.nypl.org/ebooks) - 20 décembre 2012

Figure 11 : Illustration des partenaires commerciaux d'Overdrive



Source : [www.nypl.org/ebooks](http://www.nypl.org/ebooks) - 20 décembre 2012

#### 2.4.2. Vers une intégration plus facile des plates-formes au sein des systèmes d'information des bibliothèques ?

Les fournisseurs de solutions de prêt numérique aux bibliothèques ont commencé à développer les outils pour faciliter l'intégration de leurs plates-formes au sein des systèmes d'information des bibliothèques. OverDrive a ainsi publié en 2012 une série "d'Application Programming Interface" (API) qui permettent plus facilement de récupérer et de traiter les données de la plate-forme OverDrive directement au sein des logiciels utilisés par les bibliothèques. A titre d'exemple, les API publiées par OverDrive permettent de récupérer l'information sur la disponibilité d'un livre numérique ou de rechercher un titre dans le catalogue OverDrive.

De même, le fournisseur de systèmes de gestion de bibliothèques (SIGB) Polaris s'est interfacé avec la plate-forme de prêt numérique de 3M via une "Application Programming Interface" pour faciliter l'intégration des informations de 3M au sein des SIGB qu'il commercialise.

Plus généralement, le marché des systèmes d'information des bibliothèques connaît, aux États-Unis au moins, une évolution vers la mise en place de solutions "dans le cloud". Des solutions de gestion comme Alma d'Ex Libris, Worldshare Management Services d'OCLC, Sierra d'Innovative Interfaces, Intota de Serial Solutions et Quali OLE reposent sur une vision "Software As A Service" où les capacités informatiques et les outils de gestion sont hébergés dans le cloud. Ces solutions prennent en charge la gestion des informations des plates-formes de prêt numérique<sup>48</sup>. Ainsi, par exemple, la solution OCLC intègre à son

<sup>48</sup> Voir notamment: <http://www.thedigitalshift.com/2012/03/ils/automation-marketplace-2012-agents-of-change/>

catalogue unifié WorldCat les livres numériques des différentes plates-formes comme OverDrive ou ebrary pour permettre un accès direct des usagers aux titres qu'ils recherchent.

### 2.4.3. Les différents modèles de diffusion-distribution vers les bibliothèques

#### Le modèle du diffuseur-distributeur

Selon ce modèle, un acteur unique d'une part négocie avec les éditeurs les droits de distribution de leurs ouvrages en bibliothèque et d'autre part en assure la distribution en mettant en place une solution technique destinée aux bibliothèques. Ce schéma (celui d'OverBlog ou de Numilog) permet aux bibliothèques de disposer d'une solution complète (ouvrages et plate-forme technique) pour la mise en place de leur offre de prêt numérique. Il a probablement permis le développement rapide du prêt numérique aux États-Unis.

Comme le montre le cas rappelé plus haut de la Kansas State Library et de sa volonté de résilier son contrat avec OverDrive tout en gardant les licences acquises, le statut de ces offres couplées peut être considéré selon deux angles différents :

- il s'agit de deux prestations couplées, l'une de vente de livres numériques, l'autre de prestation technique. Dans ce cas, une bibliothèque pourrait s'attendre d'une part à disposer de tarifs identifiés pour les deux prestations, et d'autre part à pouvoir conserver l'usage des titres acquis en cas de changement de prestataire (ce point nécessitant très probablement l'accord des éditeurs).
- il s'agit d'un service intégré de gestion du prêt numérique, proche d'une offre en marque blanche. Dans ce cas, l'interruption de l'utilisation du service implique naturellement celle de l'accès aux ouvrages.

Il paraîtrait utile qu'une clarification soit apportée sur ces deux visions relativement contradictoires du statut des plates-formes.

#### Le modèle de l'initiative interprofessionnelle

Selon ce premier modèle, une plate-forme de distribution unique est créée pour prendre en charge la gestion des droits acquis par les bibliothèques, l'accès des usagers, la gestion des DRM. Cette plate-forme agit comme un tiers de confiance au service de l'ensemble des diffuseurs numériques et de l'ensemble des bibliothèques. Cette approche vise également à permettre aux libraires de continuer à intervenir comme distributeurs commerciaux auprès des bibliothèques. C'est ce modèle qui a été développé au Canada francophone à travers la plate-forme [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca).

##### Le modèle [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca)

Lancé en 2011, le cahier des charges du projet [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca) devait répondre à plusieurs exigences, d'une part des bibliothèques :

1. permettre le prêt de livres numériques sous forme de téléchargement plutôt que via un accès en ligne ;
2. permettre l'achat de livres numériques à l'unité plutôt que sous forme de bouquets ;
3. garantir un accès pérenne aux bibliothèques aux livres pour lesquelles elles acquièrent le droit de prêts;
4. pouvoir intégrer les livres numériques directement dans leurs systèmes de gestion documentaires existants;

et d'autre part des éditeurs :

1. laisser les livres numériques dans les entrepôts où ils ont été déposés par les éditeurs ;
2. définir un cadre juridique, notamment pour tenir compte des contrats signés avec les auteurs ;
3. éviter de fragiliser le réseau de libraires québécois

Les discussions préalables entre éditeurs, libraires et bibliothèques ont abouti à l'établissement d'une série de principes pour le service à créer :

- les éditeurs doivent être libres d'offrir ou non leur catalogue de livres numériques aux bibliothèques ;
- les livres doivent pouvoir être achetés indépendamment les uns des autres ;
- Les livres doivent pouvoir être acquis de façon définitive, avec la garantie d'un accès pérenne, par les bibliothèques;
- les bibliothèques ne peuvent pas mettre en circulation simultanément plus d'exemplaires numériques d'un livre qu'elles n'en ont achetés (un livre acheté, une copie prêtée à la fois);
- les livres numériques demeurent dans les entrepôts numériques où les éditeurs ont choisi de les déposer jusqu'au moment du prêt à un usager (les bibliothèques n'ont pas de copies des fichiers dont elles acquièrent les licences);
- dans le cas où elles ne seraient plus en mesure d'exercer le droit de prêter un livre par les processus mis en place avec les entrepôts numériques, les bibliothèques devront pouvoir récupérer une copie sans verrous numériques (DRM) des fichiers acquis.

Le service [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca) reprend ces principes et repose principalement sur un site "tiers de confiance" qui vérifie les droits acquis par les bibliothèques auprès des libraires pour autoriser le téléchargement à partir des entrepôts des éditeurs. Ce site peut en outre être un site unique de consultation par les usagers.

#### Description du fonctionnement du prêt numérique via [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca) :

1. Les éditeurs déposent leurs livres dans l'entrepôt numérique de leur choix, en précisant les modalités commerciales pour une exploitation numérique en bibliothèque.
2. Les entrepôts numériques rendent disponibles aux librairies, via des webservices, une liste des livres dont les bibliothèques peuvent faire l'acquisition.
3. Les librairies présentent cette offre aux bibliothèques par l'entremise de leur site Web.
4. Les bibliothèques acquièrent les livres numériques à partir des sites Web des librairies de leur choix.
5. Les libraires sont responsables de facturer les bibliothèques et de payer les fournisseurs (distributeurs ou éditeurs, selon les cas).
6. Les bibliothèques se connectent sur un site commun — [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca) — qui assure la synchronisation entre le site des librairies où elles ont procédé à l'achat et leurs catalogues respectifs.
7. Les bibliothèques présentent leur offre de livres numériques à leurs usagers de la manière qui leur convient le mieux<sup>49</sup>.
8. Lorsqu'un usager sollicite un prêt numérique, le site de la bibliothèque communique, via des webservices, avec [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca), qui relaye la demande jusqu'à l'entrepôt numérique concerné, afin de récupérer les informations qui permettront à l'utilisateur de télécharger son fichier.
9. Le fichier est récupéré directement par l'utilisateur depuis l'entrepôt numérique<sup>50</sup>
10. Au terme de la période de prêt, le livre redevient disponible pour les usagers de la bibliothèque.

### Un modèle du prestataire tiers ?

Selon un scénario qui verrait les bibliothèques contrôler les fichiers acquis auprès des éditeurs, on peut envisager l'apparition de prestataires de services tiers, en charge de l'hébergement et de la gestion du catalogue numérique des bibliothèques. Les fournisseurs de SIGB pourraient chercher à moyen terme à intégrer cette fonction dans le cadre de l'évolution de leurs solutions vers une approche "cloud", comme décrit ci-dessus à la section 4.4.2.

<sup>49</sup> Les bibliothèques ont le choix entre intégrer l'information directement dans leur SIGB (dans ce cas la plate-forme [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca) sera invisible pour l'utilisateur) et donner accès directement aux livres à partir de la plate-forme. A terme, les bibliothèques devraient favoriser la première approche, aussi seule une interface minimaliste a-t-elle été prévue dans le cas de l'accès direct via la plate-forme [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca).

<sup>50</sup> Les fichiers sont nécessairement chrono-dégradables (généralement au bout de trois semaines) et utilisent les DRM d'Adobe

## La création de plates-formes par les bibliothèques

Dans quelques cas, des bibliothèques ont pris l'initiative de créer leur propre plate-forme de prêt numérique :

- **Le Canadian Urban Libraries Council** a lancé en 2012 un appel d'offres<sup>51</sup> auprès des sociétés de services informatiques spécialisées dans la fourniture de solutions pour les bibliothèques pour une solution contrôlée par les bibliothèques permettant le stockage et la distribution du contenu numérique ainsi que la gestion des accords de prêts entre les bibliothèques, les éditeurs et les usagers. Dans une première phase, la solution sera testée dans six bibliothèques pilotes.
- **Califa**, une coopérative de bibliothèques californienne a annoncé mi 2012 un projet pour se doter de sa propre solution Celle-ci d'une part acquerra les droits auprès des éditeurs, et d'autre part proposera une plate-forme de mise à disposition aux usagers. La plate-forme sera utilisée et financée - au prorata de l'utilisation qu'ils en auront - par les membres de la coopérative.
- **Les Bibliothèques du Douglas County** (États-Unis) ont mis en place un service similaire.
- Toujours aux États-Unis, **l'Etat du Massachusetts** a lancé un projet pilote pour mutualiser les achats de livres numériques par les bibliothèques. Constatant que les budgets alloués au livre numérique "ont triplé en un an", le projet vise à établir une plate-forme unique de prêt numérique. La plate-forme sera testée au deuxième trimestre 2013<sup>52</sup>.
- Aux **Pays-Bas**, les bibliothèques (sous l'égide du Sectorinstituut Openbare Bibliotheken) préparent le lancement d'une plate-forme technique unique qui a vocation à s'interconnecter avec la plate-forme CB des éditeurs.

On peut noter également un point de vue plus polémique qui s'est fait jour aux **Etats-Unis**, incitant les bibliothèques à prendre le contrôle d'OverDrive pour se doter de leur propre plate-forme et regagner leur liberté d'action en matière de prêt numérique<sup>53</sup>.

### 2.4.4. La question de la mutualisation des plates-formes

Les exemples indiqués dans la section précédente mettent en évidence la question de la mutualisation des services de prêt numérique des bibliothèques. Comme indiqué en section 3.1 de ce document, seules les grandes bibliothèques ont développé une forme de service de prêt numérique. La capacité des plus petites bibliothèques à créer et gérer leur propre service peut être discuté : à ce jour, ce sont le plus souvent les bibliothèques départementales de prêt (BDP) qui mettent leur portail à disposition des bibliothèques de leur réseau et peuvent prendre en charge le coût des licences. Ainsi, l'opportunité pour les bibliothèques desservant des villes de moins de 10 000 habitants, d'adhérer à un service unique géré par les bibliothèques départementales de prêt, dont la mission est d'une part de conseiller les petites bibliothèques, et d'autre part de leur fournir un fonds de complément, pourrait être étudiée.

<sup>51</sup> Le cahier des charges est disponible ici : [http://www.culc.ca/cms\\_lib/eBOUND-CULC-RFI-Public-Library-eBook-Lending-Initiative\\_20120605.pdf](http://www.culc.ca/cms_lib/eBOUND-CULC-RFI-Public-Library-eBook-Lending-Initiative_20120605.pdf)

<sup>52</sup> Pour plus de détails, en particulier sur les coûts et modes de financement, voir : [http://mbic.state.ma.us/grants/resource\\_sharing/business\\_plan.docx](http://mbic.state.ma.us/grants/resource_sharing/business_plan.docx)

<sup>53</sup> Voir par exemple : <http://librarycity.org/?p=3650>

# Conclusion : les freins au développement de l'offre de livres numériques en bibliothèque

## Quelques constats issus de l'analyse internationale

### **Il n'existe pas de réel "retard français", au niveau européen, en matière d'offre de livres numériques en bibliothèque**

Au premier abord, au regard des pays européens étudiés, la pénétration du livre numérique dans les bibliothèques françaises reste modeste. Cependant, dans les autres pays, un déploiement plus large doit être pondéré par la relative étroitesse des catalogues disponibles. On rappellera ainsi ici les 4 000 titres présents en Suède, la non-disponibilité des principaux titres en Allemagne, le poids des services nord-américains en Grande-Bretagne.

### **L'exemple des États-Unis montre qu'une offre de titres récents, proposée selon le modèle du téléchargement dans un contexte de fort taux d'équipement de la population en terminaux de lecture déclenche une demande significative**

D'après les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, les retours d'usage sont faibles en Europe, très probablement en raison d'offres peu attractives pour les usagers. En revanche, l'exemple des États-Unis montre qu'une offre adaptée simple d'accès et au catalogue étendu génère un usage significatif.

### **Les relations entre éditeurs et bibliothèques ne sont stabilisées dans aucun pays étudié**

En Suède, où le prêt numérique s'est développé dès le début des années 2000, ou aux États-Unis, où l'offre de titres numériques destinées aux bibliothèques est large, les modèles économiques sont encore en discussion, et la position des différents acteurs évolue avec le développement du marché grand public. Il ne se dégage par conséquent pas aujourd'hui de modèle "stable" pour la mise en œuvre du prêt numérique en bibliothèque.

### **Les négociations entre éditeurs et bibliothèques portent sur les modalités de transposition du prêt traditionnel**

Si le modèle de l'accès en ligne est disponible dans de nombreux pays, c'est la possibilité de mettre en œuvre un service reposant sur un téléchargement temporaire par l'utilisateur qui est en discussion entre éditeurs et bibliothèques. Il s'agit principalement de trouver un consensus sur les limitations à apporter au prêt numérique au regard du prêt traditionnel. Dans cette négociation, plusieurs leviers sont possibles :

- le levier de la limitation du nombre de prêts, par une licence temporaire ou un nombre limité de prêts;
- le levier du prix d'acquisition des livres numériques par les bibliothèques;
- le levier de la date de disponibilité des livres numériques en bibliothèque par rapport à leur disponibilité auprès du grand public.

## **La question du lien entre livres numériques et plates-formes devient centrale**

Avec une première phase de conclusion de contrats par les bibliothèques auprès des plates-formes, la clarification entre la souscription à un service de prêt numérique, d'une part, et l'acquisition de livres numériques ou de licences de livres numériques, d'autre part, devient importante pour les bibliothèques. La possibilité de conserver le catalogue acquis même en cas de changement de prestataire est un ainsi débat saillant aux États-Unis ou au Canada, qui touche à la définition même des plates-formes : intermédiaire technique (qui ne conserve donc pas le contrôle du catalogue) ou fournisseur d'un service de prêt (qui ne devrait donc pas concéder de licences au-delà du contrat qui le lie à la bibliothèque).

## **Les libraires sont assez largement absents du paysage du prêt numérique en bibliothèque**

Le premier développement des offres de prêt numérique en bibliothèque a été le fait de relations directes entre des plates-formes (qu'elles soient issues de prestataires tiers ou des éditeurs eux-mêmes) et les bibliothèques. Les librairies sont assez généralement absentes du circuit de distribution des offres vers les bibliothèques, en raison en particulier du couplage plate-forme technique/catalogue.

## **Les enjeux pour les bibliothèques**

Le prêt de livres numériques s'inscrit en première analyse comme une évolution naturelle de l'activité des bibliothèques, et accompagnerait la dématérialisation du livre et l'émergence de la lecture sur les terminaux. Si, pour les bibliothèques universitaires, la lecture sur micro-ordinateur est adaptée aux documents techniques, et donc intégrée depuis plusieurs années comme mode de mise à disposition, le développement récent des liseuses et des tablettes accélère la prise de conscience des bibliothèques et leur crainte d'être exclues à long terme du circuit de mise à disposition des livres.

Cependant, le livre numérique ne représente pas simplement une évolution du métier des bibliothèques, mais peut également permettre de (re)conquérir progressivement une base d'usagers plus jeunes via les nouvelles technologies de consultation.

Plus généralement, la dématérialisation entraîne chez certaines bibliothèques une réflexion fondamentale sur le rôle des bibliothèques à l'ère numérique. Conscientes que le prêt de livres ne sera plus le seul pivot de leur activité, elles élaborent de nouvelles approches centrées sur la valorisation du lieu et la mission d'intermédiation pour les biens culturels. Dans ce contexte, la disponibilité systématique des nouveautés en format numérique peut devenir une exigence moins aiguë.

A court terme, le développement progressif du livre numérique suscite donc plusieurs difficultés pour les bibliothèques :

- L'accès à l'offre, hétérogène, sans compréhension claire de la stratégie de mise à disposition des œuvres par les éditeurs est complexe.
- Le faible développement du nombre effectif d'utilisateurs du livre numérique implique l'achat du livre numérique en plus de la version papier et non à la place de cette dernière, soit un besoin de financement supplémentaire qui n'est plus trouvé au sein du budget "ressources multimédia" de l'établissement. On note à cet égard aux États-Unis un transfert des crédits d'acquisition des supports physiques vers l'acquisition de livres numériques.
- Enfin, l'intégration de l'offre numérique au sein du catalogue général est complexe (il n'existe par exemple pas de lien entre la disponibilité d'un livre en version papier et celle du même livre en version numérique). A fortiori, la mise en place de véritables "Intranets" qui permettraient un accès intégré et sécurisé aux ouvrages numériques constitue pour elles un défi technique.

Ainsi, si les bibliothèques déplorent unanimement la faiblesse des catalogues de livres numériques qui leur sont proposés, elles semblent en réalité partagées entre plusieurs visions de la construction d'une offre à destination de leurs usagers.

La nécessité de proposer des titres récents est ainsi fréquemment mise en avant, pour plusieurs raisons :

- Les bibliothèques ne pourraient pas "dégrader" leur service par rapport à l'offre de livres imprimés, les œuvres récentes et populaires étant très demandées par les usagers.
- Le numérique est particulièrement pertinent pour les œuvres récentes, fortement demandées par les usagers : une licence temporaire pourrait permettre de mieux satisfaire la demande pendant les mois qui suivent la sortie d'un titre, sans que la bibliothèque ait besoin d'investir dans un exemplaire papier supplémentaire.

Pourtant, dans le même temps, les bibliothèques s'interrogent sur leur rôle dans le contexte du numérique. Mieux identifier le "lieu" bibliothèque, y compris virtuel, renforcer le lien avec l'utilisateur, pourraient conduire à privilégier la consultation en ligne des documents en général, des livres en particulier. Certaines imaginent que, à côté du secteur commercial, elles pourraient jouer un rôle particulier dans la promotion des livres méconnus, selon le principe de la longue traîne : permettre aux utilisateurs à la recherche de contenus de niche d'accéder à ces contenus. Le numérique leur permettrait ainsi d'élargir leurs catalogues aux livres demandés par une très faible fraction des usagers, et peu exploités dans le secteur commercial.

On peut ainsi estimer que les bibliothèques n'ont pas arrêté de vision définitive quant à l'offre de livres numériques qu'elles souhaitent mettre en place. Nous voyons en effet trois modèles possibles, certes combinables, mais qui peuvent orienter les priorités d'approvisionnement numérique d'une bibliothèque :

- **un modèle de répliation** : l'ensemble des ouvrages papier a vocation à être disponible en format numérique; la priorité est ici d'acquérir systématiquement les versions papier et numérique.
- **un modèle de substitution** : certains ouvrages du fonds ne sont plus disponibles qu'en numérique. La priorité est dans ce cas d'arbitrer entre version papier et version numérique.
- **un modèle d'extension** : le numérique permet avant tout d'étendre les collections via des versions uniquement numériques. La priorité est alors de développer un fonds spécifique en numérique.

## Les enjeux pour les éditeurs

La distribution de livres commerciaux en bibliothèque présente un certain nombre de risques pour les éditeurs :

- Le format numérique peut faciliter une large circulation des œuvres, et nourrit la crainte du piratage ;
- Le prêt sous forme numérique supprimerait la principale "friction" qui protège la vente en librairie, l'obligation de se déplacer en bibliothèque ;
- L'émergence attendue du modèle de location vient brouiller le schéma traditionnel entre vente dans le circuit commercial et prêt dans les bibliothèques de lecture publique.

Au regard de ces risques potentiels, le marché que représentent aujourd'hui les bibliothèques de lecture publique pour l'édition de livres numériques pourrait sembler faible : les bibliothèques représentent de 3 à 4 % du marché de l'édition, et le livre numérique 1% du marché de l'édition (le pourcentage que représentent les bibliothèques dans ce marché varie cependant selon les segments éditoriaux). Mais la généralisation d'une offre de prêt gratuit pourrait également attirer vers les bibliothèques un public beaucoup plus large.

Néanmoins, l'appréciation du risque varie considérablement selon les éditeurs. Ainsi, les éditeurs scientifiques et techniques ont trouvé une vraie valeur ajoutée en développant des services; bénéficient d'usages cohérents avec la lecture en ligne, fractionnée; jouent un rôle de conseil plus marqué pour les ouvrages scientifiques et techniques; disposent enfin avec la licence d'un modèle pertinent pour des ouvrages souvent mis à jour. Ces différentes caractéristiques ne s'appliquent que partiellement à l'édition généraliste.

## Les conditions d'un équilibre selon l'IDATE

Un constat s'impose au terme de la comparaison internationale menée dans ce rapport : dans aucun pays n'émerge à ce jour un modèle stable pour la distribution du livre numérique en bibliothèque. L'impact de la numérisation sur le marché du livre, l'apparition possible de modèles de location restent des inconnues. En ce qui concerne plus particulièrement le prêt numérique, on peut qualifier la demande d'émergente au moins en Europe.

Dans ce contexte, tenter de figer les règles des relations entre éditeurs et bibliothèques paraît prématuré et probablement vain. Pour autant, le statu-quo paraît difficile. L'exemple de la migration vers le numérique des bibliothèques universitaires semble en effet se traduire par une situation qui n'est ni satisfaisante pour les bibliothèques (renchérissement des coûts, perte de maîtrise des catalogues) ni sans doute pour les éditeurs français. On peut d'autre part estimer que la complexité des offres actuelles n'est positive ni pour l'image des bibliothèques, ni pour celle des éditeurs, ni pour celle du livre numérique en général. Il est dès lors souhaitable qu'un cadre commun rassemble bibliothèques de lecture publique et éditeurs pour la construction d'une offre numérique.

Ce cadre commun doit, selon l'IDATE, prendre en compte un certain nombre de conditions minimales, qui sont autant de zones de compromis entre bibliothèques et éditeurs :

- Le téléchargement avec DRM (dès lors que ceux-ci ne sont pas trop contraignants) constitue la voie moyenne entre la seule consultation en ligne, qui peut être pénalisante pour l'utilisateur, et l'absence de DRM, qui, sans entrer dans des spéculations sur le piratage, créerait une disparité forte entre les offres directement accessibles au grand public et celles distribuées via les bibliothèques. Le prêt de livres numériques en bibliothèque peut être aussi facile que dans le circuit commercial ; il paraît difficile qu'il le soit davantage ! Ce modèle du téléchargement semble particulièrement pertinent pour les œuvres de fiction. D'autres types d'ouvrages (vie pratique par exemple) peuvent en revanche s'accommoder plus facilement d'une lecture en ligne – on peut même estimer qu'ils « convergent » avec les services en ligne.
- Constituer un fonds homogène de titres numériques, compréhensible par les usagers est indispensable. La disponibilité des titres récents contribue bien entendu directement à l'attractivité d'un tel fonds. Pour autant, il nous semble que les usagers des bibliothèques acceptent, dans l'univers papier, un décalage de quelques mois entre la disponibilité en librairie et celle en bibliothèque. La possibilité pour les éditeurs de gérer une "fenêtre" entre la sortie dans le circuit commercial et celle en bibliothèque nous semble pouvoir constituer là encore une voie moyenne entre les attentes des deux parties.
- Les modèles économiques ne nous semblent pas, à ce stade de développement du marché, devoir être "normalisés", alors que les usages sont naissants. Ils devraient cependant être mis en cohérence par les éditeurs. Il ne nous semble pas anormal que, compte tenu de la longue durée de vie des fichiers numériques, les licences puissent être soit limitées (dans le temps, par le nombre d'emprunts), soit plus onéreuses que les tarifs pratiqués pour le livre imprimé. Mais il serait souhaitable que les différentes options existent pour chaque livre numérique proposé aux bibliothèques, pour permettre à celles-ci d'arbitrer en fonction de leur stratégie d'acquisition.

- L'acquisition de licences groupées par plusieurs bibliothèques devrait être possible, notamment pour les petites bibliothèques (via les bibliothèques départementales de prêt par exemple, plusieurs BDP ayant déjà développé ce type de services) ou encore les bibliothèques des communautés d'agglomération.
- Les libraires devraient être systématiquement distributeurs (non exclusifs) des offres des éditeurs à destination des bibliothèques.
- La pérennité des licences perpétuelles ne devrait pas pouvoir être remise en cause par un changement de plate-forme technique. Il nous semble ainsi que devraient être distingués dans les contrats liant plates-formes et bibliothèques ce qui relève des prestations techniques, d'une part, de ce qui relève de l'acquisition de licences d'autre part.
- Enfin, les données statistiques relatives aux usages du livre numérique en bibliothèque devraient être partagées entre éditeurs et bibliothèques pour développer une analyse commune de ces usages.

## **Pistes de réflexion à court terme**

De cette vision d'un équilibre des relations entre éditeurs et bibliothèques peuvent être dérivées quelques pistes de réflexion à court terme :

### **1. Subordonner l'attribution des aides à la numérisation à l'intégration des ouvrages numérisés dans des offres destinées aux bibliothèques**

Les éditeurs pourraient être encouragés à étoffer leurs offres à destination des bibliothèques si les conditions d'éligibilité de l'aide à la numérisation du Centre National du Livre incluaient la mise à disposition des ouvrages aidés dans des offres destinées aux bibliothèques, dans un délai maximum à déterminer.

### **2. Définir des stratégies d'acquisition "livres numériques" dans les bibliothèques**

Il serait utile que les bibliothèques définissent explicitement leur stratégie de constitution d'un fonds de livres numériques, au-delà du principe général d'accès à l'ensemble des titres disponibles. Cette stratégie donnerait également une meilleure visibilité aux éditeurs quant aux arbitrages des bibliothèques entre livre imprimé et livre numérique, pourrait contribuer à définir des priorités pour la numérisation des fonds et aiderait les éditeurs à "éditorialiser" leurs bouquets de titres.

### **3. Réaliser des économies d'échelle au niveau territorial**

Il semble souhaitable que des économies d'échelle soient réalisées en évitant la multiplication des lancements de services de prêt numérique par de trop petites bibliothèques, qui peuvent être desservies par un service de prêt numérique (éventuellement en marque blanche) développé par la bibliothèque départementale de prêt.

### **4. Intégrer le livre numérique dans la question générale de la rénovation des SIGB des bibliothèques**

La rénovation des SIGB des bibliothèques devrait explicitement intégrer la gestion du livre numérique, selon plusieurs scénarios : la capacité du SIGB à s'interfacer avec les plates-formes externes ; la capacité du SIGB à accueillir des fichiers numériques.

## **5. Définir des modèles d'offres types entre bibliothèques et éditeurs**

Un cadre commun de définition d'offres, stabilisant les différents concepts (perpétuel, limité, téléchargement, consultation en ligne) devrait être établi entre représentants des bibliothèques et des éditeurs.

## **6. Clarifier les relations contractuelles entre plates-formes et bibliothèques**

Les plates-formes de distribution vers les bibliothèques pourraient être incitées à clarifier leurs offres. Des recommandations pourraient être émises sur les principales clauses des contrats, notamment en ce qui concerne la différenciation entre prestations techniques et acquisition de licences, et le statut des licences acquises en cas de résiliation du contrat. Ceci implique notamment de poursuivre la clarification du statut juridique du livre numérique.

## **7. Expérimenter en vraie grandeur sur des offres réelles**

En l'absence de retours d'usages probants, il serait utile à l'ensemble de la profession de déployer une offre complète (y compris les nouveautés) sur un nombre limité de sites. D'autre part, il serait utile que les différentes plates-formes acceptent de mutualiser leurs données statistiques d'usages.

## Annexe 1 : liste des personnes rencontrées

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>
<b>Barbara Lison</b>	Deutscher Bibliotheksverband	Allemagne
<b>Ronald Schild</b>	MVB/libreka!	Allemagne
<b>Jorg Mayer</b>	DiViBib	Allemagne
<b>Jefferson Gilbert</b>	Conseil des Bibliothèques urbaines du Canada	Canada
<b>Clément Laberge</b>	De Marque (L'Entrepôt numérique)	Canada
<b>Antonio Avila</b>	Federacion de gremios de editores de Espana	Espagne
<b>Margarita Taladriz Mas</b>	FESABID	Espagne
<b>Maria Antonia Carrato Mena</b>	Ministère de la Culture- Sous-direction de la coordination des bibliothèques	Espagne
<b>Barbara Munoz</b>	SEDIC	Espagne
<b>Antonio Avila</b>	Federacion de Gremios de Editores de Espana	Espagne
<b>Irene Martín-Montalvo</b>	Head of the Libraries of the Instituto Cervantes	Espagne
<b>Jose Celaya</b>	Dosdoce	Espagne
<b>Michel Fauchié</b>	ADDNB	France
<b>Gilles Eboli, Jean-Baptise Corbier</b>	Bibliothèque de Lyon	France
<b>Chantal Sibille</b>	BPI (Bibliothèque publique d'information)	France
<b>Commission numérique</b>	Syndicat national de l'Edition	France
<b>Guillaume Decitre</b>	Decitre/Tea	France
<b>Catherine Cussigh, Laure Darcos, Francis Lang, Arnaud Robert</b>	Hachette Livres	France
<b>Virginie Clayssen</b>	Editis	France
<b>Dominique Laharry</b>	ABF - Bibliothèque du Val d'Oise	France
<b>Alban Cerisier</b>	Gallimard	France
<b>Bureau</b>	Carel	France
<b>Annie Brigant</b>	Bibliothèque de Grenoble	France
<b>Denis Zwirn</b>	Numilog	France
<b>Gilles Gudin de Vallerin</b>	Bibliothèque de Montpellier	France
<b>Patrick Gambache</b>	Le Seuil-La Martinière	France
<b>Tony Durcan</b>	SCL (Society of Chief Librarians)/CILIP	Grande-Bretagne
<b>Fiona Marriott</b>	Luton Libraries	Grande-Bretagne

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>
<b>Richard Mollet</b>	The Publishers' Association	Grande-Bretagne
<b>Tony Durcan</b>	Society of Chief Librarians	Grande-Bretagne
<b>Rob Visser, Karin de Bruin</b>	Openbare Bibliotheek Amsterdam (OBA)	Pays-Bas
<b>Norma Verheijen</b>	Sectorinstituut openbare bibliotheken	Pays-Bas
<b>Petra Rijkelijhuizen</b>	WPG uitgevers	Pays-Bas
<b>Martijn David</b>	Nederlands uitgeversverbond (NUV)	Pays-Bas
<b>Joost Poor</b>	Chercheurs	Pays-Bas
<b>Rob van der Noll</b>		
<b>Kristina Ahlinder</b>	Svenska Forlaggare Foreningen	Suède
<b>Peter Wilcke</b>	Norstedts Forlagsgrupp	Suède
<b>Magnus Nyttell</b>	Bonnierforlagen	Suède
<b>Johan Greiff</b>	Elib	Suède
<b>Daniel Forsman</b>	Chalmers Library	Suède
<b>Mikael Petré</b>	Virtual Library de Stockholm	Suède
<b>Tom C. Mercer</b>	3M Library Services	USA
<b>Allan Adler</b>	AAP	USA
<b>Tina Jordan</b>	AAP	USA
<b>Alan Inouye</b>	ALA	USA
<b>Christopher Platt</b>	New York Public Libray	USA

## Annexe 2 : bibliographie

<b>Pays couverts</b>	<b>Titre</b>	<b>Auteur(s)</b>	<b>Année</b>
<b>Allemagne</b>	E-Books Win A Place in Libraries – But Slowly	Goethe Institute	2010
<b>Allemagne</b>	E-books in German Public Libraries: Challenges and Solutions	German Library Association	2011
<b>Canada</b>	Audiobook and eBook Publishing in Canada	Initiative for Equitable Library Access	2008
<b>Canada</b>	Les livres électroniques et le droit de prêt public au Canada	Paul Whitney	2011
<b>Espagne</b>	Galicia eBooks: La primera red de bibliotecas con servicio de préstamo de libros electrónicos	Universo Abierto	2012
<b>Espagne</b>	Préstamo de ebooks en bibliotecas... de España	Pura Fernandez José Antonio Milan	2011
<b>Espagne</b>	Los ebooks de Santillana se prestaran en bibliotecas de todo el mundo a traves de OverDrive	Jona J. Jimenez	2012
<b>Espagne</b>	2a encuesta sobre el libro digital en Espana	Federacion de Gremios de Editores de Espana	2011
<b>France</b>	Rapport d'activité 2010	Inspection générale des bibliothèques	2011
<b>France</b>	Schéma numérique des bibliothèques	Bruno Racine	2009
<b>France</b>	Etude sur les publics du livre numérique	CNL/IPSOS	2010
<b>France</b>	L'accès des libraires aux marchés d'achats de livres des bibliothèques	DGMIC - SLL	2010
<b>France, Suisse, Canada, Belgique</b>	Livre électronique : pratiques d'achat, usages et attentes en bibliothèques (2011)	SerdaLAB	2011
<b>Grande-Bretagne</b>	Future libraries: Change, options and how to get there	Local Government Group Museum Libraries & Archives	2011
<b>Grande-Bretagne</b>	E-book collection management in UK university libraries: focus groups report	JISC	2009
<b>Grande-Bretagne</b>	A survey of ebook services in public libraries	RNIB National Library Service	2010

<b>Pays couverts</b>	<b>Titre</b>	<b>Auteur(s)</b>	<b>Année</b>
<b>Grande-Bretagne</b>	UK NetLibrary Survey Results	OCLC	2008
<b>Scandinavie</b>	E-Books - Scandinavian point of views	Scandinavian Public Library Quaerly	2011
<b>Scandinavie</b>	Nordic Public Libraries 2.0	Danish Agency for Libraries and Media Ministry of Education and Culture in Finland Norwegian Archive, Library and Museum Authority Swedish Arts Council	2010
<b>Suède</b>	e National Library of Sweden's (Kungliga biblioteket) e-book investigation	National Library of Sweden	2011
<b>Tous pays</b>	ebrary's Global eBook Survey	ebrary	2008
<b>Tous pays</b>	The Global eBook Market	Rüdiger Wischenbart	2011
<b>USA</b>	Ebook Penetration Report	Library Journal School Library Journal	2011
<b>USA</b>	The State of America Libraries	American Libraries Association	2011
<b>USA</b>	COSLA: eBook Feasibility Study for Public Libraries	PinpointLogic	2010
<b>USA</b>	ebrary's Download Survey	ebrary	2011
<b>USA</b>	Survey of Ebook Penetration and Use in the USA	Library Journal School Library Journal	2010
<b>USA</b>	Library Use of eBooks 2012 Edition	Primary Research Group	2011
<b>USA</b>	eBooks and eReaders in Public and Academic Libraries	Joint eBooks Reader Committee	2011
<b>USA</b>	How eBook Catalogs at Public Libraries Drive Publishers' Book Sales and Profits	OverDrive	2010
<b>USA</b>	eBooks for Public Libraries: Challenges and Opportunities	Wright State University Libraries	2011
<b>USA</b>	2009 Librarian eBook Survey	HighWire	2009
<b>USA</b>	It's been Geometric! Documenting the Growth and Acceptance of eBooks in America's Urban Public Libraries	Pratt Institute SILS	2009
<b>USA</b>	Libraries, Patrons and e-books	The Pew Research Center's Internet and American Life Project	2012

## Annexe 3 : comité de pilotage de l'étude

### **Ministère de la Culture et de la Communication**

Thierry Claerr, Eléonore Clavreul, Rémi Gimazane, Pauline Le Goff-Janton, Fabien Plazannet, Hervé Renard (Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du livre et de la lecture).

Etienne Riffaud (Direction générale des médias et des industries culturelles / Sous-direction du développement de l'économie culturelle / Bureau des études et des évaluations économiques).

### **Bibliothèques**

Patrick Bazin (Bibliothèque publique d'information), Marie-Dominique Heusse (Service interétablissements de coopération documentaire de l'université de Toulouse), Franck Queyraud (Médiathèque de Saint-Raphaël).

### **Edition**

Christine de Mazières, Camille Mofidi (Syndicat national de l'édition).